



Opération Grand Site Estérel

Tome 1

LE PROJET



Décembre 2023



SOMMAIRE

L'engagement des élus

1. LE GRAND SITE DE L'ESTEREL

1.1 Un site remarquable	8
1.2 Un joyau protégé par un site classé	10
1.3 Un périmètre évolutif	11
Une charte forestière à l'initiative	11
Un périmètre élargi, un deuxième site classé	13

2. LE PATRIMOINE PAYSAGER D'EXCEPTION DU MASSIF DE L'ESTEREL

2.1 Une identité	15
Les entités paysagères du massif	15
Les couleurs et contrastes, identités paysagères de l'Estérel	21
2.2 Des valeurs	25
Les valeurs paysagères	25
Les perceptions paysagères du massif	27
Les valeurs géologiques	33
Un massif volcanique au cœur de la Provence calcaire	33
Un paysage rhyolitique unique et identitaire	34
L'Estérelite à l'origine d'un paysage emblématique	36
Les valeurs écologiques	37
Exploration de la faune et la flore	37
Sol, climat et eau : les protagonistes du massif de l'Estérel	40
Les périmètres de protection environnementaux	41
2.3 Un patrimoine et une histoire humaine	43
Le récit d'une terre accueillante	43
Les richesses du patrimoine	47
2.4 L'esprit des lieux et les valeurs culturelles	54
L'esprit des lieux, un pilier du Grand Site	54
Les valeurs culturelles dans le paysage	57

3. LES ENJEUX D'UN MASSIF NATUREL AU COEUR D'UN TERRITOIRE URBAIN

3.1 La préservation écologique et paysagère et le dynamisme du Massif de l'Estérel	60
Observer les évolutions et adapter la gestion	61
Un observatoire de la fréquentation	62
Un observatoire marin	65
Un observatoire photographique des paysages	67
Une intégrité écologique et paysagère à préserver	68

Préserver les milieux de grande sensibilité écologique de la fréquentation	68
Améliorer la prise en compte de la biodiversité et de la qualité paysagère dans la gestion du massif	69
Aménager en respectant « l'esprit des lieux » sur le territoire du Grand Site	71
Une mosaïque de paysage remarquable	72
Préserver les paysages identitaires et perpétuer l'héritage d'un paysage cultivé et habité	72
Un potentiel élevé comme lieu d'interprétation	75
3.2 La protection de ce massif forestier face au risque incendie	76
3.3 La conciliation de la préservation des milieux et des paysages et de l'émergence d'un projet d'accueil du public et de découverte	78
Une mise en valeur et une protection des sites naturels fréquentés	78
Des zones d'accueil stratégiques	80
Des mobilités douces à privilégier comme mode de découverte	82
Des activités de nature, une gestion nécessaire	86
De la signalétique intégrée au paysage participant à une harmonie visuelle	88
3.4 L'engagement envers les valeurs et les objectifs du Grand Site auprès des habitants et des visiteurs	89
Sensibiliser et communiquer sur les valeurs du Grand Site	89
4. LE PROJET DE L'OPERATION GRAND SITE	
4.1 Les objectifs de l'Opération Grand Site	93
Axe 1 Préserver le paysage et valoriser le patrimoine	93
Axe 2 Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux	95
Axe 3 Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public	97
5.LA PÉRENNISATION DU GRAND SITE : UN PROJET DE GOUVERNANCE AMBITIEUX	
5.1 Des acteurs du territoire impliqués	100
La structure de gestion et son fonctionnement	100
La gouvernance du Grand Site	101
Une collaboration essentielle pour façonner un projet territorial inclusif	101
Une mise en cohérence des acteurs, des compétences et des ambitions	102
Une gouvernance de l'Opération Grand Site Estérel par organe	103
Les rendez-vous de l'Opération Grand Site Estérel	105
5.2 Une gouvernance évolutive avec une extension du périmètre du site classé	106
CONCLUSION	107

L'engagement des élus

Le massif de l'Estérel est un site emblématique de la Côte d'Azur, connu pour la qualité de ses paysages. Fort de patrimoines naturels et culturels riches, il raconte une histoire géologique volcanique d'exception. Il constitue un patrimoine vivant auquel nous sommes tous attachés.

Le massif de l'Estérel mérite la mise en place d'une vraie politique d'aménagement pour faire face aux défis de demain. Changement climatique, augmentation de la fréquentation, expansion des activités de pleine nature ; il nous appartient de répondre aux enjeux de préservation et de valorisation de cet espace naturel en orientant, informant et sensibilisant les visiteurs.

Les touristes qui visitent notre région sont principalement captivés par la splendeur du littoral. Nos communes côtières dépendent de ce flux touristique pour leur économie, tout en cherchant à le gérer de manière durable tout au long de l'année. En réponse aux évolutions climatiques, nous pouvons promouvoir un écotourisme annuel, axé sur des aménagements de qualité et des constructions réfléchies. L'Estérel oriental est principalement géré par l'Office National des Forêts, avec des pistes et des routes aménagées, mais il reste beaucoup de travail à faire, notamment en améliorant les options de transport, comme les navettes, pour réduire la circulation. Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier, document de planification relatif à la Défense des Forêts Contre l'Incendie demeure essentiel, en particulier pour garantir la sécurité. Nous favorisons des aménagements qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage. Le massif forestier de l'Estérel est fragile et nécessite une surveillance constante. Améliorer la qualité de l'expérience de visite de l'Estérel dans le respect du site est une priorité. L'objectif est de trouver un équilibre pour répondre à la variété des pratiques, des profils d'utilisateurs et des attentes de visite ainsi qu'à la cohabitation des usages.

C'est dans cette perspective qu'un Schéma d'Accueil du Public et un Plan de Paysage ont été lancés en 2018 afin de réfléchir aux paysages que nous souhaitons pour demain et organiser l'accueil des visiteurs. Il s'agit notamment de créer un réseau balisé d'itinéraires de sports de nature (randonnée pédestre, vélo, équitation, escalade) bien entretenu, d'aménager des accès au massif de qualité dotés d'éléments d'information et de médiation et de mettre en valeur des sites d'intérêt.

Les études préparatoires qui s'achèvent ont permis d'identifier les actions prioritaires à mener. Depuis 2022 nous sommes entrés dans une phase opérationnelle de réalisation de projets.

La pression urbaine sur le site de l'Estérel est significative, avec un fort potentiel d'accueil pour les habitants des zones urbaines et périurbaines. Nous cherchons à équilibrer les besoins tout en préservant notre environnement pour le bien de tous. Il est également crucial de protéger les espaces les plus vulnérables.

L'Estérel est une chance pour l'avenir, un atout pour l'attractivité et la qualité de notre territoire. Il est de notre responsabilité de le faire vivre et de le préserver pour les générations futures.



Georges BOTELLA

Président

Maire de Théoule-sur-Mer

Vice-Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins délégué aux moyens généraux et au parc marin

Conseiller Régional - 1^{er} vice-Président de la commission Biodiversité marine

Vice-Président en charge du plan de montage et des affaires européennes

Délégué régional du Conservatoire du littoral



Localisation du massif de l'Estérel

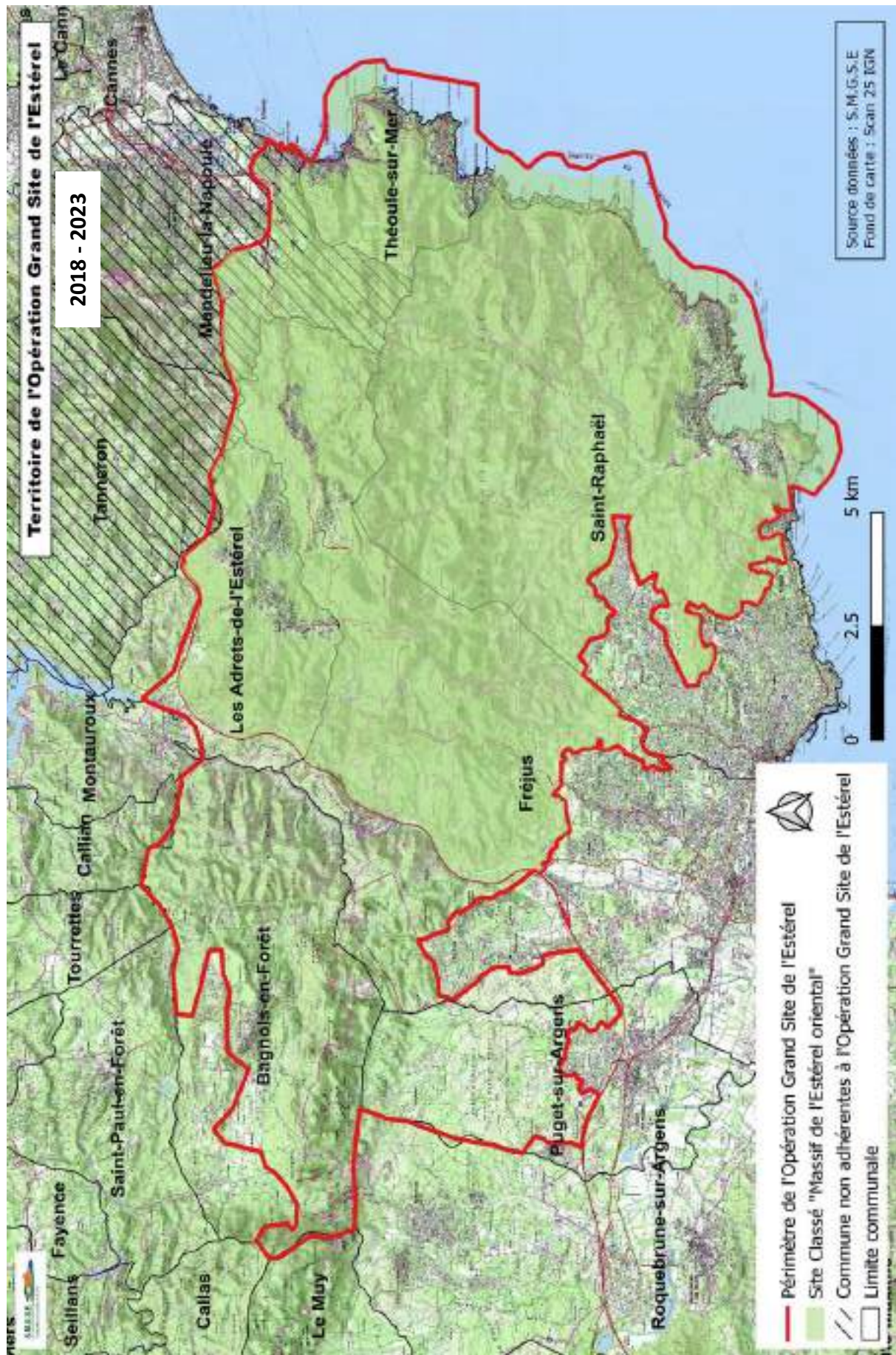


UN BALCON SUR LA MER



DES VALLONS FORESTIERS INTIMISTES

©Office du Tourisme de Saint-Raphaël



1. LE GRAND SITE DE L'ESTEREL

1.1 Un site remarquable

Le Massif de l'Esterel est un site naturel d'exception situé dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'étend sur 32 000 hectares, offrant un mélange envoûtant de beauté naturelle, de biodiversité remarquable et d'histoire culturelle riche. Ce site est au cœur d'un projet d'Opération Grand Site, projet ambitieux de réhabilitation et de gestion des sites classés les plus prestigieux et les plus fréquentés du patrimoine national. Il vise à préserver et à valoriser ce joyau naturel tout en permettant une fréquentation touristique durable.

Le Massif de l'Estérel englobe deux entités principales :

- Le massif côtier proprement dit ou massif oriental, site classé du « Massif de l'Estérel oriental » par décret de 1996, culminant au Mont Vinaigre à 618 m d'altitude.

Il présente à l'Est une façade maritime remarquable, ouverte sur la mer Méditerranée et est séparé au Nord-Est du Massif du Tanneron par les vallées de l'Argentière et de la Siagne, siège de la ville côtière de Mandelieu-la-Napoule. Au Nord, se trouve également le lac de Saint-Cassien, vaste plan d'eau artificiel de 420 hectares destiné à la production d'énergie hydro-électrique ;

- Le massif intérieur ou massif occidental, parcouru par la vallée du Reyran et la vaste plaine alluviale de l'Argens dans laquelle se sont installés les pôles urbains locaux tels que Fréjus et Puget-sur-Argens.

Son paysage se caractérise par le plateau de Bagnols-en-Forêt, culminant à 561 m et à l'Ouest, le massif de la Colle du Rouet qui propose dans la continuité de ce territoire volcanique les gorges du Blavet puis les gorges de Pennafort.

Le territoire du Massif de l'Estérel se caractérise par une importante couverture forestière, principalement composée de forêts et de maquis. Les espaces urbains de la zone sont essentiellement localisés dans la plaine de l'Argens et en façade maritime (exceptés les villages de Bagnols-en-Forêt et des Adrets-de-l'Estérel). Quant aux territoires agricoles, ils se concentrent essentiellement dans la plaine de l'Argens.

Site volcanique du littoral de la Côte d'Azur, le Massif de l'Estérel interpelle le visiteur par son contraste spectaculaire de couleurs : entre les pics de rhyolite rouge qui se jettent dans le bleu azur de la mer Méditerranée et le vert profond des forêts sempervirentes, c'est toute une palette de couleurs qui s'offre au visiteur. Au crépuscule, la côte semble s'embraser et se décline alors en monochromie, en nuances de rouge, pour former un paysage spectaculaire et inoubliable. Le relief escarpé du massif accentue ce contraste et lui confère des panoramas majestueux qui laissent entrevoir sa diversité et une richesse biologique exceptionnelle.

Le Massif de l'Estérel bastion de porphyre, s'impose donc comme une entité à part entière présentant des caractéristiques qui lui sont propres : sol acide d'origine volcanique, géomorphologie variée, diversité d'écosystèmes méditerranéens spécifiquement adaptés aux conditions climatiques et à la pédologie de la zone. La beauté de ce site a inspiré nombre d'artistes, écrivains, peintres, cinéastes.

Le Massif de l'Estérel, contigu aux grands pôles urbains touristiques, fait également figure d'îlot de nature au sein d'une frange littorale azurienne fortement urbanisée, de l'Italie en passant par la côte des Alpes-Maritimes jusqu'à Saint-Tropez.

La politique des Grands Sites de France, initiée en 1976 dans le cadre de la protection nationale des monuments naturels et des sites, se concentre sur les sites classés très célèbres et fortement sollicités en raison de l'augmentation du tourisme, du changement de l'occupation des sols et de l'expansion urbaine. Son objectif est d'initier des projets territoriaux pour restaurer et préserver ces sites, améliorer l'accueil des visiteurs et stimuler l'économie locale dans le respect des habitants du territoire.

Le label "Grand Site de France," instauré en 2004 et introduit dans le Code de l'environnement en 2010, reconnaît la qualité de gestion et de préservation des sites par les collectivités territoriales, favorisant le développement durable. Avant l'obtention de ce label, le territoire doit s'engager dans une "Opération Grand Site", démarche proposée par l'État aux collectivités territoriales pour faire face aux difficultés liées à l'accueil des visiteurs et à l'entretien des sites fréquentés de grande renommée. Elle vise à élaborer des projets concertés de restauration et de préservation du site avec prise en compte des enjeux liés au développement durable, tout en garantissant sa pérennité et sa valorisation.

En octobre 2018, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a validé le dossier de candidature monté par le Syndicat pour faire entrer l'Estérel en Démarche Grand Site de France. Le périmètre de l'Opération Grand Site porte alors sur un espace terrestre de 22 190 hectares et un espace marin de 1 472 hectares.

Le portage de l'Opération Grand Site est assuré par le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel constitué en 2023 de 7 communes :

- Théoule-sur-Mer - Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins,
- Bagnols-en-Forêt - Communauté de Communes du Pays de Fayence
- Saint-Raphaël - Estérel Côte d'Azur Agglomération,
- Fréjus - Estérel Côte d'Azur Agglomération,
- Les Adrets-de-l'Estérel - Estérel Côte d'Azur Agglomération,
- Puget-sur-Argens - Estérel Côte d'Azur Agglomération
- Roquebrune-sur-Argens - Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les Démarches Grand Site de France nécessitent au préalable des études afin de dresser un diagnostic territorial approfondi de manière à établir un état des lieux et proposer une vision stratégique du territoire à long terme.

Elles présentent le territoire du Massif de l'Estérel, mettant en avant ses atouts, ses faiblesses, ses enjeux et dessinent une ambition pour préserver ses paysages exceptionnels tout en proposant une immersion, un "esprit des lieux" aux visiteurs.

Etudes-cadres :

- 2017 - 2018 : Etude quantitative et qualitative sur la fréquentation ;
- 2018 - 2022 : Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public
 - Plan de Paysage - document reliant l'aménagement et la protection des espaces naturels avec l'objectif d'améliorer la qualité des paysages et de préserver la richesse des milieux,
 - Schéma d'Accueil du Public - plan d'organisation et d'actions permettant d'assurer la préservation du patrimoine et d'organiser l'accueil du public sur un espace naturel.

Ces documents ont permis d'identifier les principales actions et politiques publiques à mettre en place dans les années à venir.

Dans l'objectif de faire adopter le projet d'Opération Grand Site, deux tomes ont été constitués :

- Le premier tome présente le territoire, le projet ;
- Le deuxième tome établit un programme d'actions détaillé.

Ces documents posent les bases du projet de territoire et présentent les différentes étapes pour atteindre les objectifs de préservation et de valorisation du Massif de l'Estérel.

1.2 Un joyau protégé par un site classé

Ce massif essentiellement cristallin est fortement marqué par le volcanisme permien et se compose d'une roche mère acide. Les paysages constitués sont ainsi remarquables, justifiant le classement d'une large partie du massif.

Site classé du Massif de L'Estérel oriental

Décret du 03 janvier 1996

14.300 hectares (dont 700 hectares correspondants au Domaine Public Maritime)

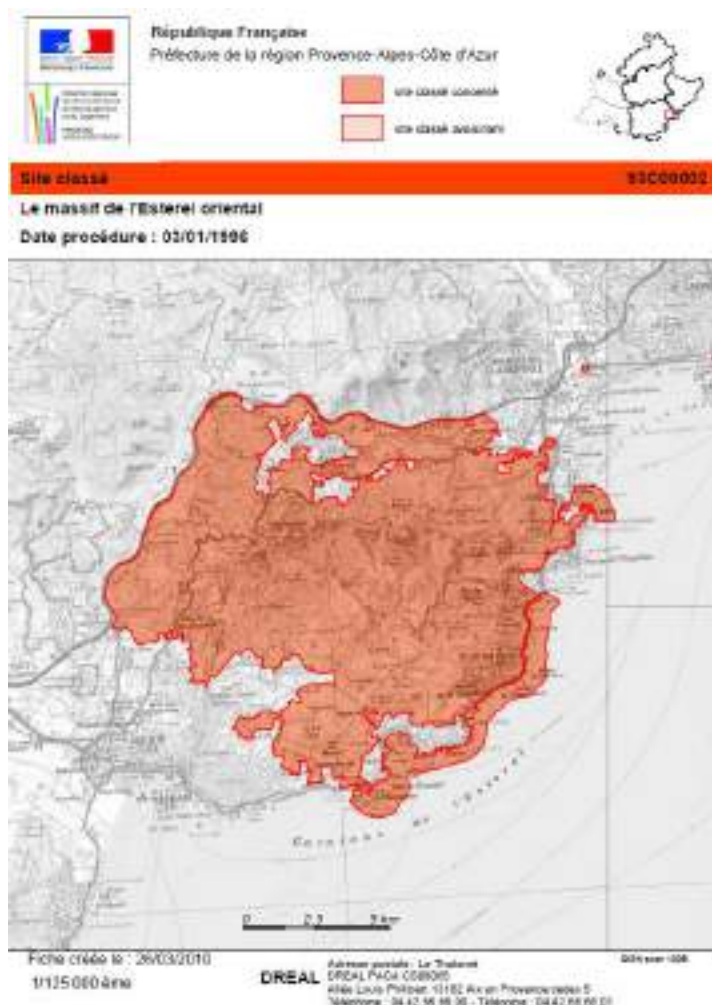
Des rochers de rhyolithe rouge, une végétation spécifique de chêne-liège, une faible présence humaine ; le Massif de l'Estérel (et celui des Maures tout proche) contraste fortement avec la Provence environnante des calcaires blancs et des garrigues. Ces singuliers sommets arrondis, la silhouette particulière du Cap Roux, en font un ensemble parfaitement reconnaissable depuis toute la façade maritime du département.

Sauvage mais gravement endommagé par les incendies des années 1960-70, le Massif de l'Estérel est grignoté sur ses franges par l'urbanisation des agglomérations de Cannes et de Fréjus/Saint-Raphaël, le littoral alpes-maritimois étant quant à lui totalement bâti. Sa topographie a permis l'implantation de l'autoroute A8 qui vient en complément de la RDN7 (ancienne voie romaine Via Aurélia), favoriser l'expansion de hameaux comme les Adrets-de-l'Estérel.

Depuis le classement du site, le cœur du massif, qui fait partie de la Forêt Domaniale de l'Estérel sur 6.000 ha gérée par l'Office National des Forêts, ne connaît pas d'évolution sensible, à l'exception des grands incendies en 2003. Sur les franges Ouest, des dégradations se manifestent dans le domaine privé avec la recherche de sites de déblais et de recyclage, et l'évolution des carrières.

La partie maritime est surtout marquée par une volonté de gestion de la baie d'Agay, avec mouillages organisés, aménagement d'"écoplages", sentier du littoral et amélioration de la bande maritime de la rade d'Agay.

DIREN PACA - catalogue départemental des sites classés, Alpes Maritimes et Var



Le Site Classé « Massif de l'Estérel Oriental (1996) », qui comprend une partie terrestre et une partie marine, constitue le cœur du périmètre de l'Opération Grand Site Estérel, qui s'étend cependant au-delà de ce site.

1.3 Un projet évolutif

Une charte forestière à l'initiative

Conscients de la valeur naturelle et paysagère exceptionnelle du site, qui constitue un capital majeur pour l'économie touristique locale, les élus ont décidé de lancer une réflexion pour valoriser ce territoire et faire face aux difficultés de gestion rencontrées. Dès le départ, l'enjeu était de taille. Développer un projet partagé à l'échelle du massif forestier, et proposer des projets cohérents qui s'affranchissent des limites administratives divisant le territoire (limites communales, d'agglomération et interdépartementales entre le département du Var et des Alpes-Maritimes).

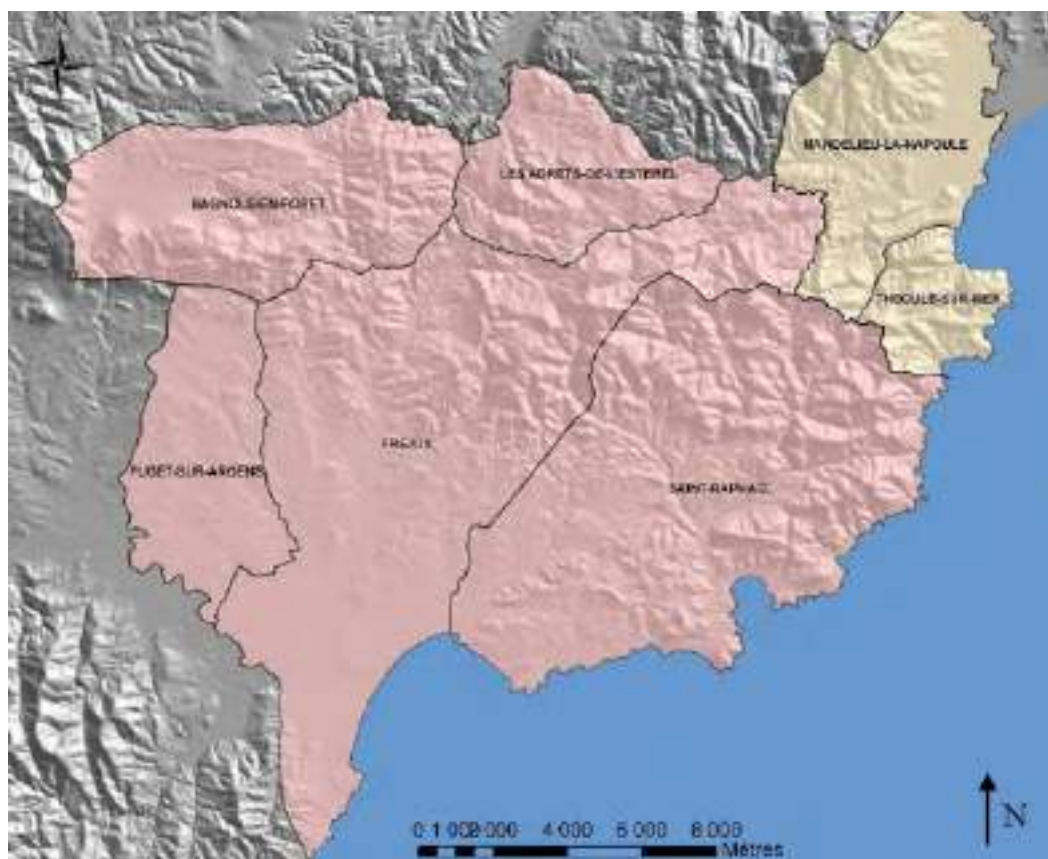
Cette volonté concertée, partagée et cohérente est l'acte de naissance du processus d'élaboration de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE)

Elle a été impulsée afin d'intégrer les multiples fonctions du massif forestier de l'Estérel et répondre à la diversité des enjeux en présence (protection vis-à-vis du risque incendie, préservation de la faune et de la flore de l'espace naturel, mais également des paysages, accueil du public, exploitation sylvicole, ...).

Signée en 2015, par les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Mandelieu-la-Napoule, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et Théoule-sur-Mer, elle offre un outil visant une gestion durable et concertée du Massif de l'Estérel.

Dans le cadre de l'Opération Grand Site Estérel, il s'agissait de s'attacher à l'identité du territoire, à sa singularité, à l'esprit des lieux et à la cohérence paysagère de l'ensemble, autant d'éléments marqués par le volcanisme et la rhyolite rouge.

Le périmètre défini pour l'Opération Grand Site est clairement distinct de celui de la CFTGE. Il exclut les zones fortement urbanisées de la CFTGE, mais en inclut l'espace marin du Site Classé du Massif de l'Estérel Oriental, il dépasse le cadre de la CFTGE et intègre ainsi les enjeux liés à la gestion de l'interface terre-mer, où la fréquentation est particulièrement intense.

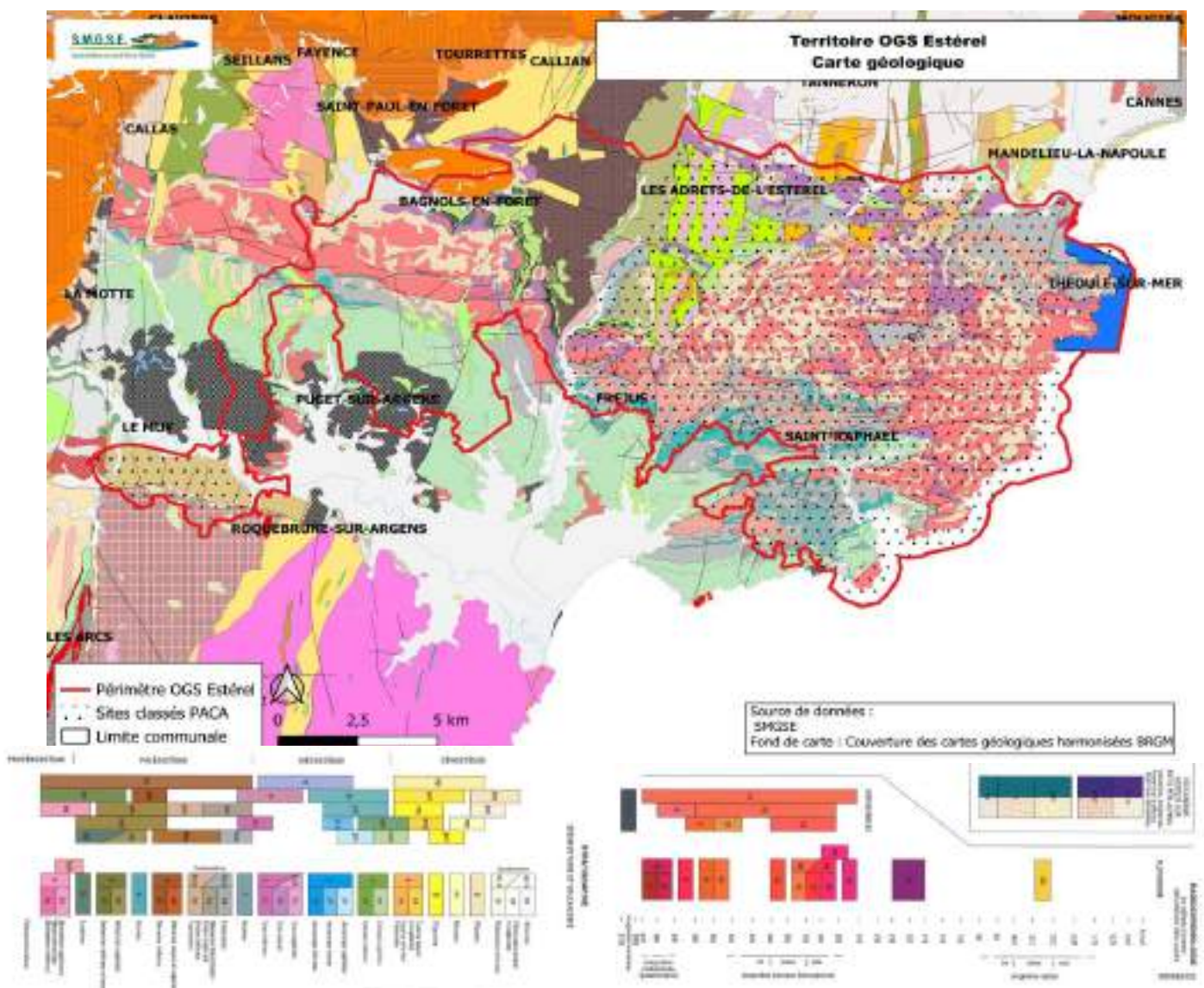


Périmètre Charte Forestière de Territoire Grand Estérel

Le périmètre de l'Opération Grand Site concerne donc des espaces jouissant d'une identité commune, qui présentent une cohérence géologique, paysagère, écologique et patrimoniale, qui subissent une importante pression urbaine et de fréquentation, tout en faisant face à des difficultés de gestion comparables. Dans un souci de cohérence, le périmètre terrestre a été ajusté de manière à correspondre à la réalité topographique. Des vallons ou rivières ont été pris pour limite notamment au nord du périmètre, et bien souvent, cette réalité géographique correspond également à une limite géologique.

Le périmètre concerne donc l'essentiel des espaces non urbanisés du massif volcanique de l'Estérel. Avec ses 22 190 ha, il regroupe l'essentiel des espaces naturels bien conservés du territoire, les paysages les plus spectaculaires, des habitats riches et diversifiés souvent objet d'un statut de protection.

Massif de l'Estérel : récapitulatif	
Périmètre	Superficie (ha)
Site Classé du massif de l'Estérel Oriental	Source DREAL PACA SIG du 16/10/2010 : Espace terrestre : 13 958 ha Espace marin : 879,83 ha TOTAL : 14 838,43 ha
CFTGE de 2015 (territoire des 7 communes signataires)	33 187 ha (uniquement terrestre)
Périmètre de l'Opération Grand Site Estérel	Espace terrestre : 22 190 ha Espace marin : 1472 ha TOTAL : 23 662 ha



Un périmètre élargi, un deuxième site classé

Le site du Rocher de Roquebrune tout à fait exceptionnel, avec sa silhouette remarquable repérable dans le paysage de l'extrémité Nord-Est du Massif des Maures domine majestueusement de ses 370 m la plaine de la basse vallée de l'Argens. Il donne au village de Roquebrune-sur-Argens tout son cachet et son attrait touristique. Du point de vue paysager, le Rocher de Roquebrune présente une esthétique surprenante et originale. Eloigné des derniers contreforts des Maures, il surgit dans la plaine comme une île en pleine mer. Sa couleur caractéristique est due à une quantité importante d'oxyde de fer et contraste fortement avec le vert de la végétation de chênes. Enfin, le relief du Rocher a une apparence étrange : cahotique, tourmenté, composé de crêtes déchiquetées, de falaises abruptes, de plateaux parsemés de blocs rocheux sur-creusés, de gorges étroites et profondes où s'engouffrent parfois des coulées de végétation. Sur le site coule toute l'année l'Argens ainsi que deux de ses affluents quasi permanents, la Maurette et le Rabinon. De plus, un réseau de nombreux ruisseaux temporaires - les oueds - évacue les abondantes précipitations hivernales et a permis la création de petites retenues collinaires favorables à la faune et à la végétation aquatique, qui offrent des miroirs réfléchissant le rocher.

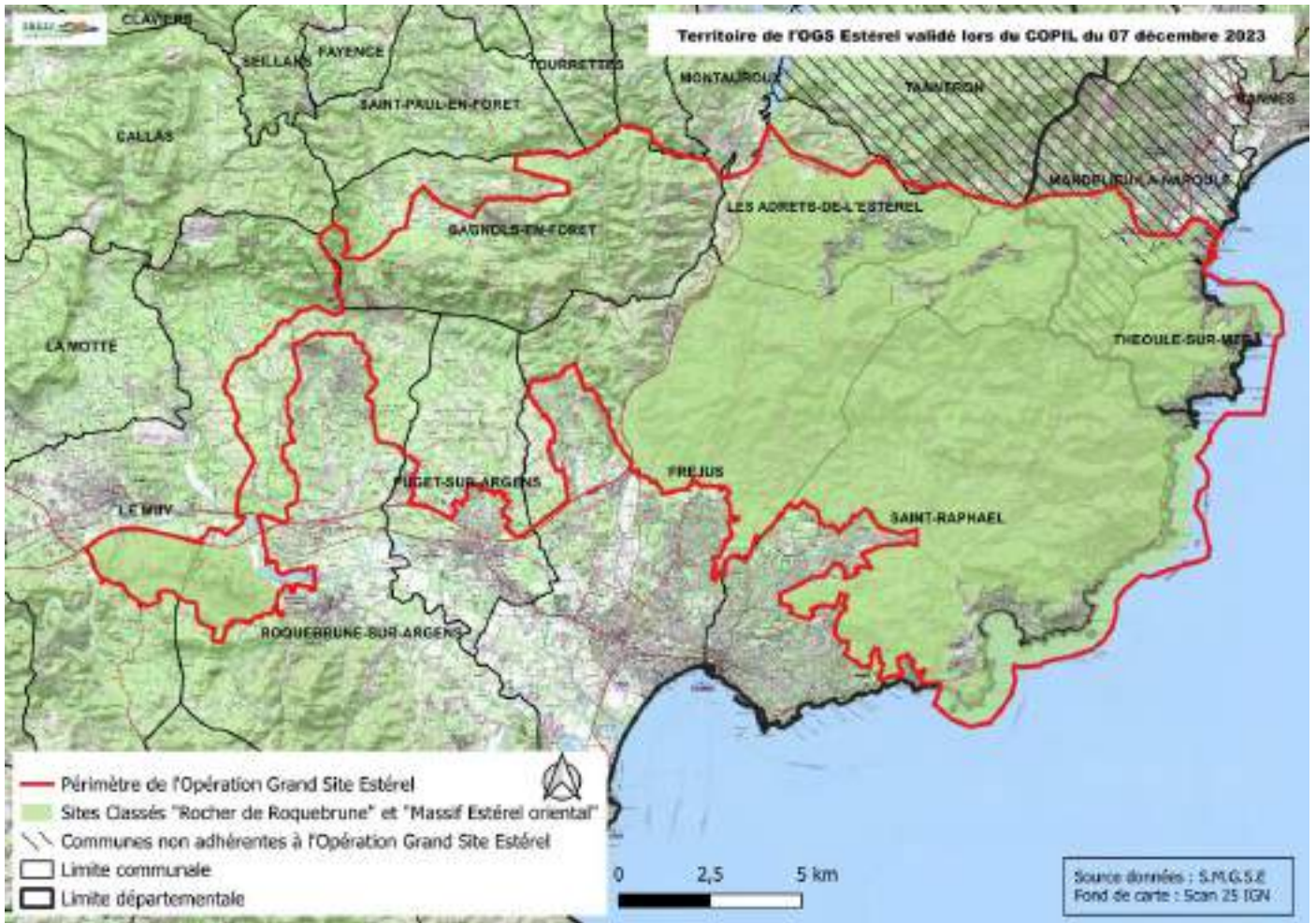
(Source : dossier de classement DIREN 1988)

Lorsque l'Opération Grand Site de l'Estérel a été officiellement lancée le 1er octobre 2018 par le ministère en charge de l'Écologie, la commune de Roquebrune-sur-Argens ne faisait pas encore partie du Syndicat. Son adhésion en 2019 a engendré une réflexion sur l'élargissement du périmètre de l'Opération Grand Site Estérel afin d'inclure à minima le site classé du Rocher de Roquebrune d'une superficie totale de 807 hectares créé par décret en 1989. Étant donné que le périmètre de l'Opération Grand Site Estérel doit inclure l'entièreté des Sites Classés, la commune du Muy a été également approchée. Cette dernière, non adhérente au Syndicat a toutefois acceptée de passer une convention. Par conséquent, les territoires de Roquebrune-sur-Argens et du Muy ont été inclus dans le périmètre élargi de l'Opération Grand Site de l'Estérel.

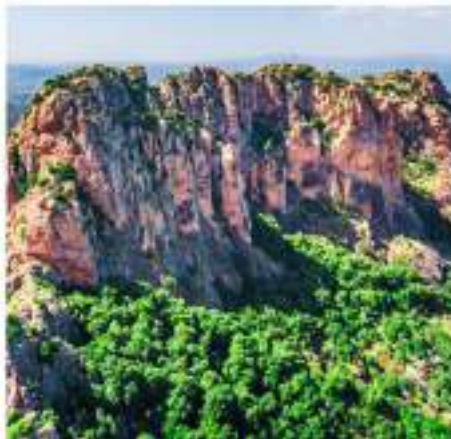
A proximité du site classé du Rocher se trouvent des Espaces Naturels Sensibles, propriétés du Département du Var. Comme ce sont par définition des espaces voués à accueillir du public, le Syndicat a questionné le Département du Var sur leur intégration et a reçu un avis favorable.

Le Rocher de Roquebrune constitue la limite du périmètre géologique de l'Estérel au-delà de laquelle le massif cristallin des Maures commence.

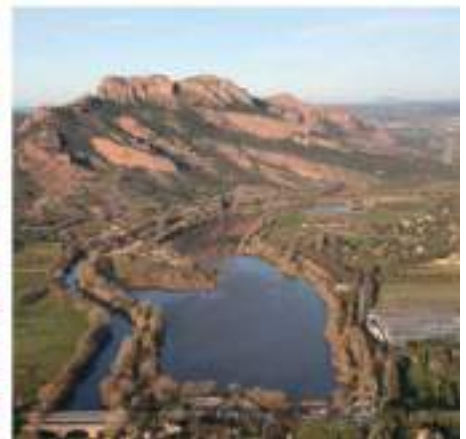
L'intégration du rocher de Roquebrune dans l'Opération Grand Site Estérel contribue à renforcer la cohérence paysagère de la région. En incluant ce site emblématique, il est créé une continuité visuelle et naturelle entre les différents éléments du paysage, favorisant ainsi une meilleure harmonie entre le rocher, les espaces naturels environnants et les aménagements touristiques. Cette cohérence paysagère permet une expérience plus immersive et respectueuse de l'environnement pour les visiteurs tout en préservant l'identité naturelle et culturelle de la région.



L'arkose, grès détritique du rocher de Roquebrune



© Office du Tourisme Roquebrune-sur-Argens



Le rocher de Roquebrune et le lac de l'Arena - vue d'avion

2. LE PATRIMOINE PAYSAGER D'EXCEPTION DU MASSIF DE L'ESTEREL

2.1 Une identité

Les entités paysagères du massif

L'Estérel est un massif plein de surprises qui dévoile toute sa richesse et sa diversité d'ambiances à qui sait arpenter les chemins peu fréquentés.

Si le grand public connaît bien l'Estérel littoral et ses falaises de rhyolite rouge-feu plongeant dans l'horizon bleu de la mer Méditerranée, ce paysage spectaculaire ne constitue qu'un échantillon des paysages composants le massif. Car l'Estérel c'est aussi de nombreux sommets permettant d'embrasser du regard le massif dans son ensemble ; la silhouette singulière de la Colle du Rouet et ses affleurements rocheux qui s'embrasent au lever du soleil ; les formations rocheuses aux formes surprenantes, stimulant l'imaginaire, qui ponctuent l'ensemble du massif ; les collines ondulantes recouvertes de maquis du piémont esterellien ; les ravins et petits canyons dont les ambiances si particulières constituent une véritable invitation au voyage vers des contrées lointaines (Canyons USA, Oued du Maroc ...) ;

les gorges dont les falaises verticales offrent des paysages impressionnants, les pierriers de roche rouge contrastant avec la végétation luxuriante des collines, une palette de couleur variant au fil de la journée et des saisons.

L'Estérel apparaît alors comme un territoire de contraste et d'ambivalence, tout à la fois extravagant et exposé sur sa façade littorale, secret et intimiste dans le cœur du massif ; aride sur les sommets et humide dans les fonds de vallon ...

Ce n'est qu'en prenant le temps de le découvrir et en parcourant les points hauts offrant des vues panoramiques, en empruntant les pistes en balcon sur le site ou en cheminant sur les sentiers en fond de vallon se frayant un passage entre cours d'eau et formations rocheuses spectaculaires, que l'on comprend ce qui fait la beauté et le caractère remarquable de l'Estérel : son socle volcanique quasiment unique au monde, sa diversité d'ambiances et de paysages et sa situation de paysage exceptionnelle à l'interface terre/mer.

Le piémont oriental

Il constitue le point de contact entre l'agglomération de Fréjus-Saint Raphaël et le massif « des volcans ». Véritable antichambre du massif, il s'agit d'un espace naturel de qualité aux portes du massif « d'exception ». Il se caractérise par des espaces sauvages de collines et vallons orientés vers la baie d'Agay. Recouvert de maquis et de boisements clairsemés, le piémont oriental est parcouru par de nombreux cours d'eau qui serpentent entre les collines.

La maison forestière de Roussivau, lieu de vie d'une bergère présente sur le massif, constitue un micro-paysage pastoral, trace d'un Estérel « vécu ». La lisière urbaine qui a peu à peu glissé sur le socle du piémont, vient flouter les entrées et les limites du massif.



Agence APS, 2019



Agence APS, 2019

Les remparts du Perthus et de Roussivau

La barre de Roussivau, les pics du Perthus ainsi que les pics du Mal Infernet se dressent face au piémont oriental tel un rempart protégeant le massif « intérieur ». À la faveur de quelques ruptures dans ces hautes formations rocheuses que sont les ravins du Perthus et du Mal Infernet, des accès discrets permettent de pénétrer le cœur du massif. Ces deux seuils marquent des portes d'entrée spectaculaires dans un « Estérel tout autre » : l'Estérel intérieur.



© Office du Tourisme Saint-Raphaël

L'Estérel intérieur

Cerné au nord par l'arc des grands sommets du massif et au sud par les remparts du Perthus et de Roussivau, l'Estérel intérieur se définit par son insularité et son caractère secret. Difficiles d'accès, ses paysages demeurent insoupçonnés depuis l'extérieur du massif. Riche d'une grande diversité d'ambiances et d'une palette de couleurs variées, cette entité paysagère constitue un condensé d'Estérel, une invitation au voyage et au rêve. Ce morceau d'Estérel permet également une découverte des profondeurs du socle volcanique à travers les promenades extraordinaires qu'offrent les ravins. Les cols et baisses offrent des promenades belvédères ponctuées par la présence des maisons forestières, témoins d'une autre histoire du massif : celle d'un lieu de vie et d'exploitation.



© SMGSE

Le Mont Vinaigre et ses contreforts

Point culminant du massif, le mont Vinaigre se détache à l'ouest des autres sommets. Recouvert d'une végétation, rase sur ses versants Sud, sa silhouette est parfaitement identifiable par la présence de la tour qui le surplombe. Véritable table d'orientation à ciel ouvert, le Mont Vinaigre permet d'embrasser du regard l'ensemble du massif et de ses abords : il offre une vue à 360° sur le massif des Maures, la baie de Fréjus, la mer, les Alpes enneigés et sur la Corse selon les conditions météorologiques.

Le Plan Pinet (au nord), l'Aigre (au sud) et Plan Estérel (à l'est) constituent les premiers contreforts du mont.



Agence APS, 2019

Les Suières, le sommet du Marsaou et les versants nord

Interface rocheuse entre le massif intérieur et les collines boisées des Adrets, cette entité paysagère se compose de formations rocheuses singulières émergeant des versants boisés.

Au nord, les versants abrupts, accueillent des forêts fraîches et développées que traverse la route de Cannes.

En co-visibilité avec les Adrets-de-l'Estérel et Saint-Jean de Cannes, les versants Nord en « arrière-scène » du massif sont soumis à une pression foncière notable, en atteste la présence du parc résidentiel de l'Estérel.



© SMGSE

La Corniche d'Or, vitrine de l'Estérel

Point de contact entre les roches volcaniques rouge-feu et l'horizon bleu azur de la mer Méditerranée, la Corniche d'Or constitue une entité paysagère exceptionnelle. Le rapport minéral/végétal, le bleu du ciel et de la mer, l'effondrement brutal du massif, les affleurements rocheux hérissés du Rocher Saint-Barthélemy et l'intensité des couleurs saisissent le spectateur et expriment avec force l'histoire volcanique du massif. Ce paysage unique véhicule un imaginaire lié à celui de la côte d'Azur.

Bordée par la départementale (D559) et la voie de chemin de fer, cette entité s'inscrit au contact d'un axe de passage fréquenté ce qui lui confère un statut de vitrine du massif.



© Office du Tourisme Saint-Raphaël

Le Cap Dramont et l'île d'Or, vigies du massif

Morceaux d'Estérel isolés du reste du massif et s'avancant sur la mer, le Cap Dramont et l'île d'Or apparaissent comme les vigies du massif. Ces deux points de repère dans le paysage littoral annoncent le massif.



© Office du Tourisme Roquebrune-sur-Argens

Le rocher de Roquebrune

Refermant la plaine et le périmètre géologique de l'Estérel, cette unité dialogue à la fois avec le massif des Maures et de l'Estérel. Sublime paysage de roches ruiniformes, roc basculé sur l'Argens, le rocher de Roquebrune offre au terme de son ascension une vue panoramique sur le territoire, et une lecture paysagère éclairante de l'Estérel.

En face-à-face, le massif et le rocher se mettent mutuellement en valeur.



Agence APS. 2019

La plaine détritique de l'Estérel

En rupture topographique avec les reliefs de la Colle du Rouet et de Colle Rousse, la plaine détritique apparaît comme une entité paysagère à part entière. L'épaisseur de cette entité assoit le massif occidental dans un écrin de végétation estérellienne. Habitée, boisée et peu cultivée, cette plaine est soumise à une certaine pression foncière, limitée tout de même par la forêt domaniale de la Colle du Rouet. Les secteurs de la Bouverie, Puget-sur-Argens et le Muy, s'étendent sur cette plaine naturelle.

Si sa valeur écologique est grande, les qualités paysagères de cette entité relativement homogène sont moindres au regard du reste du massif.

L'autoroute constitue une limite physique, qui la sépare de la plaine de l'Argens. Les dépressions irriguées de cette plaine détritique dessinent des poches cultivées qui contrastent avec le caractère sec et pauvre du massif.

Tel un parc urbain de la plaine habitée, la fréquentation est de proximité. Elle constitue au niveau de La Lieutenante un point d'accueil et via la D47 une porte d'entrée sur le massif occidental.



Agence APS. 2019

Les paysages sous-marins

L'Estérel plonge dans la mer et crée un paysage sous-marin extraordinaire. À pic sous-marin, la roche volcanique semble surgir des profondeurs. Les îles, récifs et épaves qui jalonnent la côte de l'Estérel succèdent aux baies de faibles profondeurs et créent des refuges appréciés de la faune et la flore sous-marine et des plongeurs.



Agence APS,

La plaine en altitude de Bagnols-en-Forêt

Le replat topographique boisé, installé sur les couches de rhyolite du massif de la Colle du Rouet et du Défens, forme un creuset forestier et cultivé à l'arrière du massif. C'est une arrière-scène de l'Estérel oriental. Les formations forestières abritées du vent sont denses et diversifiées (chênes pubescent, chênes liège, pins maritimes). Elles révèlent un sol plus profond et humifère que sur les versants de l'Estérel.

Peu traversée, cette entité est un accès au massif oriental et un lieu de promenade apprécié des locaux.



Agence APS. 2019

Les gorges

Ces fractures dans le socle rocheux offrent une expérience sensorielle unique pour le visiteur, une invitation au voyage, l'évocation de contrées lointaines. Les gorges du Blavet sont particulièrement remarquables et fréquentées. Lieu de promenade, d'escalade, d'intérêt géologique et botanique, les ambiances humides et luxuriantes liées à la présence de l'eau sont surprenantes et font de ces gorges une oasis dans l'univers ambiant sec et stérile de l'Estérel alentour.



Agence APS. 2019

La fracture du Reyran et ses contremarches boisées

Située à l'interface du massif oriental et du massif occidental, la vallée du Reyran et ses collines boisées constituent un point de rupture dans le massif de l'Estérel.

Paysage de ripisylve bordé par de hautes contremarches couvertes de maquis et de boisements clairsemés, cette entité paysagère se compose de paysages « ordinaires » si l'on tient la comparaison avec le massif volcanique. Il s'agit d'un secteur qui offre peu de points de vue vers des éléments identitaires du massif. La vallée du Reyran est marquée par la triste histoire du barrage de Malpasset dont les vestiges encore visibles confèrent une ambiance particulière au lieu.



© commune les Adrets-de-l'Estérel

Les collines boisées des Adrets-de-l'Estérel et du lac l'Avellan

Étage bas constitué de collines boisées et en partie habitées au pied de l'Estérel. Ces collines s'inscrivent à l'interface entre les Massifs du Tanneron et de l'Estérel. Cette unité à la topographie plus douce, épargnée des feux de forêt, est constituée de forêts denses, de peuplements variés de chênes et de feuillus parmi quelques pâturages qui s'étendent sur les secteurs plus frais (aux abords de Maure Vieil et des Adrets-de-l'Estérel).



Agence APS, 2019

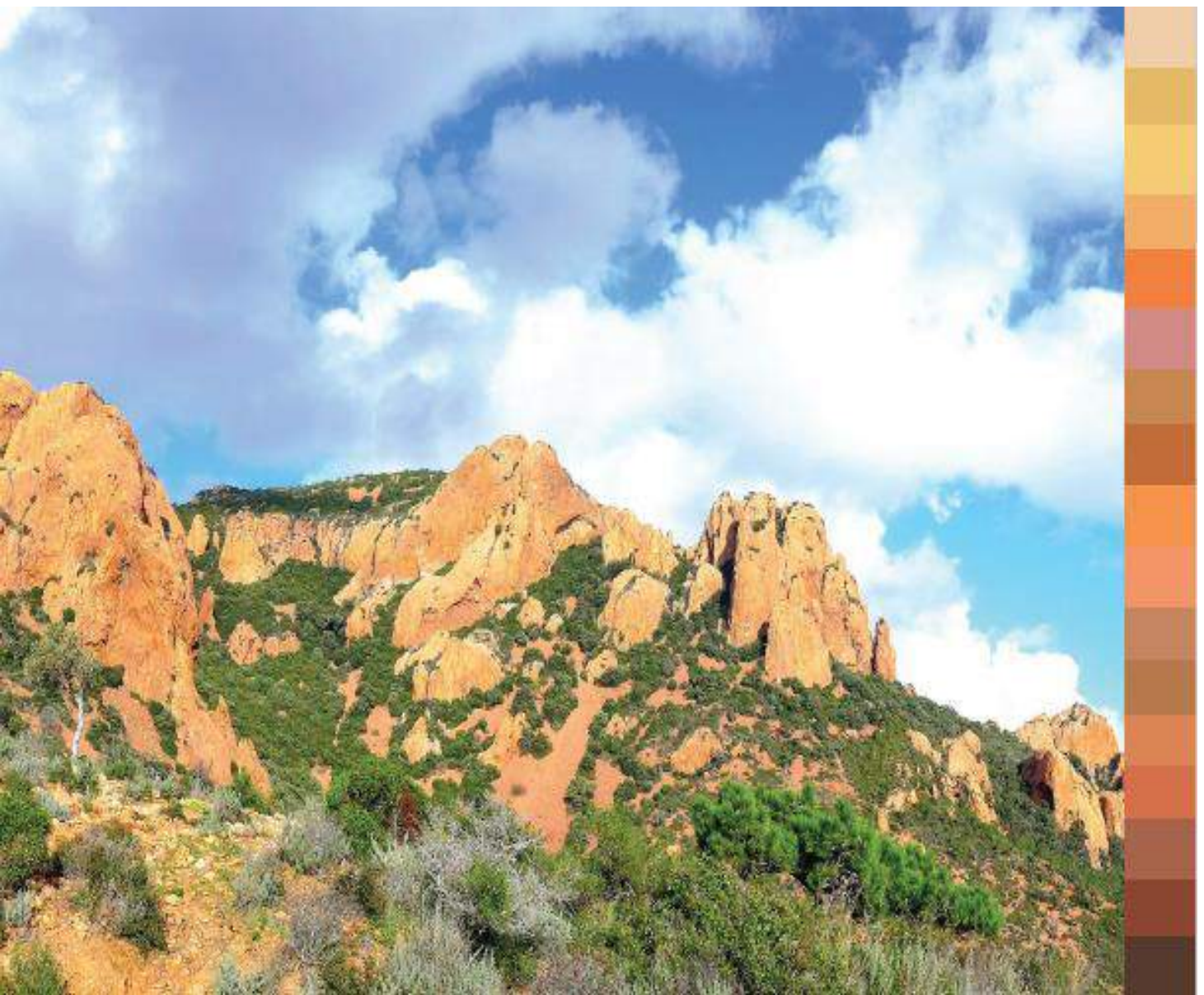
La caldeira de Maure Vieil et les Monts de Théoule

Le Mont Saint Martin, le Mont Pelet, les sommets des Petites et des Grosses Grues surplombent les versants boisés de Théoule-sur-Mer qui plongent dans la mer selon une orientation Nord/Est. Enclavée, et isolée du reste du massif, cette entité se tourne vers la baie de Cannes et le département des Alpes-Maritimes.

La Caldeira de Maure Vieil constitue un haut lieu de géologie. Son paysage et sa situation géographique en font une entité à part entière du massif. Les accès et une fréquentation de proximité rattachent l'entité au bassin de vie de Théoule-sur-Mer/Mandelieu-la-Napoule.

Les couleurs et contrastes, identités paysagères de l'Estérel



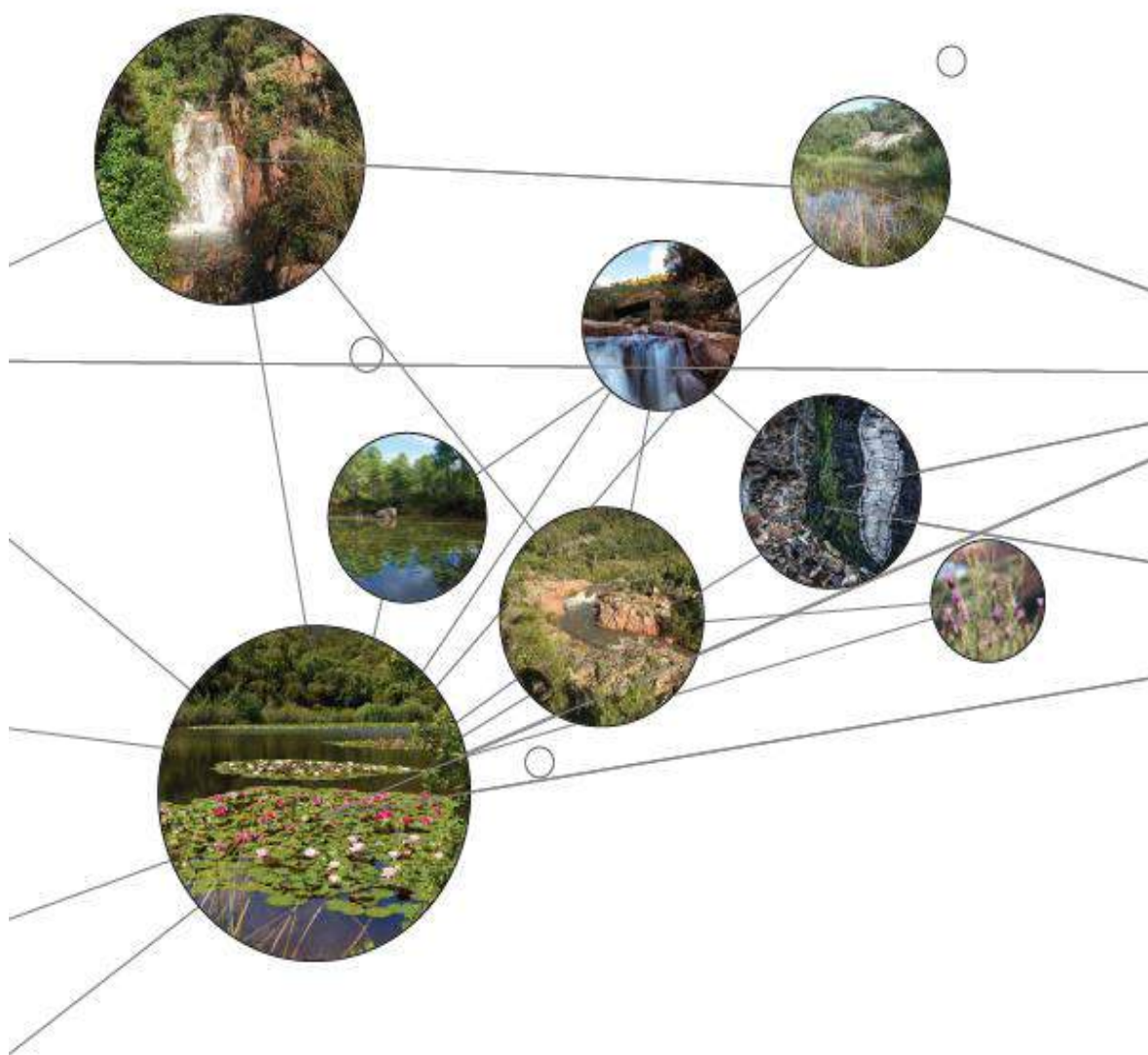




L'Estérel littoral : bleu, orange, vert

Sur la façade littorale, la roche rouge-orangée ponctuée par la présence verdoyante de la végétation fait face à l'horizon bleu azur de la mer Méditerranée.

Ces trois couleurs, qui contrastent fortement les unes par rapport aux autres, constituent une identité forte de l'Estérel et sont en grande partie responsables de la qualité photogénique et de la renommée du massif. Les paysages sont marquants par leurs couleurs incroyables.



L'Estérel intérieur cœur de massif : orange, brun, vert

À l'intérieur du massif, les teintes se répartissent selon des camaïeux d'orange, brun et vert faisant écho à la relation étroite du minéral et du végétal.

2.2 Des valeurs

Les valeurs paysagères

Le Massif de l'Estérel tire son exception de sa situation de paysage à l'interface terre/ mer et de son caractère insulaire et « rare » : l'Estérel, massif volcanique unique au cœur de la Provence cristalline d'origine majoritairement métamorphique, s'inscrit tout en contraste avec les paysages qui l'entourent. Le patrimoine géologique, et tout particulièrement la période volcanique de l'Estérel, est considéré comme un élément fondateur du projet Opération Grand Site Estérel. L'histoire géologique débute il y a environ 340 Ma et s'achève il y a 55 Ma avec les mouvements tectoniques conduisant à l'ouverture de la mer Méditerranée (séparation du bloc corso-sarde) et de l'orogénèse alpine.

L'Estérel, cerné de tous côtés par les extensions urbaines des communes limitrophes apparaît à ce titre comme une île de nature sauvage et précieuse.

L'arc formé par la chaîne des sommets du massif en renforce le caractère insulaire. Telle une citadelle rocheuse, ces sommets semblent préserver des regards le cœur secret de l'Estérel.

Le massif volcanique tire également son caractère exceptionnel de la relation frontale qui s'établit entre le niveau de référence du plan horizontal de la mer et la verticalité des falaises rhyolitiques érigées sur le littoral.

Le socle bleu de la méditerranée fait surgir, par contraste, celui de l'Estérel : rougeoyant et flamboyant. Ce point de contact superbe, la part du minéral et du végétal, la lumière intense et changeante du littoral font de la Corniche d'Or la vitrine majestueuse du massif développant un imaginaire balnéaire presque fantasmé.

Plus loin le massif occidental, dressé face à la plaine de l'Argens, sans assise maritime, peut rivaliser de beauté avec les paysages du littoral. La position géographique du massif se singularise encore davantage par la grande proximité urbaine des communes littorales du Var et des Alpes Maritimes qu'accompagne tout l'imaginaire de la Côte d'Azur. Une proximité singulière pour un massif naturel qui ajoute à ses valeurs paysagères, des valeurs d'usages, sociales et culturelles.



Le massif, vue d'avion

Semblable depuis l'extérieur à une citadelle rocheuse, le massif suscite l'intérêt et le désir de l'ascension vers les points les plus hauts ou du moins les plus emblématiques du massif.

L'Estérel se caractérise par ses sommets, transportant le regard et le visiteur vers des horizons lointains et larges. Il se caractérise également par ses points bas, lieux d'une immersion inattendue au cœur du massif.

Derrière l'Estérel littoral, un Estérel du secret et de l'intime

Plus discret, l'Estérel intérieur aux horizons plus resserrés, à la luminosité et aux couleurs adoucies surprend par opposition avec la beauté « extravertie » de l'Estérel littoral. La ville disparaît totalement des perceptions du promeneur (auditives, visuelles) C'est un massif calme, secret et difficile d'accès qui promet la découverte lente et progressive en opposition à un littoral très accessible et fréquenté.

Les variations de lumière, le contraste hygrométrique et hydrologique, les gorges et ravins surprenants, les sources discrètes, la présence et l'absence de l'eau à l'origine d'ambiances contrastées produisent pour le visiteur une succession de découvertes insoupçonnées depuis l'extérieur du massif.

La notion de parcours pour accéder « au plus profond » est majeure dans l'expérience de l'Estérel, elle apporte une dimension de secret et d'intimité contrastant avec l'Estérel de la corniche d'or, vitrine balnéaire du massif. Les horizons sont moins larges, mais les spectacles donnés par les ravins et combes, où la fraîcheur d'une source dans l'aridité de l'Estérel tiennent de l'inattendu et de l'extraordinaire. L'exotisme des paysages renvoie à un imaginaire du voyage et du lointain (les oueds du Maroc, les canyons du Colorado...).



Le maquis. © Dabas Charlie



La calanque d'Anthéor © Garcia Thomas

Les perceptions paysagères du massif

Les sommets, belvédères et repères visuels

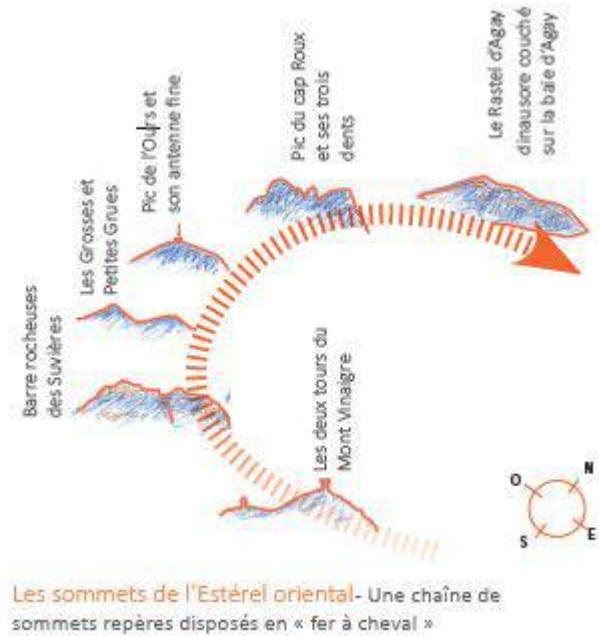
Sommets, cols, vallons, ravins offrent autant de successions de plans dans différentes directions qui perturbent les perceptions et la lecture du paysage. Les crêtes, à la fois limites et repères visuels, dessinent et structurent le paysage.

L'ouverture ponctuelle d'un point de vue au passage d'un col, les routes belvédères ou plus encore la vue panoramique depuis un point haut dominant offrent une lecture claire du paysage.

Les silhouettes caractéristiques des sommets de l'Estérel sont à la fois des belvédères et des repères visuels. Toujours, le regard du visiteur s'y réfère pour s'orienter et se situer dans l'espace.

Les sommets dominants se caractérisent par leur forme ou les équipements présents à leur sommet :

- > Le Mont Vinaigre : deux tours successives,
- > Roussivau et ses barres rocheuses
- > Les deux sommets arrondis des Grues
- > L'antenne anthropique du Pic de l'Ours
- > Les trois dents du Pic du Cap Roux / Pilon / Saint Pilon
- > La silhouette striée et couchée du Rastel d'Agay.



Perception paysagère - prise à l'ouest du Pic du Cap Roux



Perception paysagère depuis le Mont Vinaigre

Le Mont Vinaigre

Le Mont Vinaigre point culminant du massif (618 m) surplombé de sa tour repère, vigie pour la surveillance incendie les mois d'été.

En quittant les eucalyptus et les cyprès du Malpey, une route goudronnée s'engage à l'ascension du Mont Vinaigre et devient sur les derniers mètres un sentier flirtant avec la roche affleurante.

Les versants nord, plus frais sont couverts d'une végétation variée constituée de chênes verts, de châtaigniers et d'un luxuriant maquis. La pinède et le maquis encadrent des points de vue sur le nord et les Adrets-de-l'Estérel. Les formations rocheuses érigées plus grises qu'au sud du massif sont des indices sur le volcanisme du lieu.

Au sommet du Mont Vinaigre, sur la plateforme sommitale qui accueillait autrefois une tour, les horizons s'ouvrent à 360 degrés sur l'ensemble du massif.

Au sud, le regard est attiré par le littoral et le cœur du massif vierge et intact. Au nord, l'urbanisation du village des Adrets-de-l'Estérel, et le parc résidentiel de l'Estérel à l'assaut du plan Pinet sont très présents visuellement.



Formation rocheuse au sommet du Mont Vinaigre



Tour de guet Mont Vinaigre



Couvert végétal Mont Vinaigre

Le pic du Cap Roux

Le pic du Cap Roux est accessible depuis le cœur du massif, via un sentier au départ de la Sainte Baume (ou depuis Anthéor). Ce sentier serpente sur le flanc de colline traversant boisements et pierriers. Il offre des points de vue en surplomb sur le cœur du massif de l'Estérel. L'ascension permet d'approcher diverses formations rocheuses aux formes singulières stimulant l'imaginaire.

Au niveau du col du Cap Roux, l'Estérel révèle ses deux facettes :

- L'Estérel littoral
- L'Estérel terrestre

L'Estérel littoral constitue un paysage spectaculaire : point de rencontre entre les falaises de roche rouge-orangée et la mer Méditerranée.

Depuis le Pic du Cap Roux, un large panorama s'ouvre sur le littoral et l'intérieur des terres, révélant toute la diversité des paysages de l'Estérel.



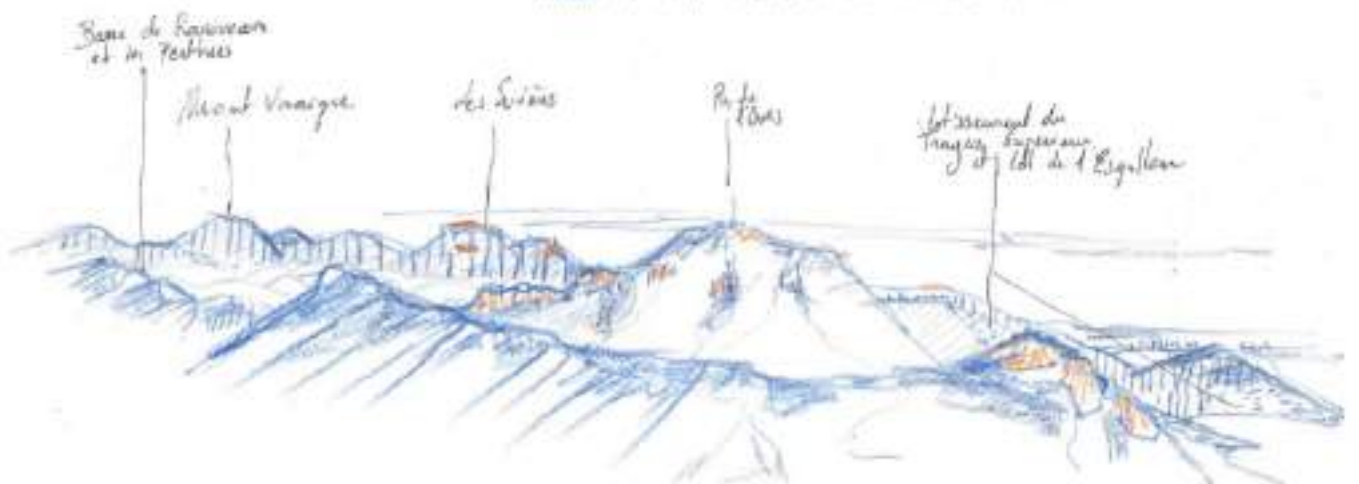
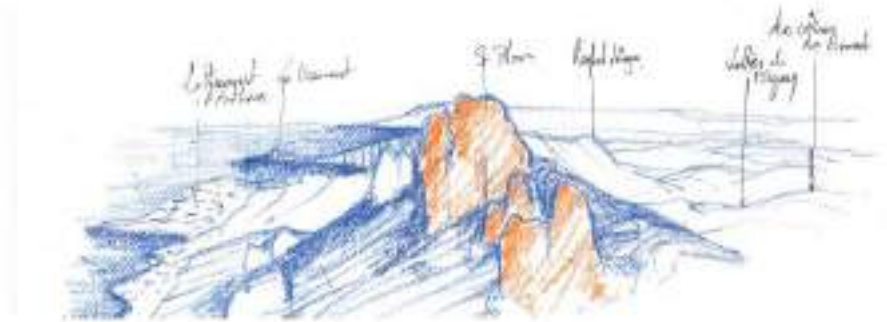
Montée depuis la sainte Baume



Roches rouges aux formes atypiques



Paysage de pierriers, points de vue sur le cœur du massif



Les routes belvédères, lecture de paysage et expérience sensorielle

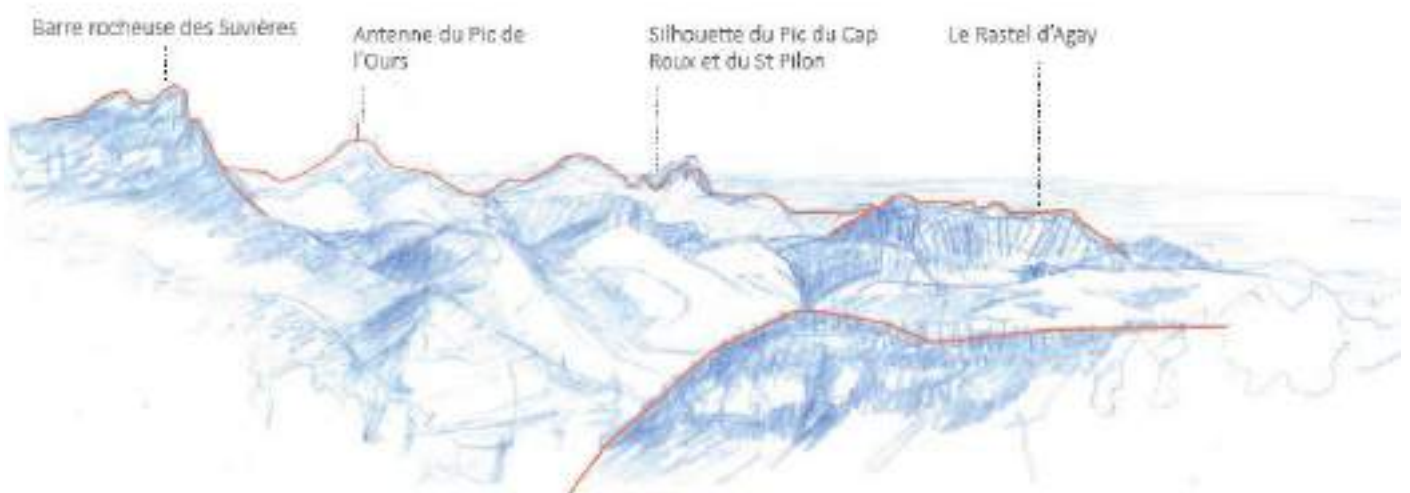
La route des cols suit à niveau le versant sud du massif depuis la maison forestière du Malpey jusqu'à la baisse Violette au bas des Suvières. En balcon sur le paysage, elle offre une belle lecture du massif intérieur. Contrairement aux sommets dominants, et si les horizons sont moins lointains, le sentiment d'être « dans » le massif en fait une expérience sensorielle d'exception. En effet, cette route en balcon sur le paysage alterne des points de vue sur des éboulis, falaises rocheuses (baisse Violette), pinèdes, blocs détachés et maisons forestières (la Duchesse, Trois Termes), révélant ainsi la richesse et la diversité du massif.

Son intérêt réside également dans son accessibilité : elle est facilement praticable puisqu'elle est quasiment de niveau sur tout le parcours.



Depuis la piste DFCI H22 route des Cols

Depuis la route des Cols en Ardet du Mont Vinaigre - Vue sur les sommets littoraux et ouest du massif.



Depuis les points bas, le Massif de l'Estérel offre des perceptions toutes autres et révèle des ambiances singulières.

Que ce soit au niveau du ravin du Mal Infernet, au niveau du ravin du Perthus ou encore au niveau des espaces collinaires situés au pied de la barre de Roussivau, un sentiment d'intériorité se dégage de ces espaces. Ici, on semble pénétrer le « cœur secret » de l'Estérel.

Ce sentiment d'intériorité repose essentiellement sur deux facteurs :

> L'accessibilité limitée : ces espaces sont accessibles uniquement à pied ou à vélo ce qui leur confère un caractère plus secret,

> L'encaissement : le regard butte sur des sommets et des falaises, renforçant la sensation d'être dominé et d'être « dans le massif ».

Ces points bas constituent des espaces plein de surprises permettant de profiter, en contre-bas, de points de vue spectaculaires sur les affleurements rocheux.



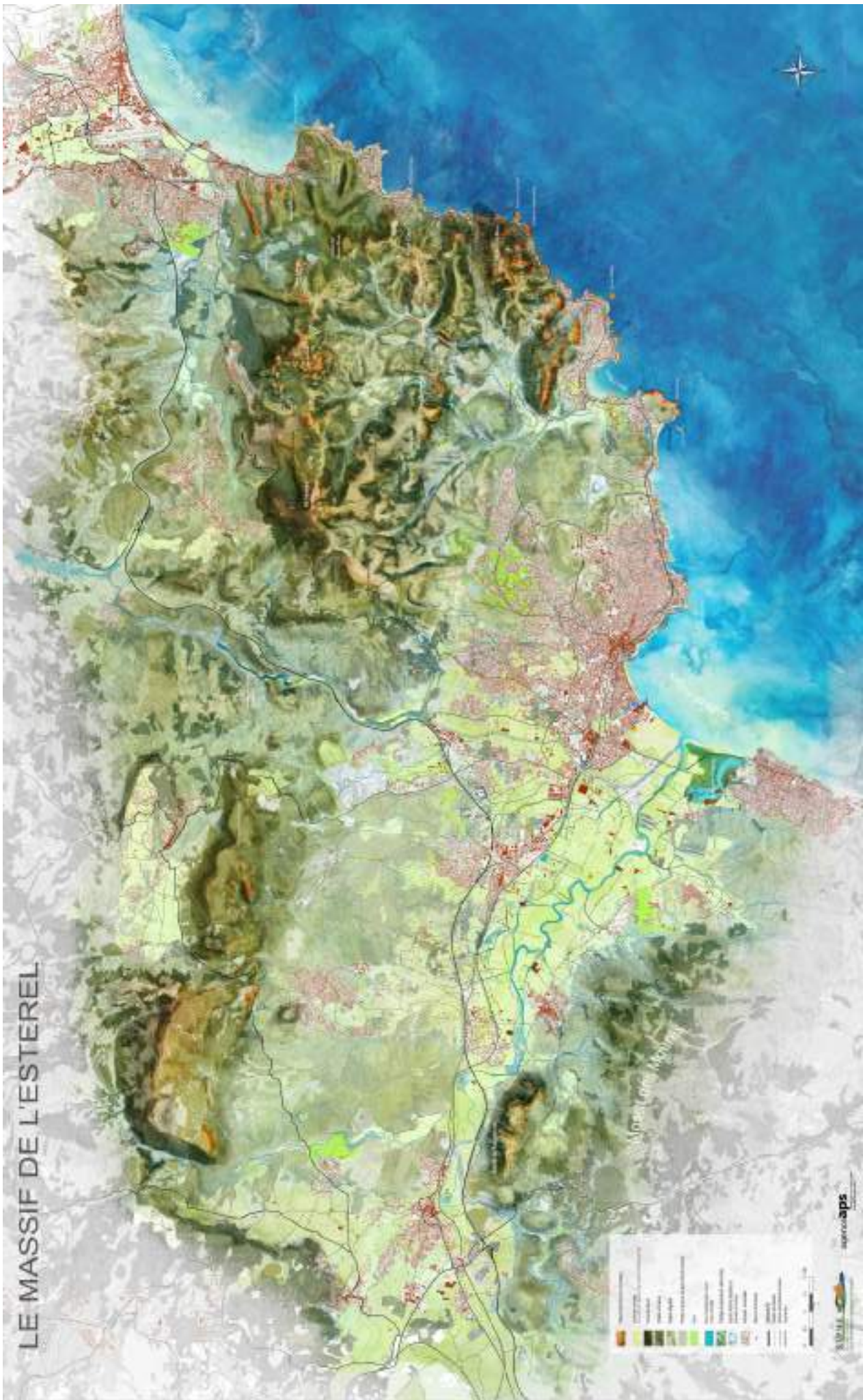
Secteur Barre de Roussivau - Carrefour Castelli



Secteur Col du Mistral



Ravin du Mal Infernet - Accessibilité limitée, paysages ruiniformes et encaissés



Les valeurs géologiques

Un massif volcanique au cœur de la Provence calcaire

Le Massif de l'Estérel est issu d'un volcanisme de rift datant du Permien (-250 à -280 millions d'années). La phase volcanique de l'Estérel a donc duré environ 30 millions d'années et a été majoritairement de type acide, mais des émissions de basalte (refroidissement rapide de magma basique) ont pu avoir lieu. Dans la mesure où le basalte représente environ 90 % des roches volcaniques terrestres, le Massif de l'Estérel, avec sa forte concentration de rhyolite rouge, fait figure d'exception. La rhyolite est en effet une roche magmatique riche en quartz et en feldspath, issue d'une lave « acide », ayant connu un refroidissement rapide (contact avec l'air de la surface), par opposition aux roches plutoniques à refroidissement très lent. Au début de la création du rift, la chaleur du magma du manteau a fait fondre la croûte continentale (acide) et il en a résulté un volcanisme explosif acide, responsable de la production de divers types de rhyolites plus ou moins visqueuses, qui correspondent à des phases de dégazages allant en s'affaiblissant (production de rhyolite ignimbritique, puis de rhyolite flammée et enfin de rhyolite fluidale). Une fois le rift bien formé (vallée de l'Argens), la croûte continentale se trouva amincie et le magma basique issu du manteau rencontra moins de matériaux acides. La fin de l'activité volcanique de l'Estérel a ainsi pu donner naissance à des épisodes de volcanisme plus ou moins basiques (trachytes, hawaiites, etc.).

La rhyolite, roche très dure, formée par de nombreux cristaux liés par un verre volcanique, a été exploitée de l'époque gallo-romaine jusqu'au XVIII^e siècle pour les meules de moulin.

Du grès roux, près de la mer, se mêle à la rhyolite rouge qui forme de grands éboulis non stabilisés : les "glariers". La diversité et l'exceptionnalité des roches observables dans l'Estérel en font donc un site particulièrement intéressant d'un point de vue géologique.

Avant le morcellement de la Pangée, la Corse et la Sardaigne étaient rattachées aux Massifs des Maures et de l'Estérel. Les contraintes de plaques qui se sont exercées sur cette zone ont créé de multiples fissures, espaces privilégiés de remontées de magma, et particulièrement de rhyolite, créant ce paysage si particulier en limite de la Provence calcaire. Par sa couleur, elle tranche avec le calcaire blanc du Parc Naturel National du Mercantour et du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur. Cette roche sédimentaire formée principalement à partir de coquillages et de coraux se caractérise par sa dissolution facile dans l'eau.



Secteur Mont Vinaigre ©SMGSE

Un paysage rhyolitique unique et identitaire

Le massif caractérisé par son socle rhyolitique, bien reconnaissable par sa couleur, qui le distingue des massifs du Tanneron et des Maures qui l'entourent.

Les « lieux-dits » et les paysages se décrivent par l'histoire volcanique du massif. La diversité des événements volcaniques s'exprime par une grande variation de formations rocheuses, une déclinaison de couleurs, de formes et de paysages.

La valeur géologique du massif fait de l'Estérel une destination très largement prisée et reconnue par les géologues professionnels ou amateurs.

Cette histoire se manifeste dans la morphologie de l'Estérel, elle explique les singularités de l'Avellan ou de Maure Vieil (caldeira), le rift continental du Reyran et bien sûr la fascinante estérellite verte. Elle se révèle partout par l'observation des cheminées de l'ancien volcan d'Agay, ou de Maure Vieil sous le Mont Saint Martin, l'expression du volcanisme explosif, effusif, fissural dans la couleur ou la texture de la roche, la forme d'un dyke, l'orientation du litage horizontal de la Colle du Rouet ou vertical du pic du Cap Roux.

La géologie est un moyen de découvrir et de comprendre l'Estérel dans toute sa **richesse** et sa **rareté**.

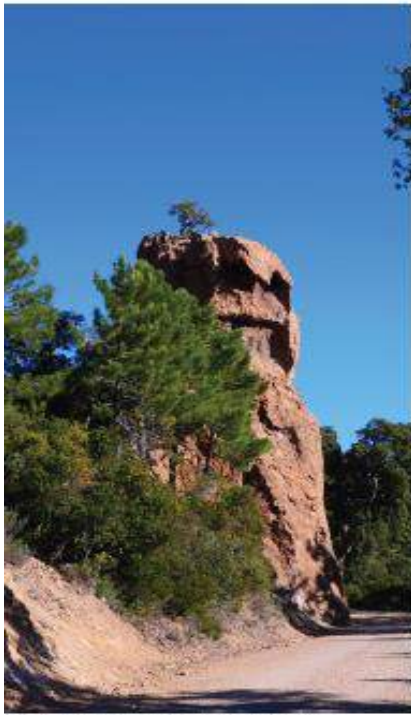
Le Massif de l'Estérel est un paysage rhyolitique unique et identitaire. Il se caractérise par ses reliefs accidentés, des roches volcaniques et des couleurs vives.

Les roches rhyolitiques se distinguent par leur teinte rouge-orangé, résultant de l'oxydation du fer contenu dans la roche. On y retrouve également des nuances de jaune, de rose et de violet, formant un véritable kaléidoscope de couleurs.

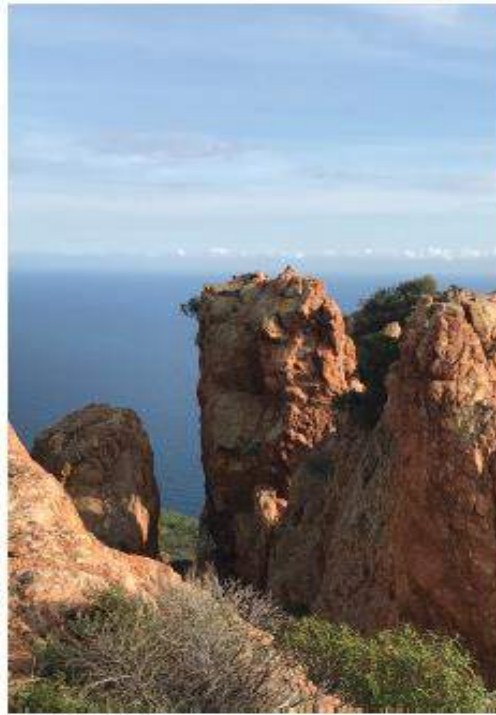
Ce paysage, unique en son genre représente un véritable patrimoine naturel et identitaire de la région, offrant aux visiteurs une expérience inoubliable.



Vue sur le Cap Roux © David CAU



Visage étrange vers les Suvrières



Corniche d'Or



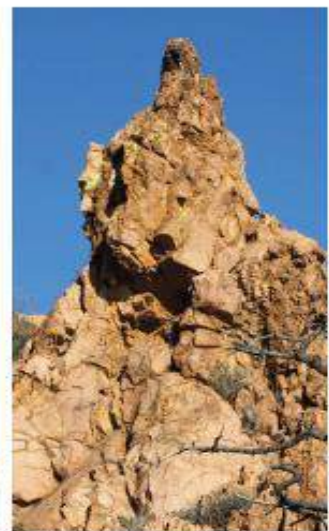
Colonne au ravin du Perthus



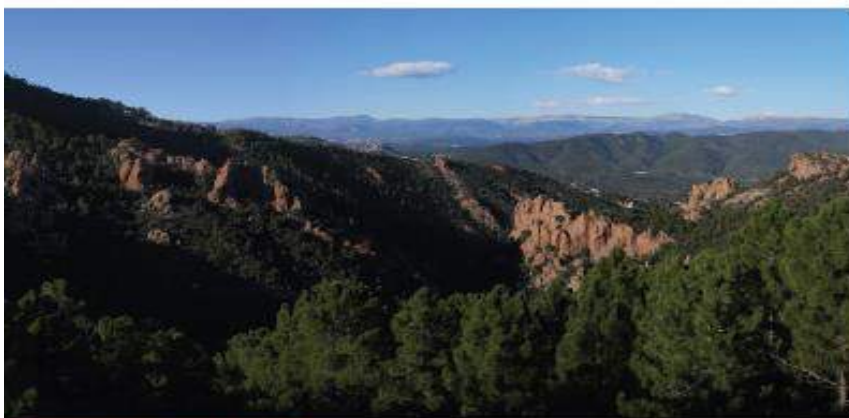
En montant au Cap Roux



«Gendarme»-Pic du Cap Roux



Petite aiguille



Les monuments rocheux de l'Estérel - Témoins géologiques déclencheurs d'imaginaire



Esterellite derrière la plage du débarquement

L'Estérellite, à l'origine d'un paysage emblématique

Depuis l'Antiquité, le porphyre bleu de l'Estérel, ou Estérellite, a été utilisé comme pierre de construction, pour les pavés, puis également pour les ballasts de chemins de fer, en granulats ou encore comme pierre d'enrochement, notamment dans le cadre des digues de protection des plages. Cette exploitation ancienne, la carrière des Grands Caous date de l'époque romaine et est toujours en activité, a joué un rôle majeur notamment dans le développement des axes de communication.

Ainsi, se trouvent des carrières à plusieurs endroits du Massif de l'Estérel, surtout sur la commune de Saint-Raphaël. Elles ont connu un essor particulier avec la révolution industrielle. Dans certains secteurs, l'activité extractive est au cœur de l'histoire et de l'économie locale, comme au Dramont avec le "village des carriers" où vivait dans les années 1920 jusqu'à 2.000 villageois, dont 800 travailleurs des carrières. Les anciennes carrières de porphyre du Dramont sont aujourd'hui devenues des lacs.

Chronologiquement, le dernier volcanisme du massif de l'Estérel est un volcanisme avorté d'Estérellite formant des laccolites maintenant révélées par l'érosion, en bordure Sud-ouest du massif. Le paysage très localisé de cette roche verte, associée aux nuances rouge de la rhyolite et bleu de la mer Méditerranée est devenu un paysage emblématique du massif.



Affleurement d'esterellite devant l'emblématique île d'or



Estereillite après la plage du débarquement



Les valeurs écologiques

Exploration de la faune et la flore

Le Massif de l'Estérel est particulièrement riche et original d'un point de vue écologique. L'alliance du caractère volcanique siliceux et maritime lui confère un caractère tout à fait exceptionnel, tant du point de vue de son paysage que de son patrimoine biologique.

Par sa position biogéographique, l'Estérel bénéficie d'un climat typiquement méditerranéen, avec localement des influences plus chaudes et plus humides rappelant le climat du littoral de l'Afrique du Nord (thermo-méditerranéen : étage du Caroubier, de l'Euphorbe arborescente et du Palmier nain).

La roche mère volcanique, typique de la zone, est riche en silice et influence grandement les sols et la flore. Comme dans le massif des Maures voisin, la végétation diffère de celle observée sur le reste de la Provence largement dominée par le calcaire. Les garrigues cèdent la place à des maquis et les sols sont propices au Pin mésogéen, dit « maritime », ainsi qu'au chêne-liège.

Sur les substrats rocheux de l'Estérel, les écoulements d'eaux restent superficiels et forment de nombreuses flaques, mares et ruisseaux temporaires. De multiples retenues collinaires ont aussi pu être aménagées.

En fond de vallon, les boisements sont parfois luxuriants avec des ripisylves à Aulne glutineux et des formations à laurier rose sauvage. Avec une orientation globalement est-ouest, l'effet versant est marqué dans les différentes parties de l'Estérel. Les ubacs peuvent être particulièrement frais et humides et présenter une végétation forestière généralement bien développée.

Une partie de façade littorale a pu rester sauvage et exempte d'aménagements. On rencontre sur la « Corniche d'Or » une végétation typique, peignée par les vents chargés d'embruns marins et organisée en fonction de leur résistance au sel et au vent.

Le site est également marin. La diversité du littoral et des fonds marins rocheux, sableux, de profondeur variable et parfois importante, offre également de nombreux milieux propices au développement de la faune et de la flore marine.

L'ensemble de ces caractéristiques permet le développement d'une grande biodiversité. Certains milieux originaux ne se rencontrent qu'en quelques sites particuliers du territoire comme en Corse. Ils offrent sur l'Estérel parmi leurs plus beaux développements. Ce sont les oueds à laurier rose sauvage, les mares cupulaires typiques de la rhyolite, les boisements de laurier et les ripisylves à Osmonde royale, les versants chauds à Euphorbe arborescente et les formations littorales de roches halophiles à Statice cordée, de phryganes à Barbe de Jupiter et de maquis littoraux à Lentisque, Oléastre et Myrte.

Les milieux ouverts de pelouses sèches et de dalles rocheuses sont les milieux de vie d'insectes, de reptiles et d'oiseaux méditerranéens typiques. Certaines zones boisées parmi les plus matures présentent du bois mort et des cavités propices à l'accueil d'espèces forestières devenues rares sur le territoire.

Au total, ce sont plus de 150 espèces végétales remarquables et protégées qui sont présentes sur le territoire considéré et plus de 80 espèces patrimoniales de la faune identifiées parmi les insectes, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères, dont les chauves-souris.

Les zones terrestres

Les espèces les plus emblématiques des milieux terrestres sont sans doute le Statice cordé et la Barbe de Jupiter sur le littoral, le laurier rose sauvage au sein des oueds, l'Isoètes voilé et la Crassule de Vaillant dans les mares cupulaires. Côté faune, le site abrite le Faucon pèlerin, l'Aigle Royal et l'Hirondelle rousseline, mais aussi la Tortue d'Hermann, la Cistude d'Europe et le Pélobate cultripède ainsi que diverses chauves-souris, dont le Murin de Bechstein.



Isoete durieu



Crassule de Vaillant



Tortue d'Hermann



Osmonde royale



Laurier rose



Hirondelle rousseline



Serapias olbia



orchidée à feuille lâche



Erica arborea

Les zones marines

Les zones marines les mieux préservées abritent d'importants herbiers de posidonie, supports de biodiversité en Méditerranée, mais aussi des grottes marines, des bancs sableux et des récifs coralligènes.

Certains sites maritimes d'exception présentent de forts enjeux de conservation :

- l'île d'Or, où une concentration de sites coralligènes permet une importante biodiversité et une qualité paysagère remarquables ;
- La rade d'Agay, qui présente un récif barrière, très rare à l'échelon national, avec un herbier mixte de posidonie, de cymodocée et de zostère servant de nurserie à de nombreuses espèces de la faune ;
- Le sec de Fréjus, un relief marin configuré en plateau suivi d'une forte pente, offrant des sites à coralligène particulièrement riches et où on peut rencontrer tous les intervenants de la chaîne alimentaire marine, depuis le plancton jusqu'aux mammifères marins ;

- Enfin, les trois sites du plateau de la Chrétienne, du littoral de Boulouris et du Cap Roux, où des herbiers à posidonie associés aux bioconcrétionnement de corallinacés offrent des multiplicités d'habitats et des sites coralligènes remarquables. Une réserve intégrale où toute forme de pêche est proscrite a été définie en 2008 : le cantonnement de pêche de Cap Roux. Une stratégie de gestion a été établie par le DOCOB Natura 2000 en 2016 pour la préservation de la faune et la flore marine de l'Estérel.



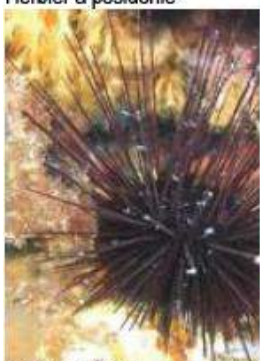
Herbier à posidonie



Coralligène



Corail rouge



Oursin diadème



Grande nacre



Tortue Caouanne



Rascasse

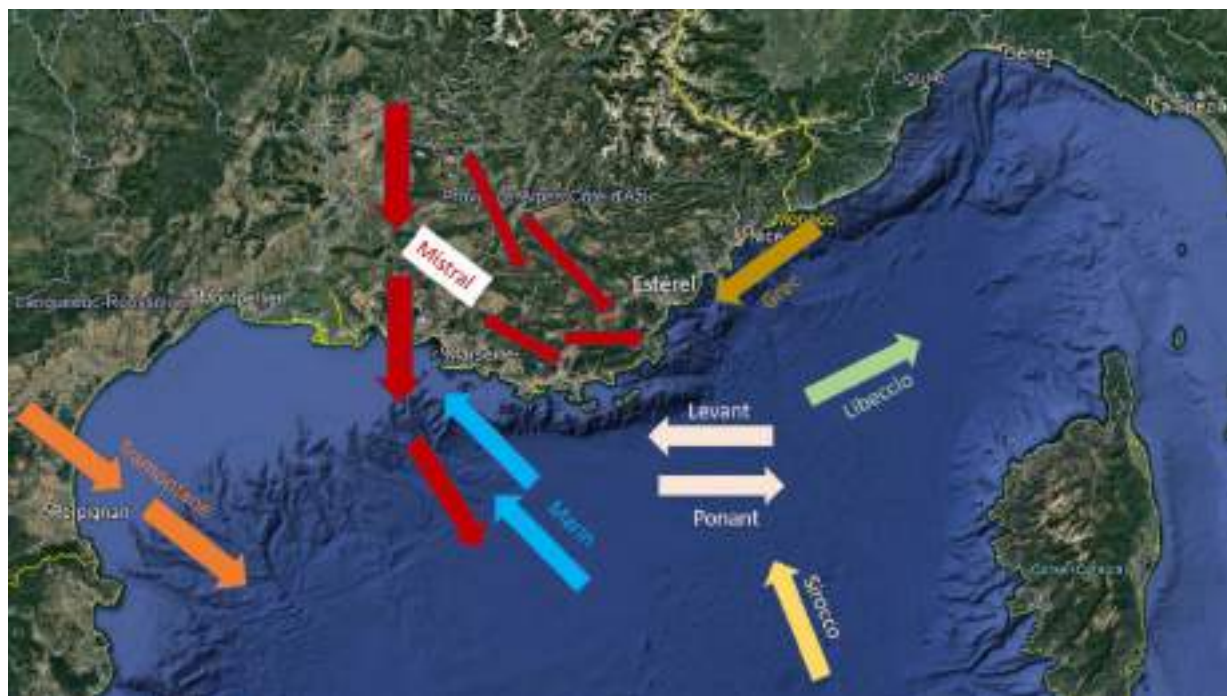
Sol, climat et eau : les protagonistes de l'Estérel

Les reliefs marqués et accidentés du massif de l'Estérel, allant de 94 mètres au Mont Turney (commune de Mandelieu-la-Napoule) et jusqu'à 618 mètres pour le Mont Vinaigre (commune de Fréjus), appartiennent à un socle rocheux cristallin pauvre et sec, particulièrement sur les hauteurs et les adrets soumis à un fort ensoleillement.

Les climats méso-méditerranéens en plaine et thermo-méditerranéens sur le littoral font parties des plus chauds de métropole avec une moyenne annuelle de 15 °C. Ils se caractérisent par une sécheresse estivale importante de 3 mois, qui tend à s'allonger ces dernières années avec mortalité exceptionnellement importante de la végétation méditerranéenne spontanée en 2017. La sécheresse estivale est aggravée par la pauvreté du sol rapidement dépourvu de ressources en eau. Toutefois, la complexité du relief nuance largement ce constat avec des secteurs plus frais en ubac et en fond de vallon. L'hiver est doux avec des précipitations irrégulières, relativement abondantes et soudaines en automne et hiver (allant de 900 à 1.100 millimètres/an).

Caractéristiques du sol, mouvements géologiques et orientation sont à l'origine des affleurements de roches brutes de rhyolite sur les hauteurs qui révèlent une découpe nette du paysage.

Les vents violents, tels que le Mistral (vent dominant Nord-ouest/Sud-est) et le Marin (Sud-est/Nord-ouest), se heurtent à ce relief très abrupt et s'engouffrent dans des couloirs de vents, à la faveur de l'orientation des gorges et ravins. La température est bien plus basse dans ces espaces ventilés et ombragés. L'eau est présente par touche au cœur du massif. Pénétrant peu le socle rocheux et ses affleurements, l'eau ruisselle rapidement vers les vallons auxquels elle confère une fraîcheur. Le régime torrentiel est rythmé par les saisons. Au niveau des pierriers, amas de pierres éboulées, la condensation de l'humidité atmosphérique sur la roche apporte une ressource précieuse en eau.



Les périmètres de protection environnementaux

Les richesses de l'Estérel sont reconnues depuis longtemps par la communauté naturaliste et scientifique et divers programmes de préservation, tel Natura 2000, concernant le massif et son domaine maritime. De nombreux sites de protection réglementaire ou contractuelle ont également vu le jour, animés par les différents gestionnaires d'espaces naturels. Malgré les nombreuses mesures de protection, l'intérieur du massif doit faire face à diverses problématiques de perturbations comme la surfréquentation localisée, les incendies ou la propagation d'espèces invasives comme le Mimosa (*Acacia dealbata*) ou l'Hakéa (*Hakea sericea*, etc.).

Loi Littoral

Les communes de Fréjus, Saint-Raphaël, Théoule-sur-Mer et Mandelieu-la-Napoule sont soumises au respect de la loi Littoral qui a pour objet la préservation des milieux littoraux, notamment de l'urbanisation.

Réserve biologique intégrale

Les réserves biologiques dirigées préexistantes de Mal Infernet, Perthus et Suvières ont été fusionnées et converties en une réserve biologique intégrale unique, dénommée "RBI de l'Estérel".

La RBI, sur une surface de 2059 ha, vise à préserver des habitats d'intérêt communautaire tels que les mares cupulaires temporaires, des espèces faunistiques à fort intérêt patrimonial telles que le Monticole bleu ou l'Hémidactyle verruqueux et des espèces floristiques d'une grande rareté telles que l'Ail de Sicile et des Euphorbes arborescentes. Les activités humaines y sont réglementées. La démarche concertée a été conduite par l'ONF en cohérence avec les démarches territoriales du schéma d'accueil ainsi qu'avec le dispositif de protection des forêts contre les incendies (PIDAF) conduites par le SMGSE.

Régime forestier

La quasi-totalité des forêts publiques du territoire, excepté les espaces naturels sensibles (ENS) Saint-Jean de l'Estérel, Pointe de l'Observatoire et Dramont, ainsi que la propriété du Conservatoire du Littoral sur Théoule-sur-Mer, relève du régime forestier. Ce régime est d'abord un ensemble de garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme : il constitue un véritable statut de protection du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance.

Arrêtés de protection de biotope (APB)

1 APB - Les gorges du Blavet sur la commune de Bagnols-en-Forêt

Site inscrit

Trois sites sont inscrits sur le périmètre : le « Rastel d'Agay » ; la « Rade d'Agay et Cap du Dramont » et la « Bande côtière de Nice à Théoule-sur-Mer ».

Natura 2000

Six sites Natura 2000, dont cinq relevant de la directive habitats et un relevant de la directive Oiseaux. Le site le plus vaste, "Estérel", couvre 15 121 hectares, dont 48 % en mer. La totalité de la zone terrestre de Natura 2000 Estérel est incluse dans le périmètre de l'Opération Grand Site, ainsi qu'une partie de l'espace marin, avec une prise en compte des orientations du Document d'Objectifs (DOCOB). Estérel Côte d'Azur Agglomération assume le rôle de gestionnaire et représente un partenaire majeur dans les divers projets de l'Opération Grand Site.

Conservatoire du littoral

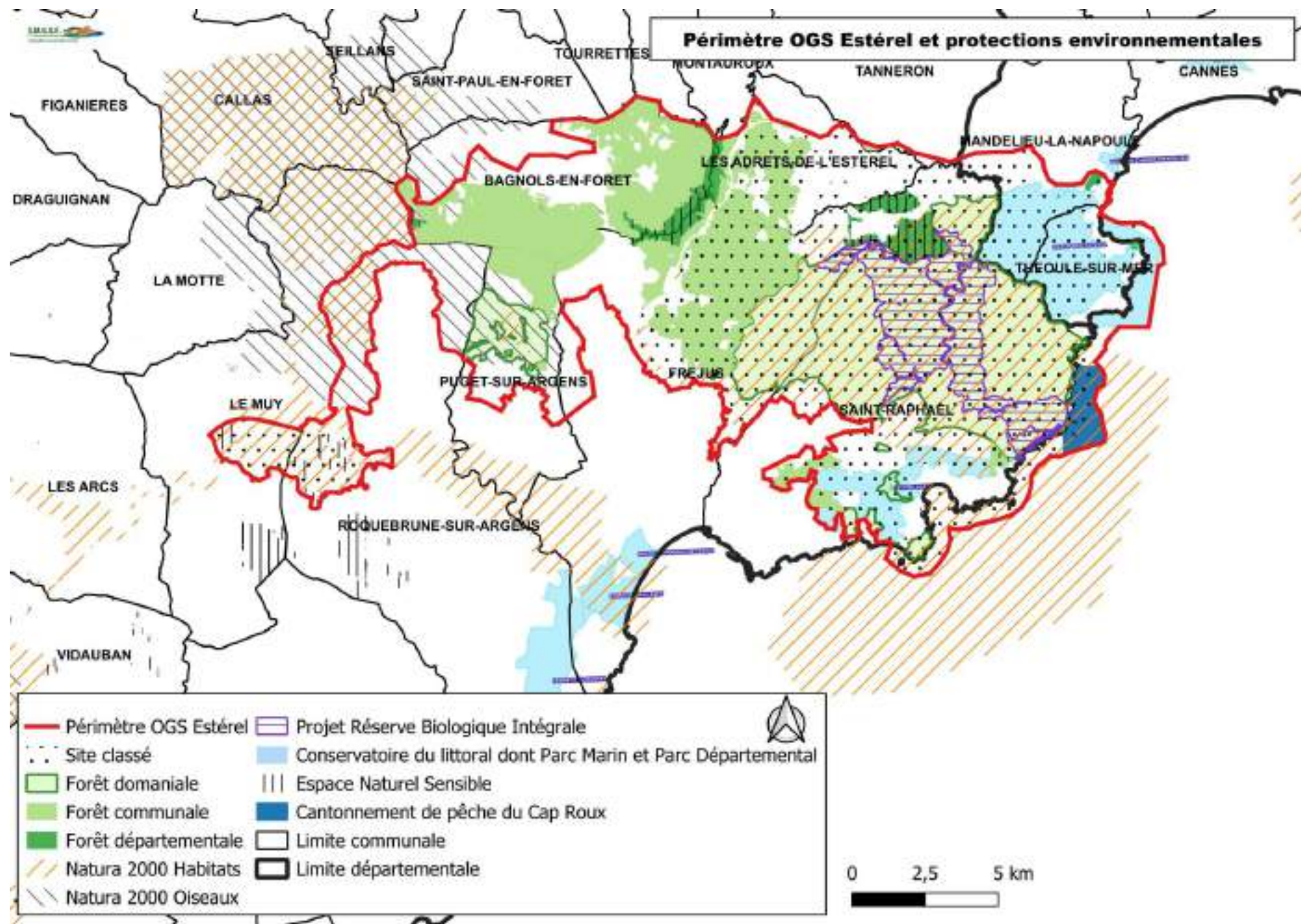
Le conservatoire du littoral possède une propriété : le site « Estérel » à cheval sur Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer : le périmètre d'intervention du conservatoire est plus large que la propriété elle-même (369 ha) avec le Rastel et Sainte Guitte. Le gestionnaire est le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La politique d'acquisition d'espaces naturels sensibles (ENS) est mise en œuvre par les départements du Var et des Alpes-Maritimes grâce à la taxe départementale des espaces naturels sensibles (liée aux permis de construire). Ces zones protégées permettant la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels.

Zone Naturelle d'intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

11 ZNIEFF terrestres (en globalité ou pour partie) : 6 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II. Il existe aussi 3 ZNIEFF mer de type I, et 2 ZNIEFF mer de type II. À cela, s'ajoutent deux ZNIEFF géologiques : celle du Dramont présente un gisement d'Esterelite (microdiorite quartzifère) porphyre bleu de l'Estérel ; quant à la Coupe de Boson, son faciès sédimentaire comporte des gisements fossilifères d'intérêt paléontologique. Le territoire est enfin concerné par la ZICO « Bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin » (superficie totale de 14.150 ha).



2.3 Un patrimoine, une histoire humaine, une conciliation terrestre du passé, du présent et du futur.

Le récit d'une terre accueillante

Le Massif de l'Estérel a été habité par les humains depuis l'époque néolithique. Au fil des années, il a été exploité par les hommes jusqu'aux années 1970 pour une variété d'usages. L'agriculture dans les vallons, la chasse vivrière, l'élevage de moutons, l'apiculture, la castanéculture, la collecte de bois de chauffage, l'exploitation du liège et la commercialisation du bois de chauffage, ainsi que la fabrication de pipes en bruyère, figurent parmi les activités anciennes qui étaient pratiquées dans la région. L'exploitation sylvicole, notamment de pin maritime, visait l'approvisionnement en bois de construction des poteaux téléphoniques, en bois de palette et en bois d'étayage dans les mines.

Ces diverses activités avaient des effets bénéfiques multiples, tels que l'entretien des routes et des sentiers, ainsi que le débroussaillage des sous-bois, contribuant ainsi à réduire structurellement les risques d'incendie.

Malgré la persistance marginale de certaines de ces activités, une dissociation entre les usages initiaux qui ont donné naissance à un paysage "domestique" et la gestion actuelle du massif est observée. La disparition des acteurs qui étaient engagés dans ces activités traditionnelles a eu un impact notable sur le paysage, entraînant la perte d'une finesse et d'une compréhension de l'occupation traditionnelle du sol. Cette occupation était caractérisée par une adaptation minutieuse au sol et au territoire, ainsi qu'une gestion au cas par cas, qui sont à l'origine même de ce que l'on désigne communément comme le "paysage".



Les usages d'hier



Route forestière

Les traces des activités post-XVII^e siècle dans le Massif de l'Estérel sont marquées par une intensification de la présence humaine. Entre les XVIII^e et XIX^e siècles, diverses activités ont pris racine dans la région, formant une communauté vivante et travaillant sur ces terres. Un grand nombre de ces activités étaient centrées autour de l'exploitation forestière, englobant la production de charbon de bois, la confection d'objets tels que balais, pipes et bouchons, ainsi que la fabrication de pièces de charpente et d'étais de mine. À cette époque, la forêt revêtait une signification et une importance spéciales dans la vie quotidienne.

L'exploitation forestière englobait une variété de métiers, dont celui de métayer qui était couramment exercé. De nombreux ouvriers endossaient plusieurs rôles en fonction des saisons : ils se consacraient, par exemple, à la récolte du liège en été et à la coupe du bois en hiver. Le prélèvement de liège revêtait une grande importance, en particulier dans la commune des Adrets-de-l'Estérel. Durant les mois estivaux, les anciens récolteurs de liège résidaient en plein cœur de l'espace naturel et étaient approvisionnés hebdomadairement. De nos jours, la récolte de liège demeure en vigueur, mais de manière plus modérée, visant à préserver les chênes menacés par les parasites et les maladies. Cette pratique est minutieusement exposée dans l'ouvrage de Georges Cappa, intitulé "Estérel, mon ami".

Lors de la Seconde Guerre mondiale, une partie de la population littorale s'est réfugiée dans le Massif de l'Estérel et a contribué aux activités forestières, notamment en participant à l'abattage du bois pour le compte de l'Office National des Forêts, afin de lutter contre les incendies.

Les métiers liés à la forêt conservent toujours une place prépondérante au sein du territoire, témoignant ainsi de l'héritage durable de ces pratiques sur la vie et le paysage de la région.



Chêne-liège levé



Sécherie du Porfait

Au XVI^e siècle, la plupart des propriétaires de grands ruchers étaient liés à l'église, car l'apiculture de l'époque servait pour la cire des cierges. Les grands apiés étaient éparpillés dans l'Estérel. Ils ont laissé, à une dizaine d'endroits dans le massif, des alignements de pierres plates au sol sur lesquels étaient posées les ruches.

Dans la France rurale des XVII^e et XIX^e siècles, chaque exploitation avait sa ou ses ruches, dans des apiés dans la nature ou chez soi. Les ruches étaient souvent en liège. Les abeilles pouvant s'installer dans n'importe quelle cavité, rien que sur le territoire de Fréjus, il y avait aussi des ruches "sauvages" dans les murs romains (lanterne d'Auguste, plateforme...), les murs médiévaux (cathédrale, chapelle...), les cheminées de la vieille ville, mais aussi dans celles de villas de Fréjus-Plage et de Villeneuve, diverses épaves. Nombreuses sont celles qui existent encore.

Les pratiques et les métiers de l'apiculture ont évolué, mais les essences locales ont peu varié et l'Estérel est encore actuellement une terre d'apiculture importante, le Var étant une zone d'hivernage des ruches grâce à son climat. A l'inverse, il existe une transhumance des ruches en été, l'Estérel étant à cette période de chaleur et de sécheresse un désert pour les abeilles en matière de nourriture.

L'agriculture s'est maintenue partiellement via la viticulture et valorise les paysages du piémont (AOC viticole Côte-de-Provence). Elle joue un rôle significatif dans la richesse agricole de la région. Les viticulteurs ont su préserver des techniques traditionnelles tout en intégrant des pratiques viticoles modernes. Ils font face aux défis climatiques et environnementaux en adoptant des méthodes de culture durable, réduisant ainsi l'impact sur l'écosystème délicat de cette région préservée.



Ruchers - maison forestière de la Duchesse



Vue sur le Domaine de la Bouverie
© www.routedesvinsdeprovence.com



Vue sur le domaine du Rouet - Plaine viticole

Extraction de rhyolite, d'estérellite, ou même de chaux ; le socle rocheux de l'Estérel est exploité par l'homme depuis l'époque gallo-romaine ; en attestent les nombreux édifices présents sur la commune de Fréjus et Saint-Raphaël bâtis en pierre rouge ou verte de l'Estérel. Aujourd'hui des exploitations de carrières sont toujours en exploitation en lisière du massif. La catastrophe de Malpasset fut en partie causée par les propriétés meubles du gneiss sur lequel reposait ses fondations.



Ancienne carrière d'Estérellite du Grand Caous



Le patrimoine bâti, un témoignage de l'extraction de la rhyolite et de l'estérellite dès l'époque romaine (ici la cathédrale Saint-Léonce de Fréjus)



1895 – Les carrières de Porphyre, collection Médiathèque St Raphaël / fonds Carlini – photo J. David (© blog du Collectif des Copropriétaires de Cap Estérel)

Les mines

Les activités minières ont été importantes dans l'Estérel entre le XVIII^e et le XX^e siècle.

Il s'agit principalement de deux grands types d'extraction : le charbon et le spath fluor (ou fluorite dans le langage des géologues). Cependant, des recherches et un peu d'extraction de minéraux d'uranium ont également été effectués dans les années 1960 et 1970.

L'extraction du charbon

Dans le Bassin du Reyran ont été exploités de 1780 à 1944, par puits, galeries et descenderies, des formations de houille et des schistes bitumineux (Auriasque, Boson, La Madeleine), de l'antracite (Les Vaux, Biançon, Les Vernatelles). Elles alimentaient les usines à gaz de Nice et de Cannes. Ces mines sont aujourd'hui sécurisées et non accessibles.

Les mines de fluorite (spath fluor de l'industrie minière)

La fluorite constitue surtout des filons et exceptionnellement des minéralisations en strate. La fluorite a été activement exploitée en mines souterraines jusqu'en 1987. Le champ filonien de Fonsante était le plus important et comportait une vingtaine de filons (1 750 000 tonnes extraites).

Les richesses du patrimoine

Le patrimoine préhistorique et protohistorique

Dans l'Estérel, des traces témoignent d'une occupation du massif dès le Paléolithique inférieur. Parmi les principaux sites préhistoriques à l'échelle du périmètre OGS, on peut citer : les Gorges du Blavet (Bagnols-en-Forêt/Roquebrune-sur-Argens), Camp Vidal (Puget-sur-Argens), La Cabre, Roussivau et Gratadis (Agay) ou encore les Grottes de la Bouverie (Roquebrune-sur-Argens/Bagnols-en-Forêt). Une partie des découvertes matérielles (bifaces, outillage...) sont exposées au musée archéologique de Saint-Raphaël.

Des menhirs et dolmens du Néolithique, localisés sur la commune de Saint-Raphaël



Menhir des Veyssières I (© Michel Royon / Wikimedia Commons)

Des grottes, avec par exemple celles de la Bouverie (Paléolithique supérieur – homme de Cro-Magnon) ou celle du Muéron, grande grotte située en position dominante sur la vallée qui a été occupée par l'homme à l'Age du Bronze.

Une partie des grottes de l'Estérel ont été fouillées et peuvent donc être valorisées.



Grotte du Muéron (© Estérel Côte d'Azur)

Des oppida, fortification généralement aménagée en surplomb et servant de refuge et de lieu de rencontre, essentiellement de l'Age du Fer. Une concentration intéressante se situe sur la commune de Bagnols-en-Forêt (Forteresse, Bayonne). Plusieurs oppida sont également recensés à Fréjus comme au Bonnet de Capelan.



Oppidum de la Forteresse (© blog mercantour.info)

Le patrimoine romain

L'occupation du territoire s'est particulièrement développée durant l'Antiquité et on retrouve aujourd'hui de nombreux vestiges romains, en particulier sur la commune de Fréjus, fondée par les Romains et qui fut l'un des plus grands ports de Méditerranée du haut-Empire.

Les arches Sénéquier (sur la route menant à Malpasset) sont doubles (2 ponts en parallèle de chacun 6 arches), c'est un lieu emblématique pour découvrir l'aqueduc romain.



Aqueduc Romain dans la vallée de Reyran



Les Arches de Sénéquier

Les meulières

L'exploitation de cette roche pour en extraire des meules, utilisées selon leur taille pour une utilisation domestique manuelle ou dans les moulins à farine ou à huile, est avérée depuis l'Age du Fer et s'est poursuivie jusqu'à la moitié du XIX^e siècle. Les meules étaient taillées à même le rocher. Des « meulières » subsistent donc à de multiples endroits à travers l'Estérel.

On note une concentration de meulières sur deux zones principales :

- La zone frontalière des communes de Puget-sur-Argens et Bagnols-en-Forêt,
- Une zone sur Fréjus où le Service départemental de l'Archéologie a recensé une petite dizaine de sites visitables.



Meulières – Bagnols-en-Forêt

Les maisons forestières ont vu le jour à la fin du XIX^e siècle, en conjonction avec l'essor de l'exploitation du Massif de l'Estérel et l'ouverture de nombreuses pistes forestières. Ces structures marquent une étape essentielle dans les aménagements orchestrés par Auguste Muterse, ingénieur et inspecteur des Eaux et Forêts en charge du Massif de l'Estérel. L'objectif était de disposer sur place du personnel nécessaire, à la fois pour mener à bien le travail de réimplantation végétale et pour assurer une surveillance permettant de combattre le braconnage et de réduire les risques d'incendie.

Entre la fin du XIX^e siècle et les années 1910, une dizaine de maisons forestières ont ainsi été érigées, principalement à l'entrée de la Forêt Domaniale. Aujourd'hui, 13 sont recensées au total.

La majorité d'entre elles partage une architecture savante de type vernaculaire, reposant sur des conceptions architecturales similaires pour les bâtiments principaux. Elles sont construites en utilisant des matériaux locaux et des méthodes de construction traditionnelles. Ces maisons comprennent un pavillon central ainsi que des annexes, accompagnés de jardins clôturés réservés aux occupants. Dès le début du XX^e siècle, des maisons forestières telles que celles du Malpey, de Gratadis, de la Louve, des Malavalettes, du Trayas, des Trois Termes et de la Duchesse étaient interconnectées par un réseau téléphonique reliant également le bureau du chef de Cantonnement à Fréjus.

La maison forestière de la Duchesse figure parmi celles qui offrent aujourd'hui un aperçu le plus éloquent de la vie des gardes forestiers durant les années 1870.



Maison forestière de la Duchesse



Maison forestière du Mapley



Maison forestière des Charretiers



Maison forestière de Gratadis



Anciennes bornes - © photo Agence aps

Les bornes et autres petits ouvrages

Les anciennes bornes directionnelles érigées par l'administration forestière et encore bien présentes sur le Massif de l'Estérel témoignent également de cette période de valorisation (fin XIX^e, début XX^e siècle). Elles constituent un riche patrimoine à la fois esthétique et utile.

D'autres petits ouvrages patrimoniaux sont présents en forêt et marquent l'identité du territoire par leur réalisation en pierre locale : gués, fontaines, murets en pierre sèche.



Restanque en rhyolite - Maison des Trois Termes – © photo Agence aps



Source de la Sainte-Baume © SMGSE



Barrage de Malpasset aujourd'hui © AFP

Le site de l'ancien barrage de Malpasset et secteur de la Bouteillère : site historique/patrimonial lié à la plus grande catastrophe civile du XX^e siècle en France. C'est un site également à forts enjeux géologiques (présence d'affleurements géologiques essentiels à la compréhension de l'histoire géologique de l'Estérel, certains sont menacés de dégradation), nombreux éléments patrimoniaux romains, histoire des mines de charbons.

Les autres éléments de patrimoine bâti

Le patrimoine de villégiature

Le territoire est modelé par son héritage touristique de villégiature, où l'aspect architectural se marie pour créer une authentique ville jardin entre mer et collines. Les nombreuses villas côtières témoignent de l'essor du tourisme sur la Côte d'Azur dès le milieu du XIXe siècle, attirant aristocrates internationaux, principalement britanniques, ainsi que des artistes.

Ce patrimoine de villégiature, chargé d'histoire et de culture, séduit par son charme intemporel. Les demeures majestueuses et les jardins luxuriants offrent une vision de l'opulence passée, fusionnant harmonieusement l'architecture et la nature.



Villa Belle Epoque à Saint-Raphaël © Office du Tourisimes Saint-Raphaël

Les villages perchés

Le Moyen-âge fut l'époque de la structuration des habitats en villages, pour beaucoup perchés, formant ainsi des places-fortes face aux attaques venues de la mer. C'est le cas par exemple du village de Bagnols-en-Forêt.



Village de Bagnols-en-Forêt © Estérel Côte d'Azur

Le patrimoine militaire

La Première Guerre mondiale

Pendant la Première Guerre mondiale, de nombreux combattants d'Afrique (Sénégalais) passèrent quelque temps dans le Massif de l'Estérel pour s'adapter au climat continental et parfaire leur préparation militaire (champs de tir et campements vers Boulouris, Valescure, la Tour de mare, Caïs...). Après la Première Guerre mondiale cet usage sera maintenu.

La Seconde Guerre mondiale

La Seconde Guerre mondiale a également marqué l'histoire locale, avec pour point d'orgue le débarquement du 15 août 1944 sur la plage du Dramont à Saint-Raphaël.

C'est sous l'occupation allemande que de nombreuses fortifications ont été construites. À la Pointe de l'Observatoire, site militaire stratégique, les Allemands ont ajouté lors de cette guerre des éléments à une première batterie construite en 1795. Aujourd'hui, ces ouvrages proches de la mer servent d'observatoires et de points de vue aux visiteurs de ce site devenu un Espace Naturel Sensible du Département du Var.



Débarquement allié sur la Plage de Dramont. © Office du Tourisme Saint-Raphaël



Viaduc aujourd'hui © ville Anthéor

Viaduc d'Anthéor détruit lors de l'assaut américain pour sa position verrouillant l'est du Débarquement de Provence © Saint-Raphaël tourisme

Pointe de l'observatoire où de nombreuses casemates et blockhaus de la DCA allemande sont encore visibles
© Saint-Raphaël tourisme



Le patrimoine religieux

Les édifices religieux sont nombreux sur le territoire. Beaucoup d'oratoires y sont notamment recensés. Bien qu'une partie ait disparu, d'autres ont été sauvegardés. Sur le bord d'une route ou au détour d'un chemin, la plupart du temps, ils sont construits avec des matériaux locaux. On en compte par exemple une dizaine sur Fréjus et Saint-Raphaël (à Agay, le parcours menant à la Sainte-Baume est jalonné d'oratoires).

Plusieurs ermites ont vécu dans différentes grottes du massif, qu'ils appelaient le « désert » : Saint Honorat, le plus célèbre (cf. *patrimoine immatériel*), Saint Euchère, Saint Maxime.... Des traces confirment la présence d'ermes à partir de 1600.

Au XVII^e siècle, le frère Laurens Bonhomme a vécu pendant plus de quarante ans à la grotte de la Sainte-Baume sur le flanc du Cap Roux. Cette petite grotte se situe dans un nid d'aigle. On y accède aujourd'hui par un sentier tracé, faisant une grande boucle par le nord pour contourner le rocher où elle se trouve, l'accès a été sécurisé par des marches aménagées ou creusées et des rampes. La grotte, qui a toujours été vénérée par les Raphaëlois, reste un lieu d'attachement.



Grotte de la Sainte-Baume © SMGSE



Grotte Saint Honorat © SMGSE



Mémorial Notre-Dame d'Afrique © Randoxygène - Département des Alpes-Maritimes

Le mémorial Notre Dame d'Afrique à Théoule-sur-Mer, une statue géante de 12 m de haut représentant la vierge Marie. Réalisée par le sculpteur Fortuné Évangéliste, la statue est tournée vers la mer et fait face symboliquement à l'Algérie et à la Basilique Notre-Dame d'Afrique à Alger. Le site est destiné à être un haut-lieu de mémoire de la communauté rapatriée.

2.4 L'esprit des lieux et les valeurs culturelles

L'esprit des lieux, un pilier du Grand Site

Sublime ou pittoresque, grandiose ou intimiste, subjugant ou apaisant, le Massif de l'Estérel dégage un esprit qui lui est propre.

L'esprit des lieux, souvent synonyme de la quintessence culturelle et naturelle d'une région, trouve un écrin parfait dans le site de l'Estérel, une merveille géologique.

Le Grand Site de l'Estérel est bien plus qu'un simple espace géographique ; c'est une référence incontournable des Grands Sites. Il incarne pleinement son identité singulière façonnée par des siècles d'histoire et une nature remarquable. Un territoire où se mêlent les contrastes saisissants : entre la splendeur des falaises rouges éblouissantes sous le soleil méditerranéen et la quiétude des forêts de chênes et de pins, se dessine une harmonie unique.

Le Grand Site de l'Estérel se révèle comme un écrin préservé où la beauté brute des paysages se marie subtilement avec la richesse du patrimoine culturel. Ses sentiers serpentent entre les roches sculptées par le temps, offrant aux visiteurs une immersion totale au cœur d'une nature sauvage et préservée

L'Estérel a une histoire qui remonte à l'Antiquité, avec des traces d'occupation humaine datant de milliers d'années. Les vestiges romains témoignent de son riche passé.

Lieu de loisirs et de détente, attirant un grand nombre de visiteurs. Les sentiers de randonnée, les plages pittoresques, et les activités nautiques offrent aux visiteurs une opportunité de se connecter avec l'esprit du lieu tout en profitant de la nature.

Il est à la fois un conservatoire naturel, un musée en plein air et une source d'inspiration culturelle.

En le préservant, nous perpétons l'héritage de ce site exceptionnel et contribuons à la richesse culturelle.

C'est dans cette atmosphère envoûtante que réside l'esprit des lieux du Grand Site de l'Estérel. Une âme façonnée par la grandeur des panoramas, la quiétude des vallées et la force des reliefs, invitant chacun à ressentir la puissance tranquille de la nature. Les parfums enivrants de la flore méditerranéenne, le chant du vent dans les branches des arbres, les reflets changeants des lacs et des rivières évoquent une symbiose parfaite entre l'homme et son environnement.



Le Cap Dramont et l'écueil de l'île d'Or

Célèbre écueil et roches dressées dans la mer, c'est une image d'Épinal de l'Estérel littoral.

Un repère pour les bateaux et les visiteurs.



Le Rastel d'Agay et le pic du Cap Roux

Des silhouettes, repères de roches rhyolitiques hérissées ou érigées, annonçant le massif de l'Estérel.

Quelques expressions récoltées

Magnifique, silence, peu de trace humaine, « une île de nature dans un océan urbain ! », « peu impacté », sauvage, nature intacte, vierge, préservé, pierrier, source, une route, de la profondeur, le rouge des rochers, caractère « géologique » de l'Estérel, vue sur le massif, vallée d'accès, accessibilité, sommets, « pins qui semblent replantés ».

Les sentiments

Apaisement, ressourcement, calme, isolement, fierté, envie d'y revenir, curiosité devant la diversité paysagère, sentiment d'être « inséré » dans la nature, harmonie.

Un massif péri-urbain parcouru et aimé de ses habitants

À travers la concertation (diagnostic en marchant), une tout autre vision du massif transparaît chez la population locale.

Il s'agit d'un massif aimé et parcouru par ses habitants, qui connaissent et apprécient la complexité du massif. Loin de l'agitation des sites majeurs du massif (Pic du Cap Roux, Mont Vinaigre, le Dramont), ils recherchent dans l'Estérel son calme, son caractère naturel et insulaire : la fraîcheur des combes, les mystérieux ravins, l'observation des rapaces sur la barre de Roussivau, la cueillette dans les vallons, etc.

On ressent un attachement des habitants des communes limitrophes pour le massif de l'Estérel.

Les représentants artistiques de l'Estérel mettent en scène le contact entre le massif, le ciel et la mer. La lumière, la roche, le végétal, les reliefs abrupts. Sur la Corniche d'Or, les éléments qui composent la géographie et l'histoire géologique de l'Estérel s'assemblent dans un paysage puissant qui exprime ici son unicité.



Diagnostic en marchant – Le paysage perçu

Un concours photo nommé « Mon paysage de l'Estérel » a été organisé d'octobre à décembre 2018. Il a permis de collecter une palette de regards portés sur les paysages vécus, traversés, aimés de l'Estérel et ainsi analyser la perception des usagers sur le site. Les habitants, petits et grands, promeneurs d'un jour ou habitués du massif, artistes, ont été invités à poser un regard sur le massif et à le partager avec le plus grand nombre. Le corpus de photos ainsi constitué a permis de dresser un portrait collectif et inédit de l'Estérel.

Les sentiments et impressions des usagers quand ils font face au massif :

Beauté - Une autre partie du monde - Voyage - Couleurs - Richesse - Calme - Apaisant - Préserver - Joyau - Emblématique - Roche - Coin de paradis - Sauvage - Nature Majestueux - Énigmatique - Flamboyant - Diversité - Magie - Sérénité - Sculpture minérale - Déchets - Terre de Feux - Surprises - Sublime - Onirique - Spectacle - Merveille - Fabuleux - Grandiose - Détente - Silence - Panorama - Immensité – Contraste.



Concours photographique - Échantillon de photos

Les valeurs culturelles dans le paysage

La Corniche d'Or, une vitrine du massif, détentrice de « l'image » de l'Estérel

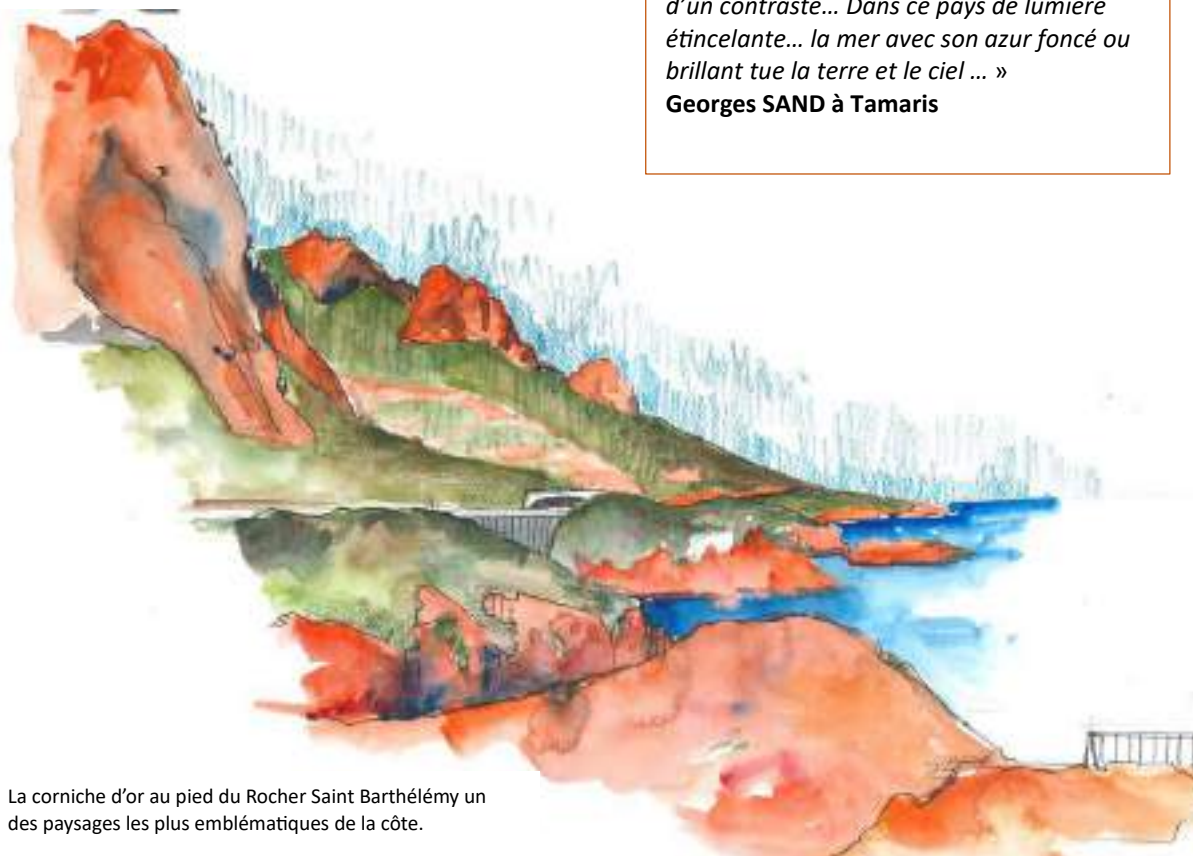
Au Moyen Âge, l'Estérel devint une terre frontalière disputée entre les comtés de Provence et de Fréjus. La présence de nombreuses fortifications témoigne de cette période mouvementée. Plus tard, au XIX^e siècle, le massif de l'Estérel a été aménagé par les ingénieurs pour la construction de la route côtière, la célèbre corniche d'or, reliant ainsi les villes de Saint-Raphaël et de Cannes.

Cette route vertigineuse révèle avec soudaineté l'intensité des paysages de l'Estérel. Largement empruntée, cette route remarquable accompagne le tracé du chemin de fer qui successivement disparaît et réparaît au fil des versants.

La Corniche constitue la route la plus emblématique de l'Estérel, et révèle une citadelle de nature en surplomb de la mer, dont les points de vue sont particulièrement saisissants sur la section allant de la pointe de l'observatoire à Agay : section vierge d'urbanisation, relief à pic, pointe de l'observatoire, rocher Saint Barthélémy, viaduc d'Agay, autant de monuments, vitrine de l'Estérel, véhiculé dans l'imaginaire collectif et sur les cartes postales. Transportant l'imaginaire du spectateur, ce paysage particulièrement photogénique et exceptionnel continue d'être mis en scène dans l'art pictural et cinématographique.

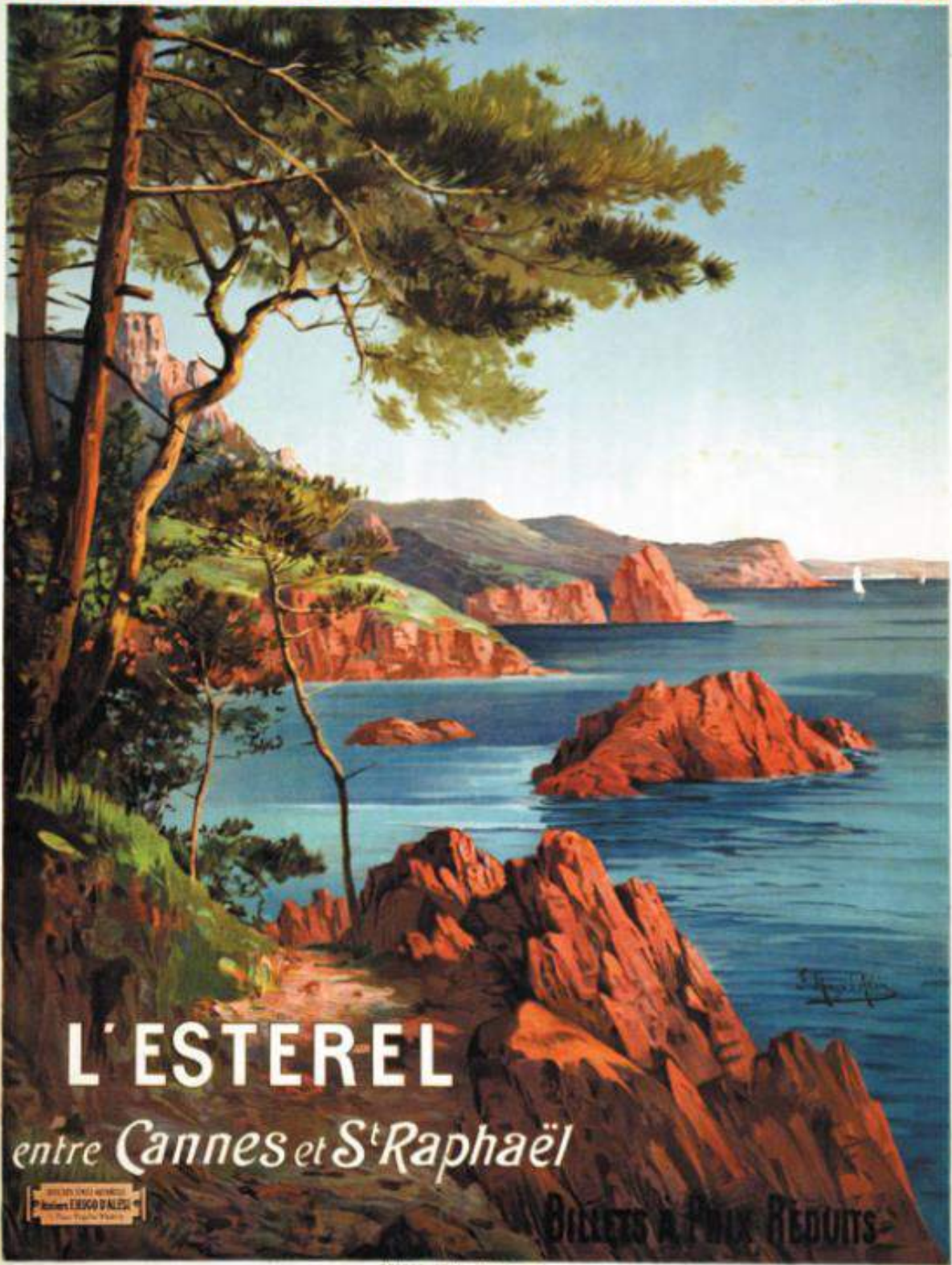
« Nous sommes là dans un site admirable... C'est beau comme dans un rêve... Tout cela est d'un pittoresque, d'un déchiré, d'un doux, d'un brusque, d'un suave, d'un vaste, d'un contrasté... Dans ce pays de lumière étincelante... la mer avec son azur foncé ou brillant tue la terre et le ciel ... »

Georges SAND à Tamaris



La corniche d'or au pied du Rocher Saint Barthélémy un des paysages les plus emblématiques de la côte.

CHEMINS DE FER DE PARIS. LYON. MÉDITERRANÉE



L'ESTEREL

entre Cannes et St Raphaël

ERGO D'ALEX

BILLETS A PRIX RÉDUITS

REPRODUCTION INTERDITE

Le Massif de l'Estérel a inspiré de nombreux peintres, notamment des impressionnistes au début du XX^e siècle, au moment de l'ouverture de la route de la Corniche d'Or. La vision des artistes a forgé le regard et l'imaginaire touristique de la Côte d'Azur. L'Estérel a également exercé une forte attractivité sur des peintres paysagistes de l'école provençale tels que Monticelli, Guigou, Aiguier ou Camoin.

« Il s'enchâsse, noyau ancien de terres cristallines, dans le flanc méridional d'une région toute calcaire (...) C'est une petite Provence dans la grande, une Provence de la Provence, une Provence africaine »

Pierre Foncin, célèbre historien et géographe français de la fin du XIX^e siècle).

« Je n'ai jamais vu nulle part ces couchers de soleil de féerie, ces incendies de l'horizon tout entier, ces explosions de nuages »

Guy de Maupassant

« Même pour ceux qui ont vu la Suisse et la Savoie, c'est une belle chose que la montagne couverte par les sombres verdure de l'Estérel. Les Alpes meurent ici dignement. Les pins ont remplacé les sapins, les chênes verts les mélèzes, mais la belle lignée granitique, quoique amoindrie, s'est conservée. Ces collines sont encore des montagnes ».

Victor Hugo

« Il n'est pas en France de décor naturel d'une couleur plus somptueuse et d'un dessin plus héroïque. Les roches qui se relèvent en citadelles, en cônes, en pyramide, en clochetons, qui s'avancent en brusques promontoires, qui projettent les pointes et enserrent les criques et les calanques par centaines, qui s'égrènent en récifs par milliers, qui transparaissent dans les profondeurs de l'eau cristalline, sont rouges comme le feu. On dirait que la côte entière est éclairée par un vaste incendie. »

Pierre Foncin



Claude Monnet, Montagne de l'Estérel, 1888



Louis Vaitat, Les roches rouges à Agay, 1904



Armand Guillaumin, 1906

3. LES ENJEUX D'UN MASSIF NATUREL AU COEUR D'UN TERRITOIRE URBAIN

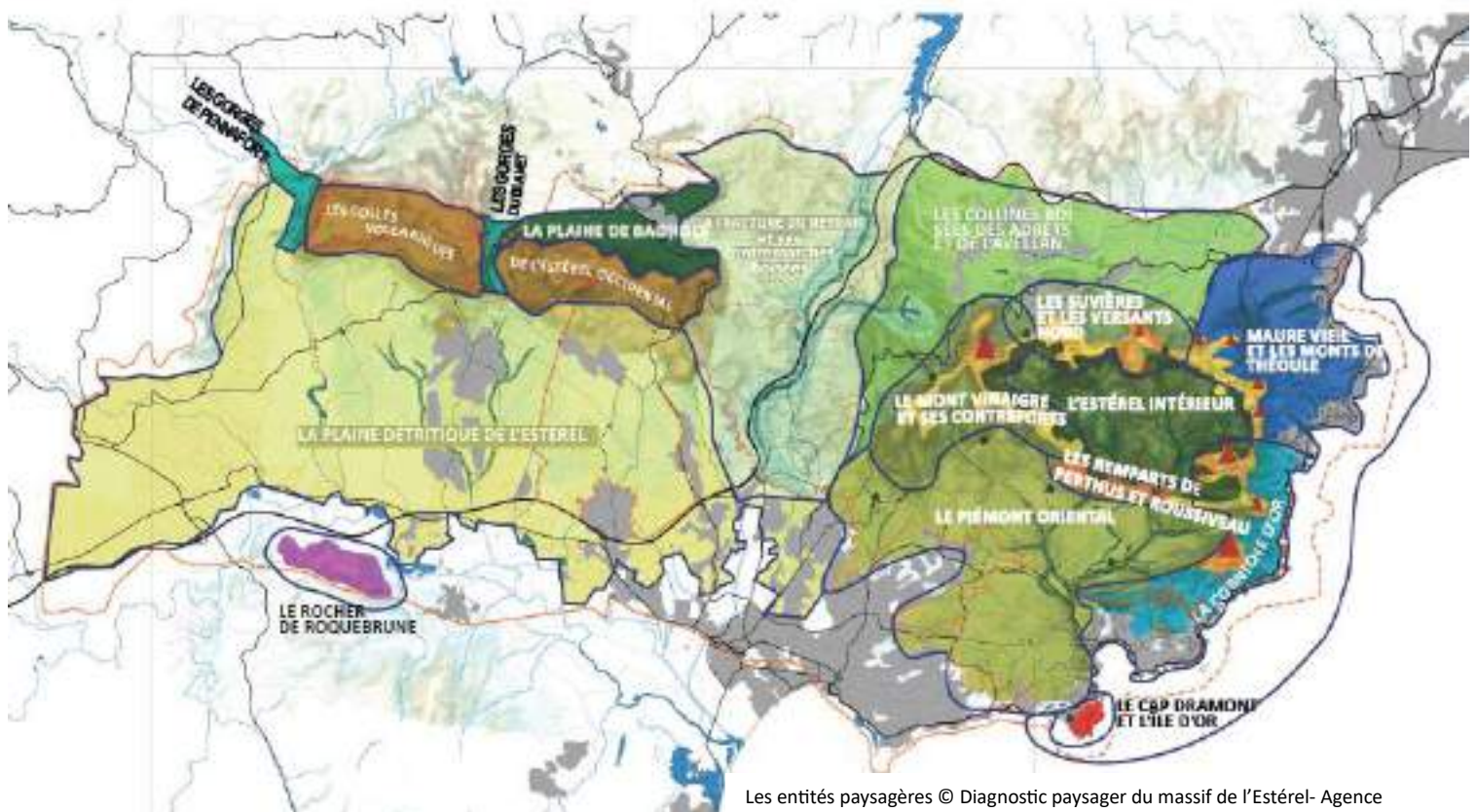
3.1 La préservation écologique et paysagère et le dynamisme du Massif de l'Estérel

Les milieux ouverts, rocheux, de roches affleurantes ou éboulis abritent des espèces végétales rares et sensibles au piétinement et à la fréquentation. Les dynamiques de régénération de ces espaces sont lentes et rendent les milieux d'autant plus sensibles. Ces milieux se situent parfois sur les secteurs les plus fréquentés du massif, notamment sur la façade littoral (Dramont, pic du Cap Roux, etc.).

D'autre part, bien que le feu fasse partie de la dynamique des écosystèmes méditerranéens, l'augmentation des risques d'incendie liée notamment au changement climatique (sécheresses plus intenses et plus longues) et le manque de culture du risque des visiteurs, en fait la menace la plus prégnante pour l'intégrité écologique et paysagère du massif.

D'autres menaces pèsent sur le massif et ses espaces littoraux : impacts du changement climatique sur les écosystèmes, progression des espèces envahissantes et impacts de certains parasites, pollutions diverses en zone terrestre, arrivée de macro-déchets en zone littorale.

Enfin, les politiques d'aménagement successives menées par une diversité d'opérateurs marquent le paysage par l'hétérogénéité et le manque de cohérence des aménagements. De nombreux matériels installés sont obsolètes et nécessitent un dés-équipement. La mise en place d'une politique d'aménagement coordonnée et d'une qualité à la hauteur du site de l'Estérel est donc nécessaire dans un objectif de « ménagement » du site.



Les entités paysagères © Diagnostic paysager du massif de l'Estérel- Agence APS

Observer les évolutions et adapter la gestion

Des outils d'observation et d'analyse déjà en place et à réaliser jouent un rôle crucial en fournissant une base scientifique pour la gestion du territoire du massif de l'Estérel. Ces instruments permettent d'analyser les évolutions, tant positives que négatives, du territoire. Ils servent à conserver une trace des actions menées sur le site et assurent un suivi continu de son évolution.

Ces outils sont essentiels pour évaluer les résultats des mesures prises, que ce soit en termes d'aménagement, de préservation des paysages ou de la biodiversité. Ils intègrent l'utilisation d'indicateurs de suivi pour évaluer l'efficacité et l'intérêt des actions entreprises. De plus, ils offrent la possibilité de tirer des enseignements actualisés à partir d'expériences menées localement, tout en facilitant la coordination et l'ajustement des politiques publiques.

En parallèle, ces outils d'observation et d'analyse ont un rôle important dans la communication envers les citoyens et les usagers du site, en les informant sur les actions mises en place et en leur permettant de comprendre l'impact de ces actions sur l'environnement.

Ces outils permettent d'analyser :

- la fréquentation et ses impacts
- l'évolution des écosystèmes terrestres et marins : évolution de certaines populations d'espèces protégées, d'espèces bio-indicatrices, de la dynamique de propagation d'espèces envahissantes comme l'hakéa ou classées nuisibles, de la santé des peuplements forestiers sur terre et des herbiers de posidonies et les massifs coralligènes, de la biodiversité présente dans les zones débroussaillées au titre de la DFCI
- l'évolution des paysages (évolution du couvert végétal, de l'urbanisme, de la cohérence/qualité des aménagements mis en œuvre sur le territoire du Grand Site, de la mise en valeur de sites et patrimoines, des modes de gestion des espaces, de la présence/résorption de points noirs paysagers, de l'intégration paysagère des ouvrages de DFCI, notamment).



© Agence aps et DOCOB Natura 2000 du massif de l'Estérel

Un observatoire de la fréquentation

Les résultats de l'étude de fréquentation portée par le Syndicat en 2016 - 2018, ont mis en évidence l'importance de la fréquentation des espaces naturels du massif de l'Estérel et sa répartition annuelle originale :

- **2 150 000 visites/an (avec de fortes variations entre secteurs), dont 1.105.590 enregistrées par des éco-compteurs,**
- **435 000 visiteurs différents/an,**
- **Soit une moyenne de 4,95 visites/personne/an,**
- **1 600 000 véhicules/an sur les aires de stationnement.**

La fréquentation se caractérise principalement par :

- une présence forte sur l'espace forestier,
- une fréquentation toute l'année, mais plus importante en automne et au printemps,
- une localité des visiteurs (60% sont des habitants du territoire),
- des disparités géographiques très marquées avec deux pôles majeurs de fréquentation que sont la zone sud et la zone Est,
- des profils d'activités et de publics différents selon les secteurs,

- des pratiques pédestres (randonnée/promenade) largement dominantes, suivies par les différentes formes de vélo et tout particulièrement le VTAE, en fort développement depuis 2018, puis par les activités liées à la mer.

Un parc d'éco-compteurs a été installé et comptabilise 18 points de comptage dans le but de créer un observatoire pérenne de la fréquentation du Massif de l'Estérel. Cette initiative a pu voir le jour grâce à des partenariats de collecte et de partage de données depuis 2016 entre le Syndicat qui gère 10 éco-compteurs, l'Office National des Forêts qui en gère 2 et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes qui en gère 6.

Ces éco-compteurs peuvent comptabiliser différents usages tels que les passages piétons, cyclistes et véhicules.

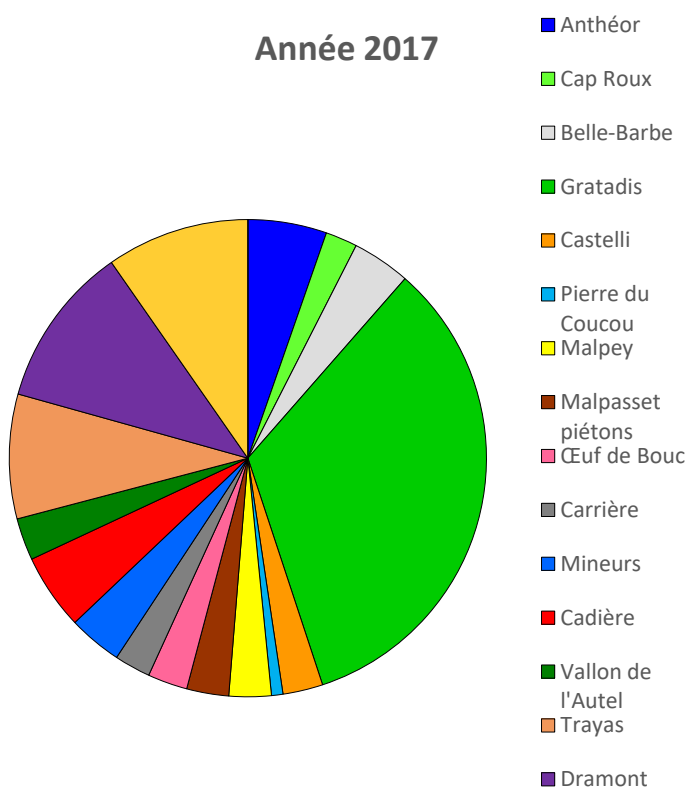
Ces dispositifs enregistrent les passages 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ils fournissent donc des données détaillées sur la fréquentation. Cette précision permet de suivre de manière approfondie l'évolution de la fréquentation pour chaque éco-compteur en fonction de la période considérée.

ECO-COMPTEURS	2016-2017 - Etude de fréquentation (Année de référence)		
	PASSAGES TOTAUX Comptages éco-compteurs et visuel	CONVERSION VISITES Comptages éco-compteurs et visuel	%
Anthéor	86 843	59 053	5,34 %
Cap Roux	23 857	23 857	2,16 %
Belle-Barbe	60 628	43 652	3,95 %
Gratadis	276 240	370 162	33,48 %
Castelli	32 983	30 015	2,71 %
Pierre du Coucou	9 427	8 576	0,77 %
Malpey	32 279	31 633	2,86 %
Malpasset piétons	58 313	31 489	2,85 %
Œuf de Bouc	31 018	29 777	2,69 %
Carrière	34 313	27 104	2,45 %
Mineurs	49 654	40 220	3,64 %
Cadière	69 261	56 794	5,14 %
Vallon de l'Autel	55 400	31 578	2,85 %
Trayas	133 155	93 209	8,42 %
Dramont	131 908	121 355	10,97 %
Pointe de l'Aiguille	144 751	107 116	9,72 %
Lieutenant	-	-	-
TOTAL	1 230 030	1 105 590	100,00%

Eco-compteur : Top 3 des sites les plus fréquentés

Eco-compteur : Perte de données sur l'année écoulée

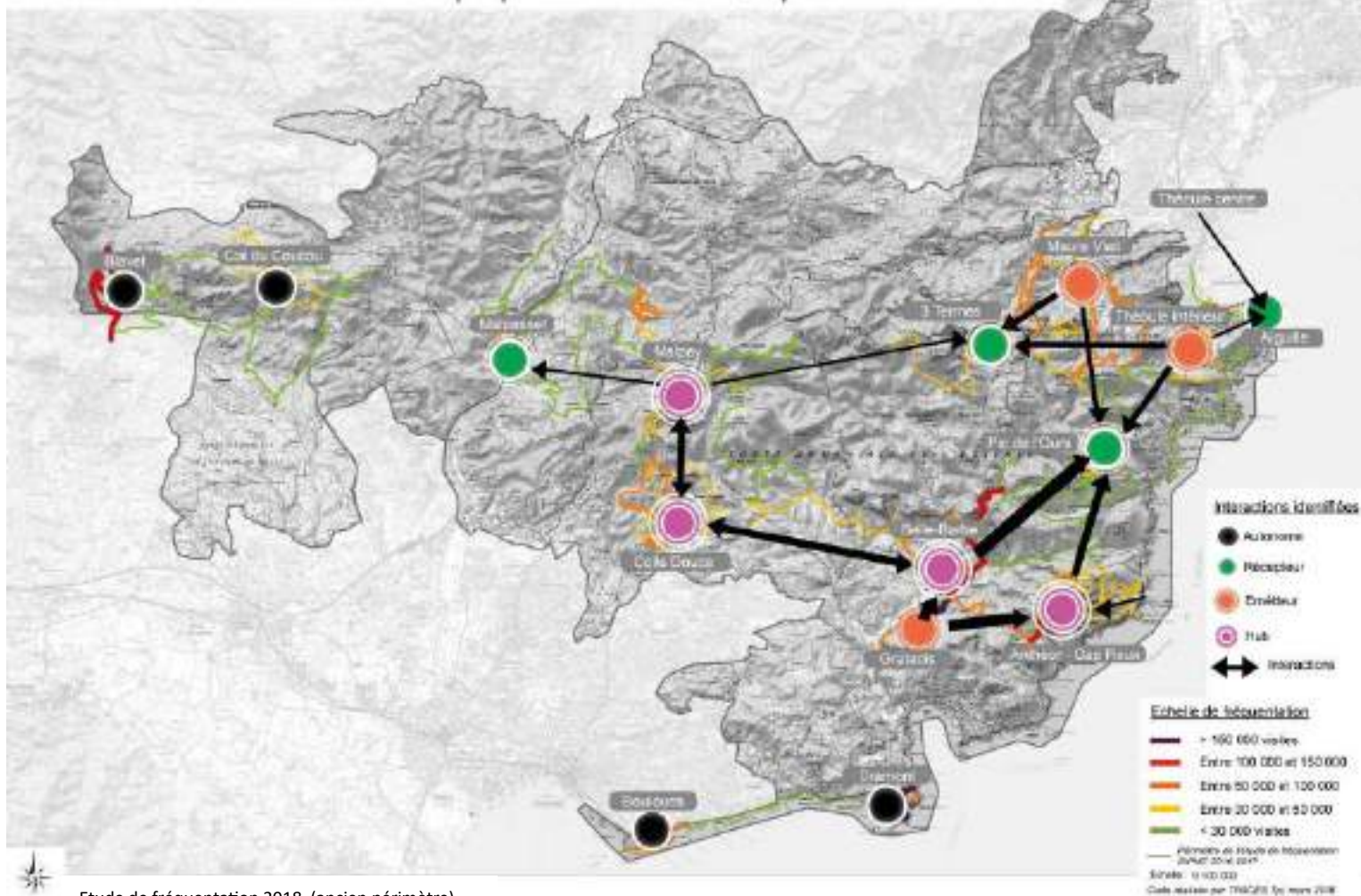
Année 2017



L'état des lieux a révélé des défis majeurs en matière d'accueil du public :

- Les problèmes liés aux accès motorisés et au stationnement sont prédominants, avec une grande affluence de visiteurs en voiture. Cela engendre des difficultés de stationnement sur certains sites, nécessitant une meilleure signalétique et information, ainsi qu'une promotion des alternatives de déplacement en mobilité douce.
- L'évolution des circulations à l'intérieur du massif, notamment dans des zones sensibles telles que le Plateau d'Anthéor, requiert une attention particulière pour préserver les écosystèmes.
- Sensibiliser les visiteurs et les résidents à la fragilité des milieux naturels, à l'impact de l'activité humaine sur ces environnements et au risque d'incendie constitue une priorité.
- L'amélioration du réseau d'itinéraires, souvent en mauvais état, est nécessaire pour garantir une expérience satisfaisante aux visiteurs.
- Le renforcement et l'uniformisation de la signalétique contribuent à une meilleure orientation des visiteurs.
- La cohabitation harmonieuse entre les divers publics est un enjeu crucial pour préserver la qualité de l'expérience et des lieux.
- La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, notamment l'histoire volcanique qui caractérise l'Opération Grand Site, doivent être encouragés.
- Impliquer l'ensemble des communes et des acteurs du tourisme et des loisirs dans un projet d'accueil de niveau "Grand Site de France" est essentiel pour une gestion globale et cohérente de ces enjeux.

Interactions entre les secteurs et mise en perspective des niveaux de fréquentation des itinéraires



Etude de fréquentation 2018 (ancien périmètre)

Les qualités intrinsèques du Massif de l'Estérel se retrouvent dans la politique d'aménagement. Compte tenu du caractère exceptionnel et spectaculaire du massif et des attentes des visiteurs, le massif incite à l'excellence.

Les pratiques constatées nécessitent de manière impérative la mise en place d'un véritable schéma directeur des espaces, sites et itinéraires relatifs aux activités de pleine nature.

En-dehors de son utilité pour répondre aux attentes de loisirs des visiteurs, il s'agit également du meilleur dispositif de préservation des espaces naturels et de cohabitation des usages, car il évitera des divagations multiples au sein du massif, notamment sur les secteurs sensibles.

LE PRINCIPE À RETENIR

L'observatoire de fréquentation est un outil stratégique pour une gestion équilibrée du tourisme, garantissant une expérience positive pour les visiteurs tout en préservant la richesse naturelle du massif de l'Estérel.

Les enjeux :

Surveillance et analyse des flux des usagers du site,

Protections de la faune, de la flore et des écosystèmes fragiles,

Dimensionnement des infrastructures (sentiers, aires d'accueil, etc.) pour permettre l'accueil des visiteurs tout en préservant le site.

Un observatoire marin

La fréquentation et les activités en secteur littoral

La façade maritime du Massif de l'Estérel connaît une forte fréquentation, particulièrement en période estivale, moment où les massifs peuvent être occasionnellement fermés pour cause de risque d'incendie élevé. L'activité nautique est très dynamique sur ce littoral avec une densité très importante de navires, ce qui n'est pas sans incidences sur les enjeux paysagers et environnementaux de l'espace marin. Aussi, une réflexion est prévue avec les collectivités concernées, en lien avec la stratégie de mouillage de la Direction Interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM), qui croisera les enjeux paysagers et de biodiversité des sites et la pression nautique. Cette démarche permettra de décliner des actions souhaitables sur un bassin de navigation, création de ZMEL (Zones de Mouillage des Equipements Légers), ZIEM (Zones Interdites aux Embarcations à Moteurs).

Le secteur littoral du Massif de l'Estérel est le support d'une forte activité baignade et plongée avec ou sans matériel qui représentent, pour cet espace, respectivement 46 % et 15 % des activités pratiquées lors de la venue dans le massif. Le croisement des données d'enquête avec les enquêtes existantes par ailleurs sur la frange littorale démontre que les calanques de l'Estérel sont très fréquentées. Les activités nautiques sont importantes et peuvent créer des nuisances et des problèmes de cohabitation avec les bateaux de pêche.

L'Estérel est un site très prisé pour la plongée sous-marine d'avril à novembre. Le nombre de plongées dans le secteur du SCOT d'Estérel Côte d'Azur Agglomération a été estimé à 60 000/an. Les sites de plongée sont principalement situés sur la côte rocheuse, sur le littoral de Saint-Raphaël du Lion de Mer à la calanque d'Anthéor. Les fonds marins de Saint-Raphaël, avec une cinquantaine de sites de plongée sont très recherchés du fait de leurs richesses naturelles et archéologiques liées à la présence d'épaves. Les sites naturels les plus fréquentés sont : le Lion de Mer, le Cap Dramont, l'Île d'Or, le plateau de la Chrétienne avec l'Île des Vieilles, la calanque des Anglais, le sec de Fréjus et le cantonnement de pêche du Cap Roux.



Calanque de Maupas source Estérel-Côte-d'Azur



Vue sur le Lion de Mer

Les projets de l'Observatoire Marin d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

L'Observatoire Marin créé en 2019 est rattaché au Service Biodiversité de la Direction Environnement et Développement Durable d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Il répond à la demande des services de l'Etat de pouvoir identifier sur le territoire un interlocuteur privilégié en charge de la mutualisation des projets et d'une stratégie de gestion du milieu marin cohérente et harmonisée. Il accompagne des actions locales et formule des préconisations scientifiques et techniques.

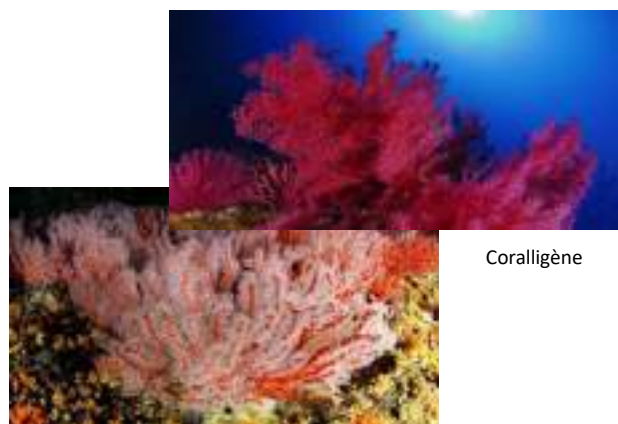
Structuré autour 31 actions, il porte notamment :

- l'animation Natura 2000,
- le projet Cap Roux 2023 : le Cantonnement de Pêche du cap Roux est la plus grande réserve marine de Méditerranée avec 450 hectares. Toute forme de pêche est interdite dans cet espace riche de nombreux habitats et espèces remarquables. Cette réserve est source de richesse économique tant pour les pêcheurs que pour les activités de loisir alentour. Le projet cap Roux 2023, d'une durée prévisionnelle de 3 ans, a été initié dans l'objectif de pérenniser ce site à enjeux multiples. La réalisation de diverses études est prévue : analyse des outils juridiques permettant une protection de la zone (possiblement élargie), étude de fréquentation, étude écologique acoustique, évaluation économique des services écologiques marins.

Cette acquisition de connaissances permettra une meilleure prise en compte des enjeux, des intérêts des acteurs locaux et de la maîtrise raisonnée des usages.

À terme, l'une des perspectives possibles de ce projet serait d'envisager la création d'un Parc Interdépartemental Marin, qui engloberait le Parc Marin de Théoule-sur-Mer et les espaces marins d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Ceci pourrait déboucher sur un pôle d'attrait touristique majeur pour le territoire et s'assortir de partenariats scientifiques (universités, Réserve Naturelle de Scandola en Corse, ...). Les objectifs visés sont :

- Le suivi du trait de côte dans le cadre de la lutte contre l'érosion côtière,
- La gestion des échouages et problématiques liées aux tortues marines et aux cétacés,
- Le suivi de la fréquentation de mouillage des navires grandes plaisance,
- La sensibilisation des scolaires au travers de 3 aires marines éducatives,
- La campagne de sensibilisation écogestes en mer en saison estivale,
- Le suivi des milieux récepteurs des systèmes d'assainissement.



Coralligène

Corail rouge de Méditerranée

LE PRINCIPE À RETENIR

L'observatoire marin offre une perspective essentielle pour la gestion, la préservation et la sensibilisation concernant les écosystèmes marins du massif de l'Estérel, contribuant ainsi à la protection de cet environnement côtier unique. Préserver les milieux de grande sensibilité écologique implique de réduire ou de contrôler la fréquentation humaine de ces zones fragiles.

Les enjeux :

Surveillance de l'état des milieux, des espèces marines et des usages,

Préservation des espaces côtiers et des écosystèmes marins,

Veille et analyse des éventuels impacts des changements climatiques.

Un observatoire photographique des paysages

L'Observatoire Photographique des paysages de l'Estérel complètera l'observatoire du paysage côtier en utilisant des photos prises depuis la mer par Agence Régional pour l'Environnement de la région PACA sur plusieurs années. Cette initiative, s'inscrit dans la lignée de nombreux Grands Sites pour suivre et évaluer l'impact des programmes d'action Grand Site. Il joue un rôle crucial dans la surveillance des menaces environnementales et humaines, ainsi que dans l'observation des évolutions des activités sur le territoire.

Ce dispositif permettra également de capturer la diversité et la splendeur des paysages présents dans la région. Il impliquera la sélection de points de vue stratégiques où des photographies sont prises chaque année, avec un cadrage identique, pour constituer une banque d'images documentant l'évolution des paysages au fil du temps.



Concours photographique - Échantillon de photos

LE PRINCIPE À RETENIR

L'observatoire photographique représente un outil précieux pour suivre, documenter et communiquer sur l'évolution paysagère du massif de l'Estérel, contribuant ainsi à une gestion plus éclairée et à une sensibilisation accrue à la préservation de cet environnement unique.

Les enjeux :

Indication visuelle sur les changements survenant dans le paysage au fil du temps (évolutions naturelles comme la végétation, l'érosion, et les changements dus aux activités humaines),

Évaluation sur l'efficacité des politiques de préservation paysagère mises en place,

Sensibilisation du grand public sur les changements survenus dans le paysage au fil du temps,

Encouragement sur l'adoption de pratiques durables.

Une intégrité écologique et paysagère à préserver

Préserver les milieux de grande sensibilité écologique de la fréquentation

La fréquentation intensive des sites écologiquement sensibles, tels que le front de mer ou les sommets escarpés des versants littoraux comme le Pic du Cap Roux et le Pic de l'Ours, peut exercer une pression destructrice sur ces milieux fragiles. Afin de préserver ces zones au sein du Grand Site, une approche de préservation extrêmement rigoureuse doit être instaurée, en particulier sur les sites à forte fréquentation, qu'ils soient terrestres ou marins, ainsi que dans les zones humides.



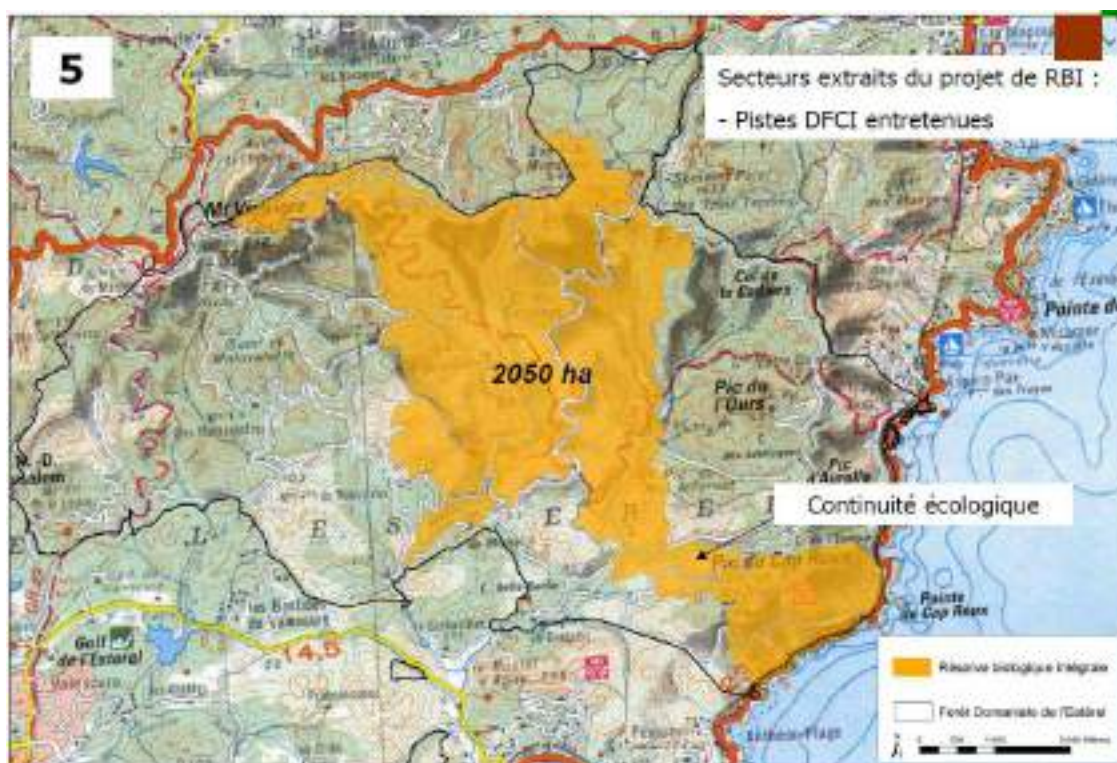
Pierrier - montée du pic du Cap Roux - © agence aps

Des mesures spécifiques sont mises en place pour détourner les sentiers balisés des zones à forte valeur patrimoniale ou environnementale. Cette considération est déjà intégrée dans la conception des itinéraires du Schéma d'Accueil du Public, défini par une note de cadrage en collaboration avec la Fédération Française de Randonnée. L'objectif est de prendre en compte l'impact paysager afin de préserver les lieux les plus sensibles.



Barre de Roussivau - mares cupulaires et nidification de rapaces

De plus, des règles de fréquentation plus strictes seront établies dans les espaces sensibles, notamment via un projet de Réserve Biologique Intégrale (RBI) dans la forêt domaniale, afin de mieux protéger ces zones d'une pression excessive due à la fréquentation humaine.



Améliorer la prise en compte de la biodiversité et de la qualité paysagère dans la gestion du massif

La protection contre les incendies est un enjeu majeur de la gestion du Massif de l'Estérel.

Les actions de la Défense des Forêts Contre l'Incendie prennent en compte les enjeux de biodiversité et de paysage. En effet, lors de la révision du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier du Massif de l'Estérel, une étude paysagère a fait l'objet d'un dossier présenté à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites qui a émis un avis favorable. Par ailleurs, une étude environnementale a fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000. Ces documents ont eu pour conséquence le suivi de préconisations paysagères et environnementales pour les travaux réalisés sur les ouvrages de Défense des Forêts Contre l'Incendie. Ces préconisations seront questionnées par les Observatoires du Grand Site (observatoire de la fréquentation, observatoire photographique...). Il s'agit de :

- éviter les débroussaillages par coupe rase,
- ne pas débroussailler les vallons et oueds à laurier rose,
- pratiquer un débroussaillage différencié (calendrier et technique de débroussaillage) prenant en compte la présence de la tortue d'Hermann et de la petite faune,
- développer le sylvopastoralisme sur les bandes débroussaillées au niveau de site pilote.
- définir une stratégie de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes tels que le mimosa d'hiver sur ces espaces.



Espèce envahissante : Figuiers de Barbarie



Les ruches du massif bénéficient des floraisons des plantes présentes dans les milieux ouverts de la DFCI et du maquis



Paysage de maquis bas sous pinède sur une zone de débroussaillage DFCI



Impact visuel du débroussaillage sur les versants sud du massif (pic d'Aurelle)

Il est essentiel pour la qualité de l'Opération Grand Site d'amoindrir l'impact paysager des ouvrages de Défense des Forêts Contre l'Incendie en poursuivant les travaux de débroussaillage adapté comme l'absence de rupture franche entre l'espace naturel et l'espace débroussaillé, l'application de la technique de débroussaillage alvéolaire, ... en particulier sur les versants « vitrines » du Massif de l'Estérel.

Les solutions de maintien et de développement de l'élevage devront être étudiées avec le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée pour participer à l'ouverture des milieux et à la lutte contre les incendies.

Dans le cadre des nouvelles mesures Agro-Environnementales et Climatiques de la Politique Agricole Commune, des exploitants agricoles s'engagent dans le développement de pratiques combinant, performance économique et environnementale, ou dans le maintien de pratiques menacées de disparition.

Cette politique vise à répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols, ou de la lutte contre le changement climatique.

En 2023, trois éleveurs se sont engagés dans cette démarche. Les communes de Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens sont concernées. A été pris en compte le volet pastoral et environnemental de l'unité de gestion (identification des quantités de ressources fourragères mobilisables, définition des types d'animaux, de leur nombre, de la fréquence de passage et de leurs besoins, ...).



Le sylvopastoralisme caprin spécifique à la région PACA présente un intérêt écologique et économique et permet de diminuer les risques d'incendie.



Pâturage sur la colline du Petit Gondin

LES PRINCIPES À RETENIR

Fort de son positionnement en tant que structure porteuse de l'Opération Grand Site de l'Estérel et du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier, le S.M.G.S.E. intègre la préservation de la biodiversité et du paysage dans la gestion des ouvrages de Défense des Forêts Contre l'Incendie.

Les enjeux :

Protection des espèces végétales et animales du massif, sécurisation de l'équilibre écologique et maintien de la diversité biologique,

Maintien de l'attrait esthétique et naturel du massif tout en préservant son intégrité paysagère face aux activités humaines et aux aménagements,

Assurance d'une exploitation raisonnée des ressources naturelles telles que l'eau, le bois, tout en préservant leur renouvellement pour les générations futures,

Adaptation aux changements climatiques pour en minimiser l'impact sur l'écosystème du massif.

Aménager en respectant « l'esprit des lieux » sur le territoire du Grand Site

L'aspect « routier » des travaux d'entretien, de réparation ou les aménagements ponctuels sur l'emprise du Grand Site a un impact majeur sur le paysage du Grand Site, et parfois sur des sites stratégiques.

La couleur en particulier, très emblématique du massif (rouge, ocre, bleu, vert), rend le paysage de l'Estérel sensible aux apports de noir, gris et blanc des matériaux exogènes classiquement utilisés.

Les ouvrages anciens de l'Estérel (soutènements, escaliers, ponts), réalisés avec les matériaux du site sont parfaitement intégrés au paysage ainsi que les enrobés anciens réalisés avec un granulat local et coloré.

La loi littoral interdit l'usage de béton et bitume en site remarquable. L'objectif de très long terme est de réparer qualitativement la voirie voire de dégoudronner, selon les sites et les risques d'érosion des routes du massif pour leur rendre un aspect plus naturel de piste forestière (terre compactée, stabilisé renforcé).

Il est nécessaire d'améliorer la qualité paysagère des passages à gué dont certains, rafistolés de béton au gré des opportunités sont en mauvais état et impactant visuellement. Une charte spécifique à ces ouvrages est nécessaire pour les reconstruire au fil du temps de façon plus qualitative et homogène.



Muret béton accolé au muret de pierre rhyolitique
© Agence aps



Cheminement et muret en galets rhyolitiques (travail de cantonnier) - Pointe de l'Aiguille - © Agence aps

LES PRINCIPES À RETENIR

L'approche d'aménagement priorise la préservation paysagère des lieux. Elle englobe la recherche d'améliorations esthétiques sur toutes les réalisations sur le Grand Site, évitant des interventions susceptibles de perturber l'aspect général. Cette démarche globale vise à respecter l'authenticité et l'harmonie paysagère.

Les enjeux :

Protection et mise en valeur des paysages de l'Estérel,

Préservation paysagère des sites,

Conservation des ouvrages historiques,

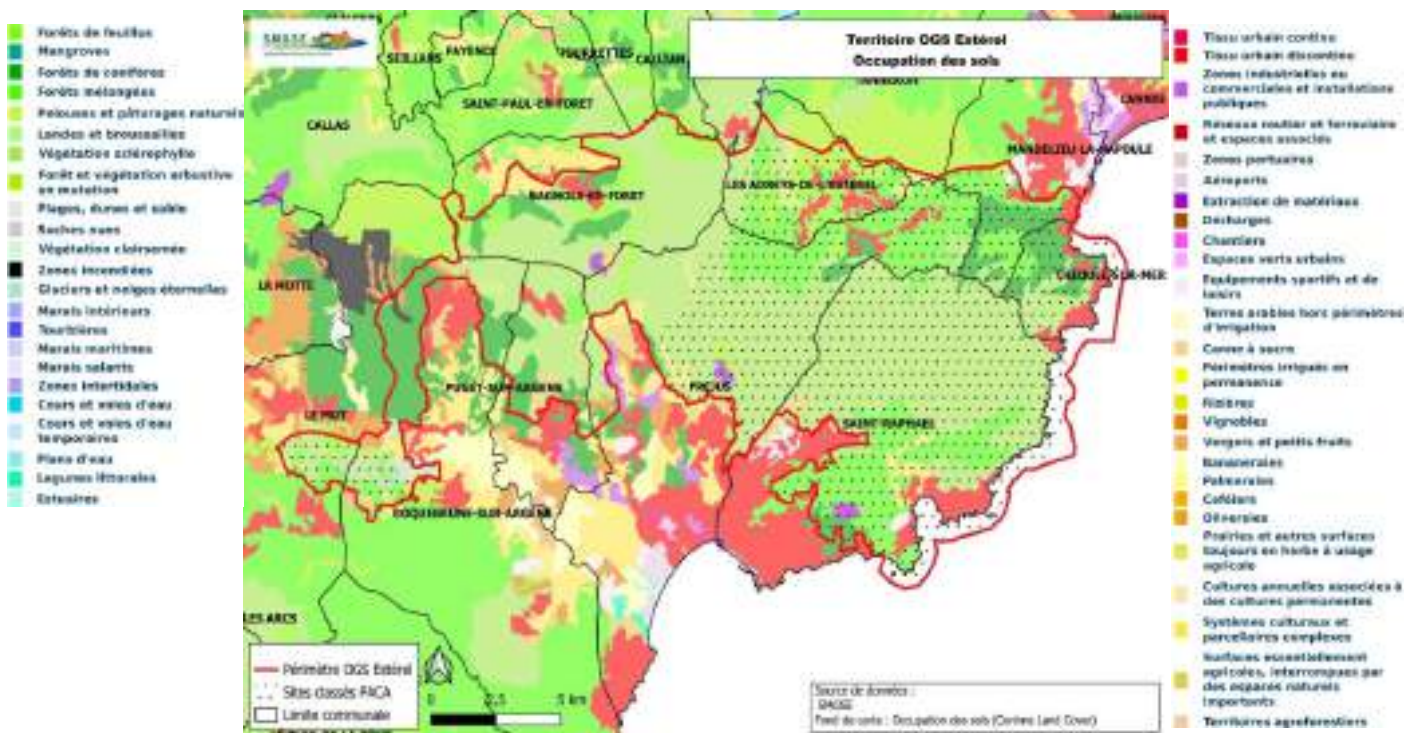
Intégration paysagère des accès au Grand Site.

Une mosaïque de paysages remarquable

Préserver les paysages identitaires et perpétuer l'héritage d'un paysage cultivé et habité

Le recul du pâturage, de l'exploitation forestière, de l'agriculture, entraînent une fermeture des milieux (maquis haut, pinède). L'alternance des milieux ouverts et fermés, permise depuis des siècles par la culture et le pâturage sur le piémont et dans certains fonds de vallons, est constitutive de la richesse des milieux et des paysages. La difficulté accrue de mobiliser les moyens de gestion et le changement d'usage des maisons forestières menacent certaines caractéristiques identitaires du paysage. Cet enjeu cherche à créer un contreponds à la déprise progressive des activités traditionnelles du massif (pâturage, agriculture, exploitation de liège, production de bois) et à la disparition du petit patrimoine du massif.

Conforter et développer les activités génératrices de paysages, c'est leur assurer vie et pérennité. Ainsi, préserver la mosaïque de paysages et les paysages identitaires, c'est s'engager à conforter et à préserver les activités de pâturage, encadrer l'usage des sols, favoriser les activités d'exploitation des richesses du massif, reconquérir les friches agricoles, retrouver un vocabulaire d'aménagement de qualité auprès des maisons forestières, protéger le patrimoine arboré des maisons forestières, préserver le petit patrimoine (fontaines, murets de pierre, chemins d'anciennes calades, borne de la Forêt Domaniale du XIX^e siècle...) et sites identitaires (paysage pâturé de Roussivau, site des maisons forestières du Malpey et des Trois Termes avec leur terrasse cultivée, les sites archéologiques et historiques remarquables (oppidum, anciennes meulières, vestiges patrimoniaux romains, etc.)).



Restaurer et valoriser le patrimoine architectural de l'Estérel

La préservation des maisons forestières et des bâtiments associés requiert une approche méthodique. Dans un premier temps, il a été impératif de réaliser un inventaire détaillé et un diagnostic approfondi de ces structures, identifiant leur état actuel et leurs caractéristiques.

Un complément d'étude est nécessaire pour décider de la vocation des maisons forestières. Cette démarche éclairera les choix futurs en tenant compte des besoins locaux, des exigences environnementales et de la préservation du patrimoine.

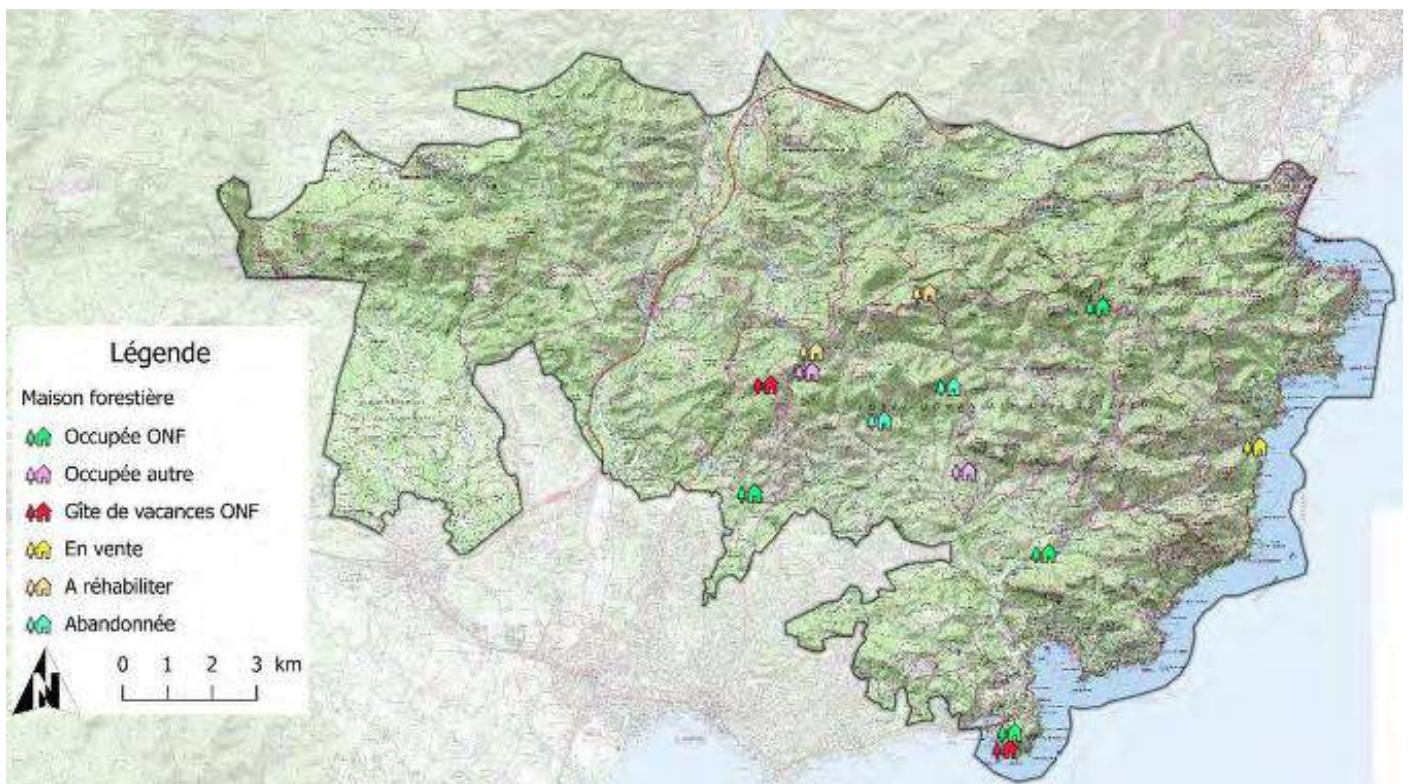
Cette initiative contribuera à restaurer et à préserver ces édifices tout en impliquant des partenaires extérieurs.

Enfin, encourager les communes à intégrer les maisons forestières au Plan Local d'Urbanisme paraît important. Cela favorisera la prise en compte de ces structures dans les politiques d'aménagement local, assurant ainsi leur préservation et leur intégration harmonieuse dans le paysage environnant.

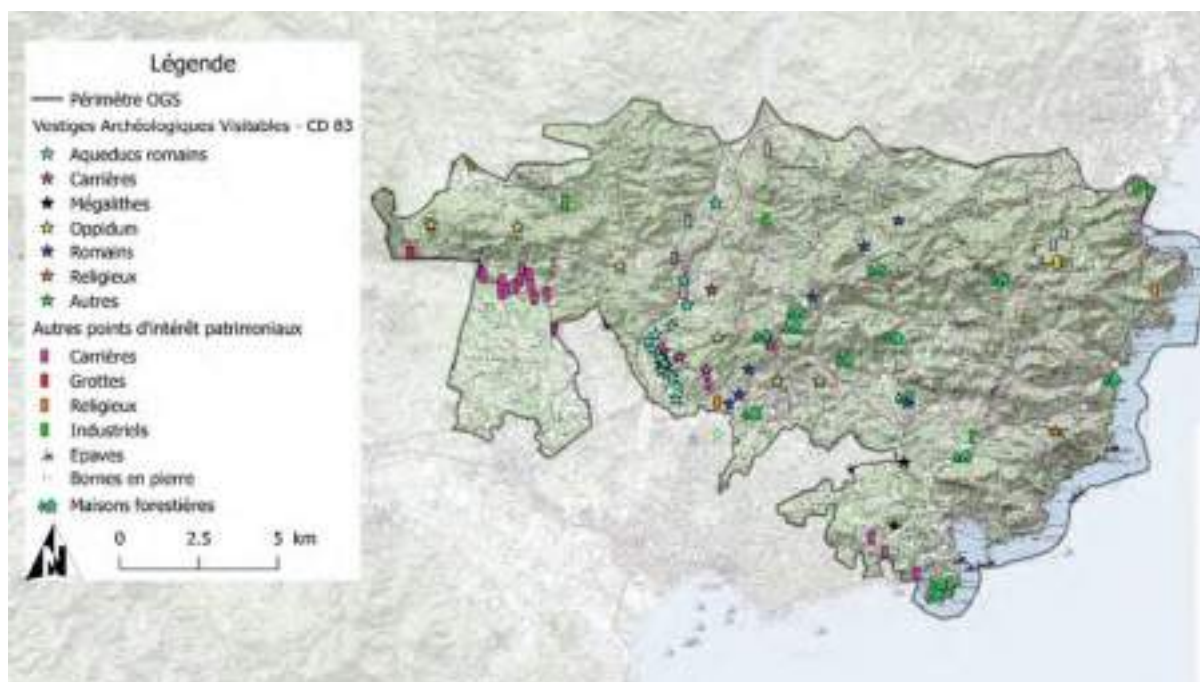
Réveiller l'histoire humaine de l'Estérel

La préservation du petit patrimoine implique une démarche structurée. Le diagnostic du Schéma d'accueil du public a permis de cartographier les existants du patrimoine. L'établissement d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur pluriannuel s'avère crucial. Il doit prendre en considération le degré de vétusté de chaque ouvrage et évaluer leur "importance patrimoniale". Ces critères guideront les actions prioritaires et garantiront une allocation efficace des ressources.

La mise en place de chantiers participatifs constitue une étape clé. En mobilisant bénévoles et programmes d'insertion, ces chantiers favoriseront l'implication communautaire et contribueront activement à la préservation du petit patrimoine, tout en renforçant le lien social sur le Grand Site.



Maisons forestières de l'Estérel - Diagnostic du Schéma d'Accueil du Public © Altéa 2019 (ancien périmètre)



Cartographie des petits patrimoines - Diagnostic du Schéma d'Accueil du Public © Altéa 2019 (ancien périmètre)

Valoriser des produits du massif

L'agriculture joue un rôle clé dans la valorisation des paysages, ainsi que dans l'attrait touristique et économique du territoire. Mettre en avant les produits locaux peut significativement stimuler l'agriculture régionale en incitant les agriculteurs à cultiver des produits spécifiques à la région. Cette démarche passe par l'identification précise des points de vente du terroir, suivie de la diffusion de ces informations via le site du Syndicat. De plus, la création d'itinéraires thématiques en collaboration avec les professionnels du patrimoine local permettra de valoriser ces produits, renforçant ainsi le lien entre l'agriculture locale, le patrimoine et l'attrait touristique du territoire.

Maintenir le paysage de la « ville jardin » littoral des villas Belle Époque en mettant en place des outils permettant leur préservation. La classification des villas comme sites patrimoniaux remarquables est une reconnaissance formelle de leur importance. Cela contribue à renforcer les mesures de préservation et peut ouvrir la voie à des financements dédiés à la conservation du patrimoine local. L'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine est une étape incontournable. Il définit les lignes directrices pour la conservation et la mise en valeur des éléments architecturaux et patrimoniaux, renforçant ainsi l'attractivité de la région.

LES PRINCIPES À RETENIR

La préservation des paysages identitaires maintient la culture, l'histoire et la biodiversité, renforce l'identité locale. Cela implique une approche participative et intégrée, prenant en compte les besoins et les aspirations des communautés locales tout en veillant à la durabilité des actions entreprises.

Les enjeux :

Conservation des caractéristiques uniques du territoire,

Contribution à l'identité de la région,

Promotion et valorisation des aspects culturels, architecturaux, patrimoniaux et paysagers qui font la singularité du site.

Un potentiel élevé comme lieu d'interprétation

Les paysages du Massif de l'Estérel sont par leur beauté, et leur rareté un théâtre incroyable pour l'apprentissage des phénomènes géologiques. Des passionnés se déplacent pour étudier les traces des volcanismes successifs du massif. Les particularités écologiques qui en découlent sont également très spécifiques et variées. Le développement de la recherche sur l'Estérel permettrait d'approfondir les connaissances sur le massif, mais également d'étendre sa renommée. La science est un domaine qui peut hisser le massif au statut qu'il mérite, et l'enrichir d'un dynamisme culturel porteur pour sa préservation. Il s'agit en effet d'élever le statut du massif dans l'inconscient collectif en révélant son caractère précieux et extraordinaire. L'art et la science permettent de retrouver un lien conscient fort entre le massif et son territoire, mais aussi d'étendre le statut du massif à une échelle internationale comme haut lieu de science.

L'exploitation d'un site à fort potentiel en tant que lieu d'interprétation nécessite une approche méthodique. La richesse patrimoniale et historique du Massif de l'Estérel s'étend de la préhistoire à des périodes plus récentes, incluant des trésors tels que l'aqueduc romain qui transporte les eaux de Mons à Fréjus, les vestiges du barrage de Malpasset, les oppida, les carrières, les anciennes meulères, ... Il est essentiel de préserver ces lieux et de les faire découvrir.

La mise en place de Balades connectées axées sur la géologie représente une opportunité significative. L'École National Supérieur de Géologie de Nancy, déjà impliquée dans la création d'un sentier commémoratif pour la catastrophe du barrage de Malpasset, travaille dans la conception de ces parcours. Ces balades connectées offriront une expérience immersive aux visiteurs, les plongeant dans les aspects géologiques du site, tout en renforçant l'aspect éducatif et interactif du lieu d'interprétation.



Photo tirée du document « Découverte du strato volcan de Maure Vieil »
- auteur inconnu



Cadrage sur un chêne liège couché lors de
l'ascension du pic du Cap Roux - Agence APS

LES PRINCIPES À RETENIR

Le massif de l'Estérel offre un potentiel pédagogique exceptionnel. Il constitue un véritable laboratoire naturel permettant d'approfondir nos connaissances et de susciter l'intérêt pour les sciences. En favorisant l'exploration de ce massif de manière responsable et respectueuse de l'environnement, le Grand Site permet non seulement d'éduquer, mais aussi de contribuer à la préservation de ce trésor naturel pour les générations futures.

Les enjeux :

Sensibilisation des visiteurs afin de mieux comprendre, apprécier et respecter les valeurs naturelles, culturelles et historiques du site,

Transmission d'informations pertinentes sur la biodiversité, les écosystèmes locaux, l'histoire régionale et les pratiques traditionnelles,

Création d'une expérience immersive et éducative pour la préservation de l'intégrité du site.

3.2 La protection de ce massif forestier face au risque incendie

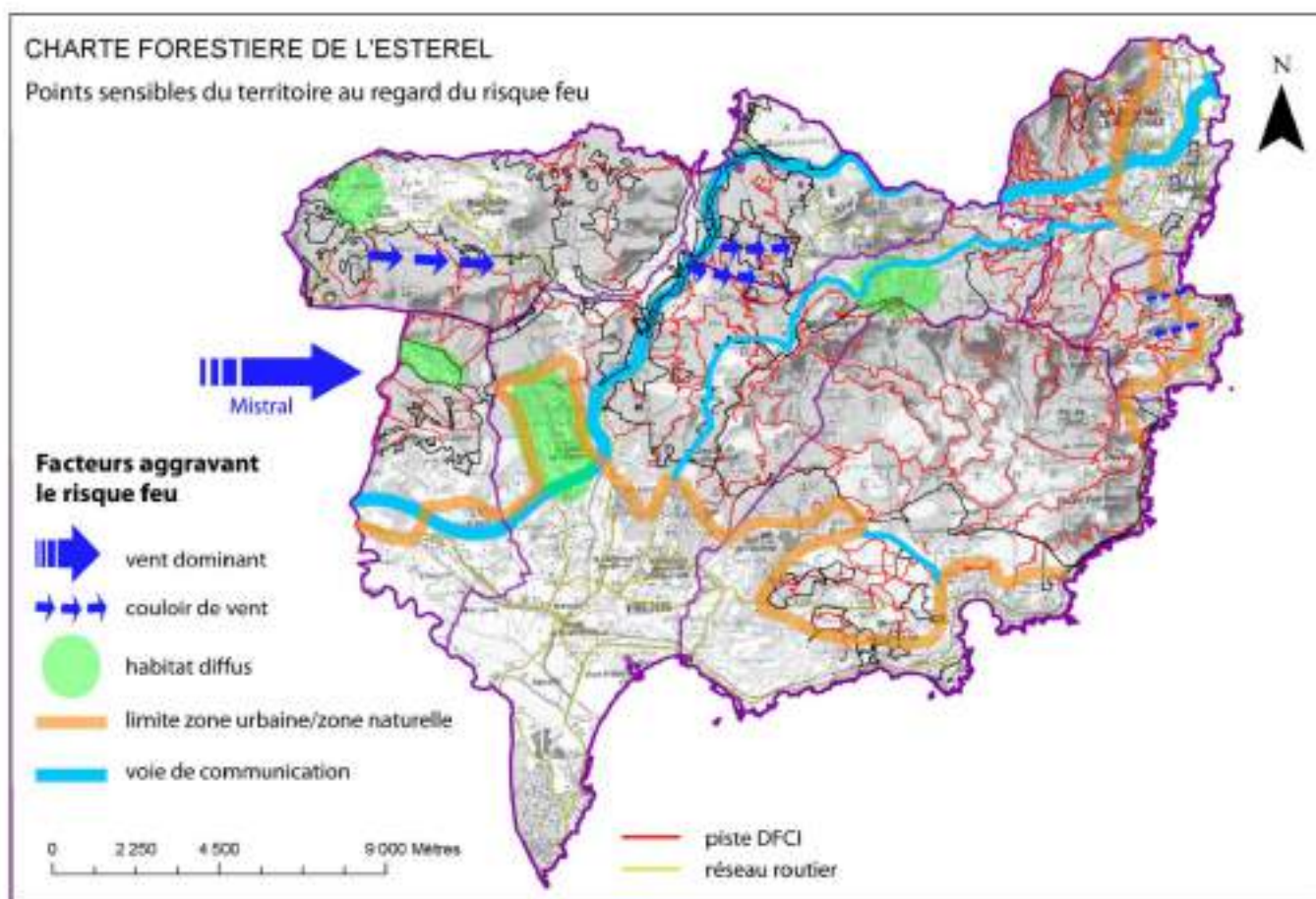
Le Var est l'un des départements français les plus sensibles aux incendies de forêt, en raison de sécheresses estivales intenses et de la présence de vents forts (mistral notamment).

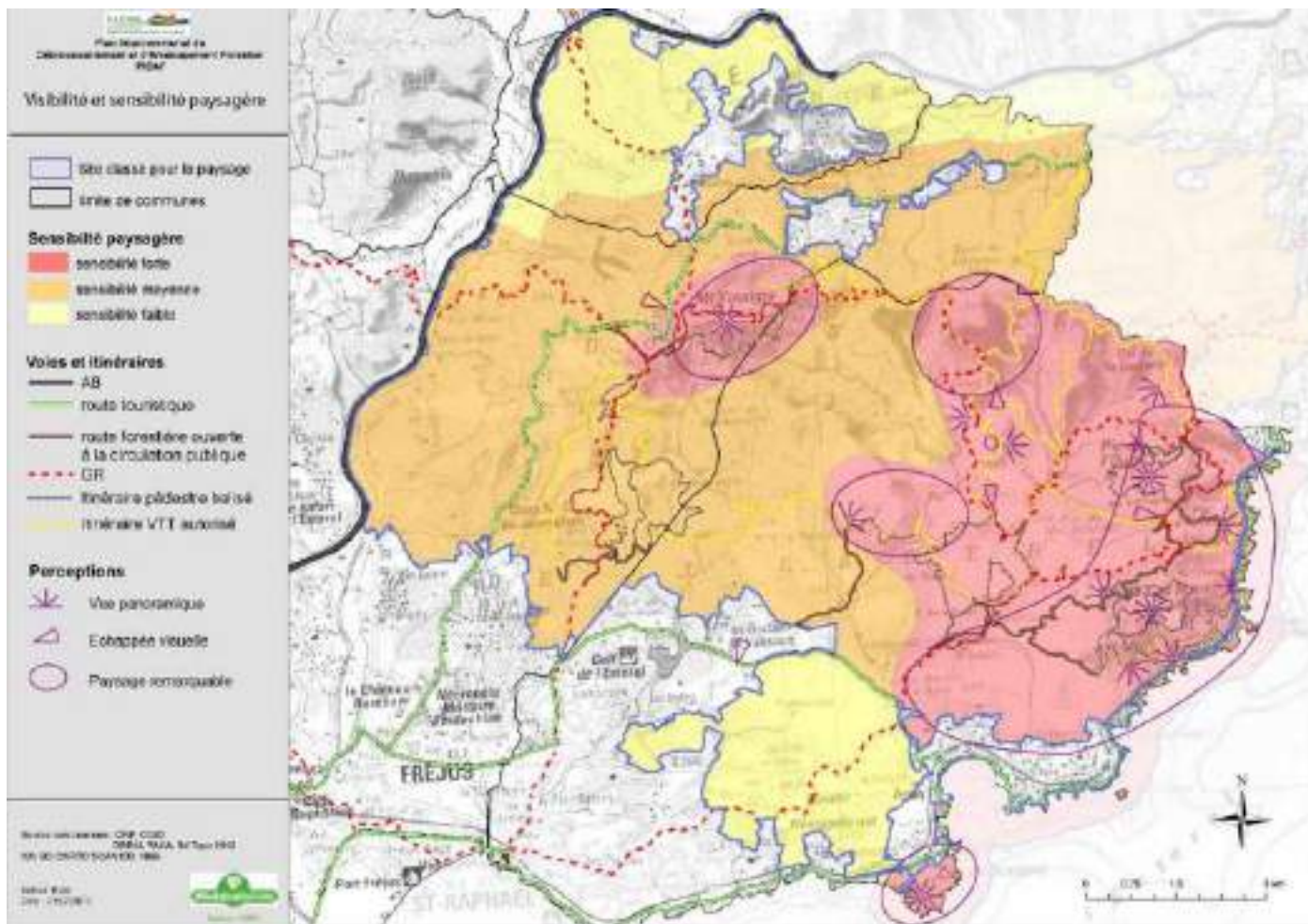
Pour tous les acteurs du territoire (usagers, élus, propriétaires forestiers, ...), « lutter contre le risque incendie » est l'un des axes de travail prioritaires pour la forêt, une préoccupation majeure. Le risque incendie est la principale crainte exprimée par les usagers pour l'avenir du massif.

Les outils et moyens déployés pour lutter contre les incendies de forêt sont conséquents :

- Le PPRIF (Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt) s'inscrit dans une politique globale de prévention des risques
- Les Arrêtés Préfectoraux concernant les OLD (obligations légales de débroussaillage) où il incombe à chacun (État, collectivité, privé) de les réaliser

- Le PPFCl (Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie) a pour objectif la diminution du nombre d'éclosions de feux de forêts et des superficies brûlées ainsi que la prévention des conséquences des incendies sur les personnes, les biens, les activités économiques et sociales et les milieux naturels (article R 321-15 du Code Forestier). Il est établi à l'échelle Départementale (PDPFCI).
- Le PIDAF est un document de planification relatifs à l'aménagement et à l'équipement de massifs forestiers en vue de prévenir le risque incendie et de lutter contre eux de manière efficace. Ils sont l'occasion de rechercher une synergie entre tous les acteurs concernés par le massif forestier : forestiers, éleveurs, agriculteurs, pompiers, ...





La préservation contre les incendies constitue un élément primordial dans la gestion du Massif de l'Estérel. La prise en compte de la Défense de la Forêt Contre les Incendies avec les objectifs de l'Opération Grand Site se pose comme une préoccupation centrale du projet.

L'accueil du public ainsi que la sécurité des visiteurs seront ainsi rigoureusement alignés sur les principes directeurs de la Défense de la Forêt Contre les Incendies. Parallèlement, de nouvelles perspectives en matière de gestion, d'aménagement du territoire et d'entretien des paysages pourraient nécessiter une réévaluation de l'approche traditionnelle de celle-ci.

LES PRINCIPES À RETENIR

La protection du massif forestier face au risque d'incendie est multiple et cruciale, surtout dans le massif de l'Estérel, caractérisé par une végétation et un climat méditerranéen. L'incendie de forêt est un risque majeur auquel le Grand Site répond par la promotion d'une culture du risque incendie, de la surveillance renforcée du massif et de l'adaptation des aménagements.

Les enjeux :

Gestion concertée du risque incendie,

Préservation de l'intégrité paysagère et environnemental,

Sensibilisation au risque incendie,

Sécurisation et protection des personnes et des biens.

3.3 La conciliation de la préservation des milieux et des paysages et de l'émergence d'un projet d'accueil du public et de découverte

La mise en valeur et la protection des sites naturels fréquentés

Les points hauts et belvédères sont emblématiques du Massif de l'Estérel, ce sont également les sites les plus parcourus. Il s'agit de conforter cette valeur exceptionnelle en reliant les belvédères et sommets au sein de parcours « emblèmes » aménagés, encadrant la fréquentation. Ces itinéraires les plus fréquentés seront considérés comme vecteurs stratégiques de sensibilisation et de pédagogie. Ainsi, la notion de parcours sera remise en centre de la stratégie de découverte du massif. Les cheminements raconteront par jalons, le fil d'une histoire ou d'un savoir.

Dans l'aménagement, la mise en valeur et la protection des espaces naturels contre l'érosion, le piétinement, le prélèvement iront de pair. Les sommets, mis en valeur par des aménagements sobres, voire minimalistes et de qualité seront gage de grande qualité d'expérience des visiteurs. Les belvédères existants seront confortés et offriront aux visiteurs des parcours de découverte variant les approches et points de vue sur le massif.

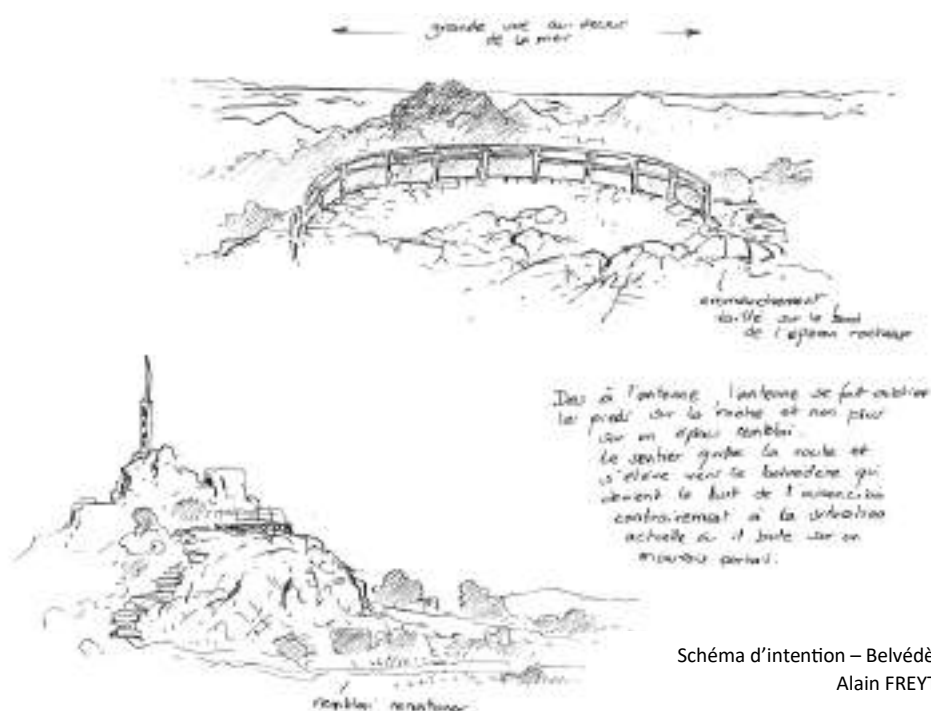


Schéma d'intention – Belvédère Pic de l'Ours
Alain FREYTET - Paysagiste

Le Syndicat a sollicité Monsieur Alain FREYTET pour élaborer quatre esquisses paysagères visant à sublimer les sites emblématiques du Mont Vinaigre, du mémorial de Notre-Dame d'Afrique, des anciennes meulières de la Pierre du Coucou et du Pic de l'Ours.

Pour valoriser un projet d'aménagement, plusieurs étapes doivent être entreprises. Des études environnementales doivent être menées lorsque le projet l'exige, garantissant ainsi une approche respectueuse de l'écosystème local.

La restauration des accès et des aires d'accueil/médiation est essentielle pour assurer un accès sûr et convivial aux visiteurs. La signalétique d'accès et de médiation/interprétation doit également être soigneusement élaborée pour guider les visiteurs tout en fournissant des informations pertinentes sur le site.

La renaturation du site, la désimperméabilisation du sol et l'effacement du stationnement du délaissé routier sont des étapes clés pour restaurer l'équilibre naturel. La création d'un espace de médiation permettra de sensibiliser les visiteurs à la biodiversité locale.

La requalification de la route d'accès goudronnée en piste forestière contribuera à minimiser l'impact environnemental, tandis que la gestion des flux par la restauration des itinéraires pédestres offrira une expérience plus immersive.

Enfin, la mise en défens des divagations par la requalification de l'aire d'accueil et de médiation, notamment avec l'utilisation de pierres sèches, contribuera à préserver l'intégrité du site tout en enrichissant l'expérience des visiteurs.



Valoriser les gorges et les richesses discrètes du massif

Il s'agit de mettre en lumière à la fois le « grandiose » mais aussi la richesse et la poésie résidant dans le détail d'une plante sur un rocher, la rare présence de l'eau dans le massif, la discrète présence de sources, etc.

Les points bas, comme la descente dans les gorges du Blavet méritent un travail de cadrage paysager et de scénographie. En effet, actuellement, la végétation dense rend souvent la perception des gorges rare et très partielle.

LES PRINCIPES À RETENIR

Le massif présente des sites emblématiques très fréquentés nécessitant une attention plus particulière quant à leur protection et leur mise en valeur.

Les enjeux :

Préservation de lieux tout en permettant une expérience positive pour les visiteurs,

Protection de la biodiversité, des écosystèmes fragiles et des habitats naturels tout en limitant les impacts néfastes des activités humaines,

Maintien l'authenticité des sites, notamment en préservant les caractéristiques culturelles, historiques et paysagères qui les rendent uniques,

Favoriser un tourisme durable et soutenir l'économie locale.

Des zones d'accueil stratégiques

La stratégie d'accueil pour le Grand Site de l'Estérel repose sur un découpage en plusieurs niveaux d'accès, avec quatre grandes zones cardinales (Nord, Sud, Est et Ouest), également appelées portes de niveau 1. Ces portes, situées stratégiquement en termes de géographie et de fréquentation, offrent un accès stratégique au massif. Elles évitent la concentration des visiteurs en prévoyant un accueil sur une zone territoriale plus vaste que le simple stationnement, limitant ainsi l'impact visuel des véhicules. Chaque "zone d'accueil" se distingue par une identité singulière, reflétée dans un ménagement, voire désaménagement, et sera dotée d'une interface d'accueil et d'information. En complément, une cinquième porte, a été ajoutée pour le Rocher de Roquebrune-sur-Argens.

Le site des grottes préhistoriques de la Bouverie a été identifié comme site d'intérêt dans le cadre du Schéma d'accueil du public OGS de juin 2021 et l'aire de stationnement qui le dessert est considérée comme une porte d'entrée du massif. C'est un point de départ de nombreux itinéraires pédestre, équestre et VTT qui donne accès aux gorges du Blavet, au site d'escalade face sud du Blavet ainsi qu'aux aux grottes préhistoriques de la Bouverie. La valorisation de cette porte est le premier aménagement multi-activités réalisé dans le contexte de l'Opération Grand Site. Située hors site classé, cet aménagement a bénéficié de fourniture et pose d'un portique bois anti-pénétration camping-car, d'une clôture champêtre bois, de gardes roues en rondin de bois, de potelets bois, de bornes de stationnement vélo, et installation d'une toilette sèche.

Le Syndicat a encadré les travaux de sécurisation ainsi que le balisage des itinéraires de randonnée pédestre des grottes de la Bouverie aux côtés des agents communaux. Le balisage et la rédaction des descriptifs touristiques des itinéraires ont été réalisés dans le cadre de la convention établie entre le SMGSE et la Fédération Française de Randonnée pédestre (FFR 83) et en accord avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) pour le secteur passant aux pieds des voies d'escalade.

Il existe également des portes d'entrée de niveau 2. Ce sont des zones de stationnement et d'entrées dans le massif, relativement fréquentées, dans lesquelles on trouvera un stationnement aménagé/paysagé et un ensemble d'informations.

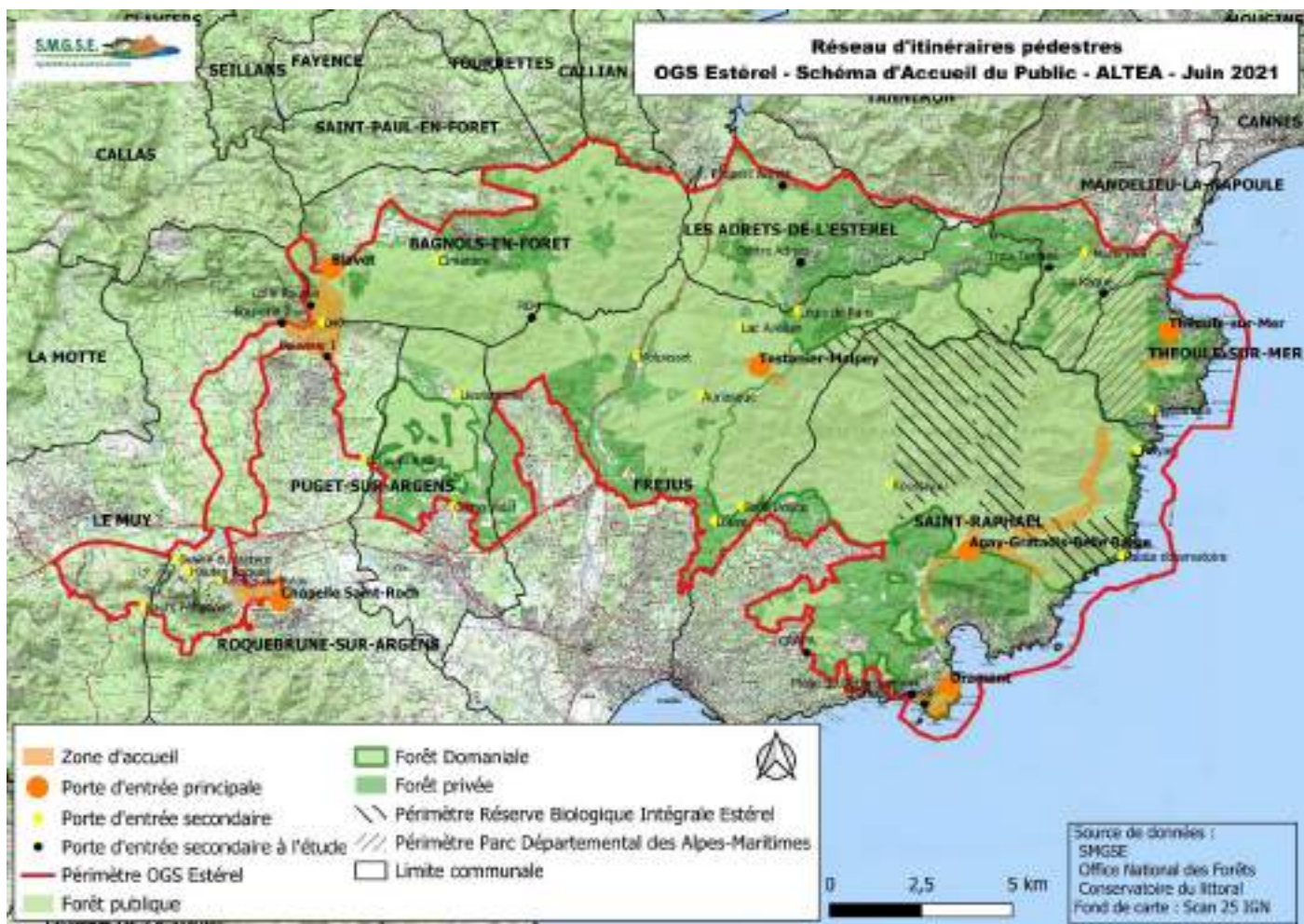
Les zones de départ de balades, désignées comme portes de niveau 3, se caractérisent par une faible présence voire l'absence d'espaces de stationnement. Aucun traitement paysager spécifique n'est prévu pour ces portes, qui, en général, ne font l'objet d'aucun aménagement particulier. Elles seront traitées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de balisage des itinéraires de nature.



Aménagement de la porte d'entrée de niveau 2 Bouverie-Blavet



Grotte de la Bouverie – Roquebrune-sur-Argens



LES PRINCIPES À RETENIR

Les portes d'entrée au massif de l'Esterel visent à ménager des espaces accueillants immersifs et informatifs dotés d'une signalétique raisonnée pour une expérience enrichissante des visiteurs.

Les enjeux :

Création d'espaces accueillants favorisant une expérience positive dans le massif,

Sensibilisation des visiteurs aux particularités du site,

Préservation paysagère dans la conception des infrastructures respectueuses de l'environnement,

La mise en place d'un tourisme responsable.

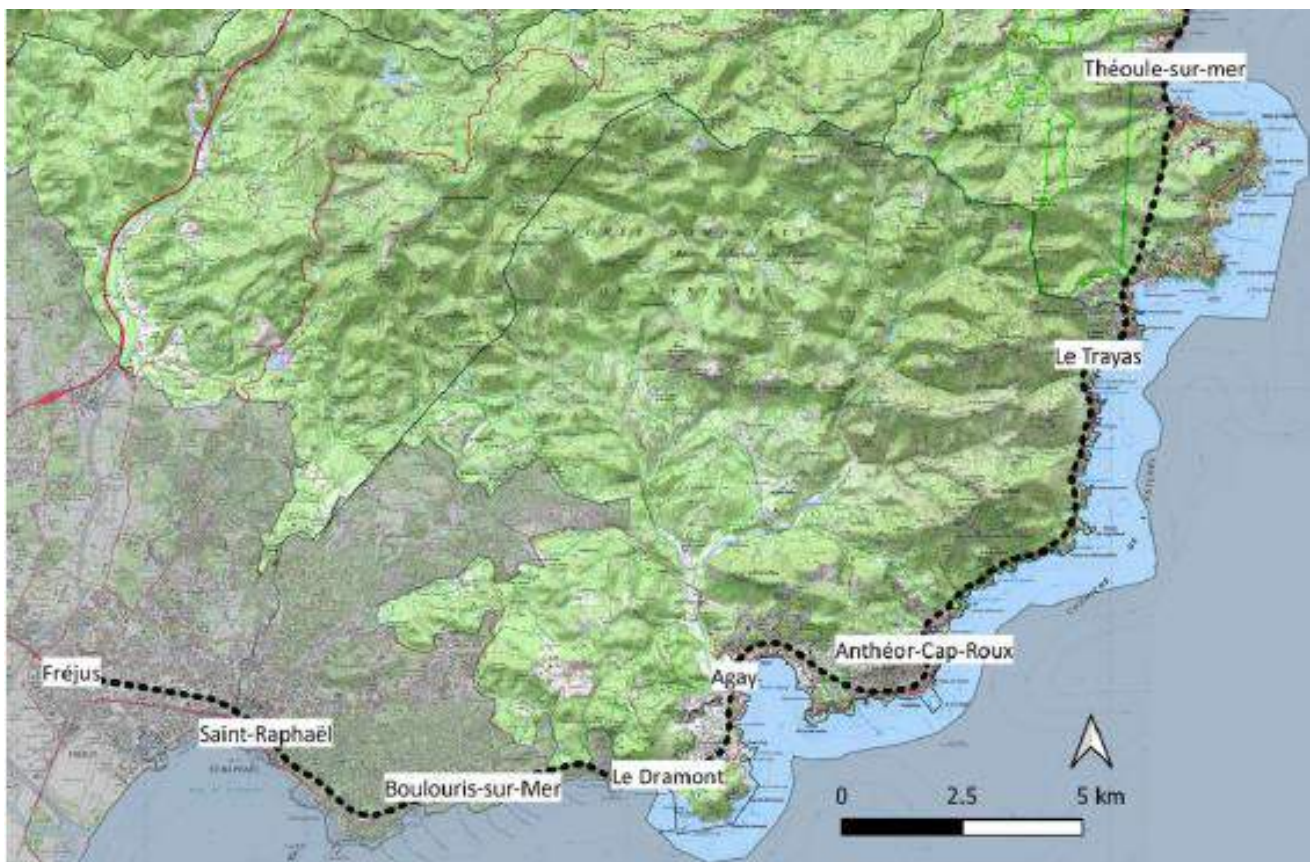
Réduire l'accessibilité de la voiture dans le massif et développer des alternatives efficaces au tout voiture

Faire reculer la voiture, c'est redonner une place à la valeur du parcours, de l'ascension. C'est également redonner de la valeur aux sommets. En effet l'accessibilité immédiate et véhiculée des sommets les plus emblématiques du massif tels que le Pic de l'Ours et le Mont Vinaigre les désacralise. De plus, l'omniprésence de la voiture change la perception de la nature singulière qui s'offre au visiteur. Il s'agit de placer un juste curseur entre la nécessité d'effacer la trop grande emprise de la voiture sur le massif et celle de conserver un massif accessible à tous.

La circulation automobile est à réduire dans le cœur du Massif de l'Estérel. La doctrine générale doit être de ne pas avoir d'accès voiture à l'intérieur des zones sensibles à forts enjeux paysagers. Si cette doctrine peut être facilement applicable dans certains secteurs, elle demande des réflexions et expérimentations bien plus poussées dans des secteurs plus complexes comme la zone d'accueil cardinale Sud Gratadis et la zone d'accueil cardinale Nord Col du Testanier/Malpey.

Pour offrir des alternatives à l'usage de la voiture, il est primordial de renforcer et de coordonner divers moyens d'accès au massif depuis les villes en :

- Développant le potentiel touristique de la voie ferrée de la Corniche d'or (maintien de la desserte des petites gares de Boulouris, Dramont, Agay, Antéhor et du Trayas, communication, aménagement des gares).
- Évaluant la mise en place de navette maritime et terrestre notamment au niveau de la zone d'accueil cardinale Sud Gratadis qui a une potentialité d'évolution vers un pôle multimodal,
- Mettant en avant les modes de déplacement doux reliant les centres-villes aux entrées du massif par un développement renforcé du réseau de voies piétonnes, pistes cyclables, ...,
- Mettant en place des moyens de communication efficaces pour informer sur la stratégie d'accès au Massif de l'Estérel (site internet, informations disponibles depuis les gares, etc.).



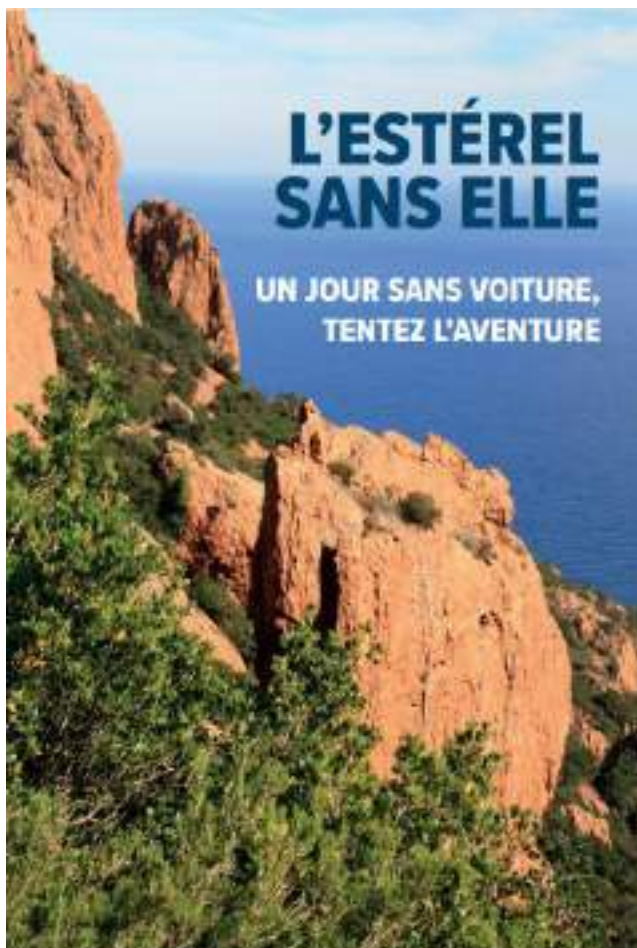
Ligne SNCF Fréjus-Cannes © Altéa 2021



Carte des liaisons de la Navette Maritime Estérel © Mairie Théoule-sur-Mer

Le 22 mai 2022, s'est déroulé le test navette dans le massif de l'Esterel, une initiative visant à promouvoir des modes de déplacement alternatifs à la voiture. Les visiteurs ont été invités à se rendre sur le lieu de l'événement en transport en commun, à vélo ou à pied. Cette approche éco-responsable a permis de sensibiliser les participants à l'importance de limiter l'usage de la voiture pour préserver l'environnement naturel de la région. Cette démarche a également sensibilisé les participants à adopter des modes de déplacement plus durables au quotidien.

L'objectif était de proposer un autre moyen de découverte du massif afin de limiter l'usage de véhicule motorisé individuel impactant au niveau environnemental et paysager et nécessitant des aménagements qui arrivent à saturation en termes de capacité d'accueil lors des pics de fréquentation.



L'ESTÉREL SANS ELLE

UN JOUR SANS VOITURE,
TENTEZ L'AVENTURE

UNE NAVETTE GRATUITE EN TEST LE 22 MAI
DANS LE GRAND SITE DE L'ESTÉREL POUR
RENDRE ACCESSIBLES LES ESPACES
NATURELS TOUT EN RÉDUISANT L'UTILISATION
DE LA VOITURE.

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

S.I.P.M.E.
Syndicat Intercommunal
pour la Protection de l'Estérel et l'Herminette

Dimanche 22 mai, Estérel Côte d'Azur Agglomération et le Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Estérel (SIPME) proposent des navettes gratuites pour se rendre dans le secteur du « Gratadis » du massif de l'Estérel à Saint-Raphaël. À partir du parking du Togo à Agay, la navette desservira 6 arrêts entre 9h00 et 17h00. Ce jour-là, la route sera exceptionnellement fermée à la circulation après les parkings Gratadis.

Cette opération va permettre de tester de nouveaux modes d'accès au massif et de trouver la meilleure façon de limiter le nombre de véhicules qui y circulent.



Brochure test navette 2022

LES PRINCIPES À RETENIR

La préservation des sites nécessite l'application des principes du développement durable. Le Grand Site promeut les modes de déplacement non motorisés tels que la marche, le vélo, ou d'autres moyens écologiques. Cette approche vise à minimiser l'impact de la voiture au profit d'autres moyens de transport tout en offrant une expérience immersive aux visiteurs, en harmonie avec l'esprit des lieux.

Les enjeux :

Réduction de l'empreinte environnementale et paysagère,

Promotion de modes de déplacement respectueux de l'écosystème,

Préservation des sites naturels en minimisant les impacts sur la biodiversité et maintien de la quiétude des lieux.

Des activités de nature, une gestion nécessaire

Le Grand Site de l'Estérel offre une variété de pratiques sportives et de loisirs au cœur d'un paysage naturel exceptionnel. Les activités y sont diverses, attirant un nombre croissant d'amateurs de sports de nature et de loisirs en quête d'aventure et de détente. La gestion de cette forte fréquentation implique la mise en place de stratégies pour gérer les flux de visiteurs, éviter la saturation des sites les plus sensibles, et garantir une répartition équilibrée des activités sur l'ensemble du territoire. Cela comprend également la sensibilisation du public, l'éducation sur la protection de l'environnement. La mise en œuvre de mesures de gestion adaptées est essentielle pour préserver la qualité et la pérennité du Grand Site de l'Estérel.

Le Schéma d'Accueil du Public offre une vision intégrée des boucles et des itinéraires adaptés à une diversité de pratiquants, tels que les randonneurs pédestres, les amateurs de VTT, les cavaliers équestres et les passionnés d'escalade. Ces itinéraires sont pensés pour différents niveaux de pratique, allant du familial au difficile.

Les descriptifs, détaillés des circuits, sont élaborés "pas à pas", destinés à faciliter la mise en tourisme. Ces textes sont conçus pour les guides d'itinéraires du Grand Site et les sites web officiels, fournissant des informations complètes aux visiteurs.

Un plan de balisage est défini pour chaque pratique, assurant une orientation claire sur le terrain. Le balisage est conforme aux normes des fédérations nationales d'activité de nature, à savoir la Fédération Française de Randonnée (FFR), la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et la Fédération Française d'Équitation (FFE).

En parallèle, des travaux de réhabilitation sont entrepris sur les linéaires de sentiers/chemins existants, garantissant une expérience sécurisée et préservant l'écosystème naturel. Cette démarche vise à offrir une offre diversifiée et accessible, tout en respectant les normes édictées par les fédérations spécialisées.

Chaque site d'escalade identifié fait l'objet d'une fiche détaillée, comprenant une validation de l'état d'équipement des voies retenues. Une collecte d'informations sur site est effectuée en vue de l'élaboration d'un contrat d'entretien annuel.

L'entretien des sites comprend une maintenance préventive avec une inspection annuelle en pied de falaise. Celle-ci implique une analyse visuelle des voies et de leur environnement, assurée par la présence de plaques nominatives visibles. De plus, un contrôle d'un tiers des voies est effectué chaque année, englobant la stabilité des blocs rocheux, la vérification d'amarrage, des chaînes, et le nettoyage de la végétation.

En parallèle, une maintenance corrective, palliative, et curative est assurée sur un tiers des voies chaque année. Ces actions garantissent non seulement la sécurité des pratiquants, mais contribuent également à la préservation à long terme des sites d'escalade, créant ainsi un environnement propice à la pratique de l'escalade tout en respectant les normes et les standards de sécurité en vigueur.



Randonnée à cheval dans le Massif de l'Estérel © Estérel Côte d'Azur



Randonnée secteur Cap Roux



Site d'escalade – face sud du Blavet



Sortie VTT – Massif de l'Estérel

Fréquentation des secteurs du Massif de l'Estérel selon les 3 principales activités pratiquées



Rapport d'étude de fréquentation du Territoire du Grand Estérel - 2018 (ancien périmètre)

De l'avis des gestionnaires du territoire, il apparaît également que les demandes d'autorisation de manifestations sportives sont en constante augmentation, telle que « le Roc d'Azur », événement VTT d'envergure internationale, ou encore les courses pédestres, les trails, etc. Ces événements peuvent avoir un impact sur l'espace naturel du fait du nombre important de participants sur un même itinéraire et dans un laps de temps réduit.

Une gestion adaptée doit les encadrer et le Syndicat s'est positionné en tant que chef de file pour l'émergence d'une charte des manifestations co-construite avec les partenaires et organisateurs. La fréquentation du massif, les journées où il existe des événements, représente 38 000 visites soit 2 % des visites totales annuelles.

LES PRINCIPES À RETENIR

Afin de garantir une expérience enrichissante et respectueuse de l'environnement aux visiteurs du Grand Site, l'entretien régulier des itinéraires et une signalétique adéquate pour gérer efficacement les flux sont des éléments essentiels.

Les enjeux :

Protection de la faune et de la flore avec des itinéraires bien définis pour éviter les divagations,

Sensibilisation des visiteurs aux caractéristiques du Grand Site, ainsi qu'aux comportements appropriés à adopter pour préserver son intégrité et sa beauté naturelle,

Acceptation du cadre et appropriation des principes du Grand Site par les acteurs locaux.

De la signalétique intégrée au paysage participant à une harmonie visuelle

Dans le cadre de la démarche Opération Grand Site, il était primordial de révéler une « signature spécifique » dans les projets d'aménagement, d'afficher une cohérence d'ensemble dans la signalétique et les équipements. Cela est passé par l'adoption d'une charte de signalétique unique validée par tous, permettant de faire ressortir l'identité du Grand Site et l'esprit des lieux, afin d'atteindre une intégration paysagère optimale des aménagements.

Cette charte décline une gamme pour :

- les panneaux d'accueil des entrées de sites (portes d'entrée)
- les panneaux directionnels
- les panneaux de médiation
- le mobilier (tables de pique-nique, bancs, aménagements de belvédères, choix des matériaux, etc.) ».

La recherche de cohérence dans l'Estérel passe donc par la définition de principes d'aménagement communs, mais aussi par la définition de cette Charte de Signalétique qui a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du périmètre du Grand Site. Elle vise à répondre aux besoins en information sur site à destination des visiteurs, à travers la définition d'une gamme de mobiliers utilisable dans les projets d'aménagement du territoire.

Pour chaque site, des études paysagères et d'aménagement d'avant-projet, sont réalisées avec utilisation d'éléments de la gamme pour répondre au plus près des besoins de chaque site, avec sobriété.



Poteaux flèches directionnels



Table de médiation installée au Lac de l'Aréna

LES PRINCIPES À RETENIR

Pour assurer la préservation du Grand Site, il convient d'accueillir et d'accompagner les usagers par le biais d'une signalétique d'information et de guidage. Cette dernière se doit d'être sobre et cohérente à l'échelle du territoire.

Les enjeux :

Préservation de l'esthétique naturelle du paysage,

Orientation claire et utilisation d'éléments discrets et bien intégrés,

Harmonisation visuelle,

Sécurisation sans surcharge visuelle.

3.4 L'engagement envers les valeurs et les objectifs du Grand Site auprès des habitants et des visiteurs

Sensibiliser et communiquer sur les valeurs du Grand Site

Pour conserver la beauté des paysages et mieux réguler l'affluence, il est important de sensibiliser tant les résidents que les visiteurs aux enjeux inhérents. Sensibiliser et communiquer au sujet du Grand Site de l'Estérel revêt une importance capitale pour éveiller les consciences sur la richesse et la fragilité de cet écosystème naturel. Cette démarche vise à souligner l'impératif de sa préservation et de sa protection. Ce lieu d'exception recèle des trésors naturels, culturels et historiques qu'il est impératif de faire découvrir et de sauvegarder.

Dans le cadre de l'initiative Opération Grand Site, le Syndicat, en charge de la gestion, a initié la conception de son site web pour diffuser de manière efficace les détails du projet. Ce site vise un large public, incluant le grand public, les institutions et les professionnels. Son objectif est de sensibiliser les visiteurs tout en mettant en valeur le territoire, en exposant la diversité des actions entreprises. Parallèlement, la rédaction d'une newsletter trimestrielle permet de consolider un récapitulatif des actions entreprises.

Le Syndicat a également collaboré avec le réseau des Grands Sites de France pour organiser une journée d'échanges sur le Grand Site de l'Estérel, centrée sur la question cruciale de « comment faciliter une communication cohérente sur le territoire ? ». Cette réunion a rassemblé tous les partenaires en communication, tels que les offices du tourisme et les municipalités, dans le but de partager les valeurs et de favoriser une collaboration étroite avec la communauté locale.

En explorant ce territoire, habitants et touristes seront encouragés à en devenir les gardiens attentifs. Cette action contribuerait non seulement à renforcer une identité locale forte, mais aussi à cultiver un sentiment d'appartenance à cette région.



Journée d'échange – 20 septembre 2022



Page d'accueil du site internet SMGSE

Afin d'éveiller la conscience des plus jeunes et du grand public, sur la richesse et la fragilité de ce patrimoine remarquable, plusieurs initiatives sont orchestrées par divers partenaires.

Une campagne Écogestes en mer

L'observatoire marin d'Estérel Côte d'Azur Agglomération s'engage en tant qu'ambassadeur de la "campagne Écogeste Méditerranée" sur le territoire. Chaque saison estivale, il organise dix journées de sensibilisation en mer, en rencontrant les plaisanciers le long du littoral des communes de Fréjus, Saint-Raphaël et Roquebrune-sur-Argens.

Cette initiative, coordonnée par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des Iles de Lérins et Pays d'Azur, vise à encourager les plaisanciers à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement à bord et dans les ports. Les ambassadeurs, à travers des questionnaires, abordent des sujets tels que le choix des zones d'amarrage, l'utilisation de produits écologiques pour l'entretien des bateaux et la préservation des espèces marines. Chaque geste est expliqué et des solutions concrètes sont proposées. Les plaisanciers peuvent, s'ils le souhaitent, manifester leur engagement à améliorer leurs comportements en affichant un fanion, symbole de leur implication.

En parallèle, l'observatoire marin participe depuis plusieurs années au dispositif "Écho du Cachalot" mis en place par Port-Fréjus, qui vise également à sensibiliser aux écogestes.

Estérel Côte d'Azur Agglomération intervient activement auprès des établissements nautiques locaux tels que les clubs de plongée, les accastilleurs, les capitaineries, les loueurs de bateaux et les offices de tourisme pour sensibiliser le public pratiquant le nautisme à adopter des comportements respectueux de l'environnement.

La surveillance et la sensibilisation concernant le Cantonnement de Pêche du Cap Roux (CPCR)

Pendant la saison estivale, l'observatoire marin d'Estérel Côte d'Azur Agglomération effectue des patrouilles à la rencontre des plaisanciers et des utilisateurs du Cantonnement de Pêche du Cap Roux (CPCR). Ces sorties en mer et sur terre représentent une opportunité non seulement pour sensibiliser le public présent, mais également pour rappeler les réglementations interdisant la pêche dans cette zone.

La ville de Saint-Raphaël, en collaboration avec l'Association pour la Pêche et les Activités Maritimes (APAM), organise également des actions de sensibilisation.

Garde Régionale Forestière

Depuis 2023, le Syndicat a adhéré au dispositif instauré par la Région Sud (guerre du feu), participant ainsi activement à la communication ciblée auprès du public pour sensibiliser aux risques d'incendies. Cette Garde Régionale Forestière, opérant à travers l'ensemble du territoire, constitue un outil humain essentiel pour assurer la surveillance et la dissémination d'informations cruciales concernant la prévention des feux de forêt.

Garde Régional Forestière 2023



Ecogestes en mer 2023 © ECAA

Une offre biodiversité pour les projets scolaires

Estérel Côte d'Azur Agglomération propose une diversité de services éducatifs sur la biodiversité pour les établissements scolaires. Ces services incluent des interventions ponctuelles, adaptées à tous les niveaux scolaires à l'exception de la maternelle, comprenant des activités en classe ou des sorties pour découvrir les environnements naturels locaux, dispensées par les agents du service biodiversité.

Il y a également des accompagnements en mode projets de plus de 3 séances. Ces projets sont proposés aux classes de cycle 3 (CM1 et CM2) des écoles élémentaires du territoire. Ces projets, requièrent un cadre réglementaire qui est défini dans la Convention avec l'Éducation Nationale pour le recours en « sciences Expérimentales-Technologie et éducation au développement durable » à des accompagnants réguliers.

Aires Marines Éducatives

Depuis 2019, les animateurs Natura 2000 jouent le rôle de référents scientifiques pour les classes engagées dans les Aires Marines Educatives (AME). Ces AME sont labellisées par les ministères de la Transition écologique, de l'Éducation Nationale, des Outre-mer et l'Office Français de la Biodiversité afin de reconnaître la qualité des projets entrepris.

Les animateurs Natura 2000 sont les référents scientifiques de classes engagées dans le label des Aires Éducatives (Aires Marines et Aires Terrestres Educatives (AME/ATE)), porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'Éducation Nationale.



Projets pédagogiques en lien avec les écoles du territoire pour sensibiliser les enfants aux sujets environnementaux © ECAA



Aire Marine Educative - © Marlène Kuhn-Osius – Ville Saint-Raphaël

LES PRINCIPES À RETENIR

Le principe fondamental repose sur la mise en avant et la transmission des caractéristiques, de l'importance environnementale, culturelle et patrimoniale du Grand Site. Cela implique de sensibiliser le public sur l'importance de préserver et de valoriser ces aspects, tout en encourageant une participation active et responsable de la part des visiteurs comme des acteurs locaux pour la conservation et la promotion durable.

Les enjeux :

Sensibilisation à la fragilité des milieux,

Information sur les activités humaines au sein du Grand Site,

Encouragement des comportements durables pour contribuer à la préservation des ressources naturelles et à la réduction de l'empreinte écologique,

Implication des acteurs locaux dans la gestion et le développement du Grand Site,

Valorisation du patrimoine.

4. LE PROJET DE L'OPERATION GRAND SITE

Le Plan de Paysage a principalement servi à définir une vision globale de la gestion et de la valorisation du paysage. Ce plan a permis d'identifier les caractéristiques paysagères spécifiques de la région, de définir des orientations pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et esthétique du site, ainsi que de proposer des actions concrètes pour préserver l'identité du paysage, tout en permettant une meilleure intégration des activités humaines. En somme, ce plan est un guide stratégique pour la gestion durable et la préservation esthétique du territoire de l'Opération Grand Site Esterel.

Les objectifs du Plan de Paysage pour l'opération Grand Site Estérel ont permis d'orienter les fiches actions du programme :

- Analyser et mettre en valeur les caractéristiques esthétiques, naturelles et culturelles spécifiques du paysage de l'Esterel afin de les préserver.
- Proposer des actions concrètes visant à préserver et à restaurer les paysages, en tenant compte de leur fragilité et de leur valeur patrimoniale.
- Trouver des solutions pour intégrer les activités humaines, notamment le tourisme, de manière responsable et respectueuse du paysage et de son équilibre écologique.
- Coordonner les efforts des différents acteurs (publics et privés) pour garantir une mise en œuvre cohérente des mesures de préservation et de valorisation du paysage.

Le Schéma d'Accueil du Public a été un outil stratégique visant à gérer et à encadrer les flux de visiteurs dans la région. Il a permis de définir des orientations précises pour l'accueil du public en harmonie avec la préservation des paysages, des milieux naturels fragiles et des patrimoines culturels. Ce schéma a également identifié les zones d'accueil, proposé des aménagements adaptés, défini des actions de sensibilisation et de régulation pour limiter les impacts négatifs liés à l'affluence touristique tout en offrant une expérience enrichissante et respectueuse pour les visiteurs. Ce schéma a joué un rôle crucial en équilibrant l'accueil du public avec la préservation des richesses naturelles et culturelles du site.

Les objectifs du Schéma d'Accueil du Public pour l'Opération Grand Site Estérel ont permis d'orienter les fiches actions du programme :

- Réguler les visiteurs pour limiter les impacts négatifs sur l'environnement naturel, les paysages et les infrastructures.
- Protéger les richesses naturelles, culturelles et paysagères du site tout en permettant aux visiteurs d'en profiter de manière durable.
- Offrir une expérience de visite qualitative tout en sensibilisant le public à la préservation de l'environnement et en lui fournissant des informations pertinentes sur le site.
- Déterminer les endroits appropriés pour l'accueil des visiteurs et proposer des aménagements adaptés à ces zones.
- Collaborer avec les différentes parties prenantes, publiques et privées, pour assurer une gestion cohérente et concertée de l'accueil du public.

4.1 Les objectifs de l'Opération Grand Site

L'Opération Grand Site de l'Estérel s'appuie sur trois axes structurés en sept orientations afin de répondre aux trois objectifs de la démarche :

1. Restaurer et protéger le paysage du site ;
2. Améliorer l'accueil et la visite ;
3. Favoriser le développement local dans le respect des habitants.

Axe 1 : Préserver le paysage et valoriser le patrimoine

ORIENTATION 1- Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère

ORIENTATION 2- Révéler l'exceptionnel- préserver les sites sensibles terrestres et marin

L'essence du massif se dévoile à travers la richesse singulière et variée de son histoire géologique, qui se reflète dans sa biodiversité botanique, écologique et paysagère. Néanmoins, quelques défis tels que le changement climatique, l'accroissement des risques d'incendie pendant les périodes de sécheresse, la prolifération des parasites et des espèces envahissantes (EVEE), ainsi que l'augmentation de la fréquentation, représentent des préoccupations pour cette richesse écologique.

Les paysages emblématiques du massif, porteurs d'une histoire humaine, font face à des menaces de disparition en raison du déclin des activités économiques telles que l'agriculture et l'élevage, entraînant une avancée de l'enfrichement. En outre, la détérioration des patrimoines culturels, des routes, des chemins et des sentiers du massif, altère le paysage de manière significative.

La préservation de ces sites requiert une sensibilisation accrue, une surveillance renforcée, une gestion des flux touristiques et des actions de restauration. Tous ces efforts combinés contribueront à garantir la préservation de ces précieux sites naturels.

L'instauration d'une exigence élevée de préservation des milieux sur le Grand Site vise à renforcer la protection globale du territoire. L'ensemble des actions devrait garantir la préservation à long terme du massif de l'Estérel et de ses sites naturels.



Aspiration des citernes



Arche de Sénéquier



Garde Régionale Forestière - CCF



Vallon de l'Ecureuil



Franques du massif cultivées



Maison Forestière de la Duchesse



Pâturage sur la colline du Petit Gondin

Les objectifs visés :

- Prendre en compte les enjeux biodiversité,
- Établir des zones prioritaires d'intégration paysagère exemplaire des pistes de débroussaillage (paysage emblématique, co-visibilité depuis les sommets de l'Estérel),
- Entretien des bandes débroussaillées en conservant des individus capables d'assurer la reproduction du peuplement,
- Adapter la gestion DFCI au risque d'invasion dans les bandes débroussaillées favorables au développement d'espèces héliophiles,
- Promouvoir la culture du risque incendie en communiquant la réglementation sur la pénétration, la circulation et le stationnement actualisée chaque jour par la Préfecture du Var,
- Promouvoir la culture du risque incendie en communiquant la Météo des Forêts actualisée chaque jour par le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires,
- Informer et sensibiliser les visiteurs sur la fragilité du massif (en particulier sur les risques incendie) sur la réglementation et la richesse du massif,
- Orienter le public dans leurs déplacements,
- Participer à la veille des dégradations en forêt,
- Protéger et mettre en valeur les paysages de l'Estérel,
- Préserver la biodiversité par une remise en état des aménagements de gestion des flux de fréquentation
- Protéger les ressources en eau comme les lacs, les rivières et les nappes d'eau souterraine (anciens aménagements hydrauliques, ...)
- Améliorer l'insertion paysagère des routes goudronnées à enjeux permettant l'accès aux grands sites patrimoniaux,
- Profiter du paysage naturel du massif en minimisant les impacts environnementaux,
- Conserver une activité apicole dynamique, emblématique du territoire,
- Préserver les paysages identitaires et perpétuer l'héritage d'un paysage cultivé et habité,
- Protéger et restaurer les Maisons Forestières de l'Estérel après avis de l'Architecte des Bâtiments de France,
- Garantir la protection et la mise en valeur du patrimoine de façon durable,
- Préserver le petit patrimoine comme vecteur identitaire du Grand Site de l'Estérel et de son occupation,
- Préserver et valoriser les patrimoines connus et peu connus,
- Aménager des sites d'intérêt au cas par cas par la mise en place d'un projet de préservation et de mise en valeur adapté,
- Sensibiliser les visiteurs sur les impacts potentiels de leurs pratiques sur les espaces de grande fréquentation,
- Éviter la dégradation des paysages emblématiques de l'Estérel,
- Endiguer la pratique d'activités impactantes sur les milieux écologiquement, ou patrimonialement sensibles en priorisant les secteurs à forts enjeux,
- Définir un plan d'organisation et d'actions permettant d'assurer la préservation du patrimoine et d'organiser l'accueil du public sur l'espace naturel marin et littoral,
- Réguler les activités marines en cohérence avec les enjeux en présence,
- Reconquête des surfaces végétalisées,
- Stabilisation du retour à un paysage plus naturel.

Axe 2 : Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux

ORIENTATION 3- Organiser les mobilités et les accès au grand site

ORIENTATION 4- Mettre en œuvre le réseau d'itinéraires de nature

Le projet de valorisation et de découverte du Grand Site est étroitement lié à la préservation de l'authenticité et de la sensibilité propres au massif. Cet équilibre délicat est essentiel pour pérenniser les valeurs immuables du Grand Site. La gestion de l'accueil du public devient une stratégie paysagère. En créant des parcours d'aménagement de haute qualité avec une signalisation claire, une information précise et la protection de zones spécifiques, on vise à canaliser les usagers.

L'Opération Grand Site de l'Estérel vise à préserver et à mettre en valeur ce massif montagneux exceptionnel en organisant de manière équilibrée les déplacements des usagers. En améliorant la circulation de manière respectueuse, on prévient les impacts néfastes sur la biodiversité et les paysages. Structurer les itinéraires permet de réduire les dégradations dues au ravinement, favorisant ainsi une découverte plus sûre et agréable du massif de l'Estérel. Pour assurer la sécurité et l'harmonie des différents usages, il est crucial d'adapter les sentiers en fonction des besoins spécifiques.

Les actions dans cet axe visent à préserver l'authenticité et la sensibilité du massif, assurant ainsi la pérennité des valeurs immuables du Grand Site tout en facilitant une découverte respectueuse et durable du massif de l'Estérel.



Aménagement Lac de L'Aréna
Roquebrune-sur-Argens



Aménagement parking porte secondaire – Forêt de Raphèle



Entretien itinéraire – Site du Blavet



Plaque nominative site escalade



Panneau sécurité site escalade



Aménagement Lac de L'Aréna Roquebrune-sur-Argens



Les objectifs visés :

- Établir une charte des aménagements du Grand Site,
- Coordonner les travaux de réhabilitation et d'entretien des sites,
- Favoriser les échanges pratiques en termes de gestion des forêts, de suivi des espèces animales, de gestion des risques naturels
- Assurer un échange d'informations systématique auprès du gestionnaire du Grand Site pour tout travaux projetés,
- Mettre en œuvre de la charte de signalétique et de mobilier Grand Site,
- Réaliser et poser des poteaux flèches directionnels aux emplacements co-décidés avec l'ONF en forêt domaniale,
- Permettre une information complète et attractive sur des lieux d'accueil,
- Contribuer à une meilleure sécurité des différents types d'usagers,
- Disposer d'un réseau d'itinéraires parfaitement signalé en matière directionnelle,
- Re-naturalisation des espaces avec des aménagements tenant compte de leur intégration paysagères,
- Réaliser de voies de mobilités douces (jonction piste cyclable existante), requalification paysagère des abords routiers et amélioration de la multimodalité (train, navette maritime),
- Ménagement des aires de stationnement,
- Gestion des flux de visiteurs avec un enjeu de retrait de la voiture du cœur du massif,
- Renaturation des aires d'accueil en forêt,
- Améliorer les possibilités de reports modaux train et navettes maritimes,
- Mettre en place une stratégie foncière en vue d'améliorer qualitativement l'accueil du public,
- Optimiser les espaces de stationnement,
- Mettre en place de la signalétique d'accueil Grand Site sur les parkings existants et diffusion d'information,
- Canaliser la fréquentation sur des itinéraires définis afin de réduire les divagations dans l'espace naturel et les impacts liés,
- Monter la qualité du réseau d'itinéraires et améliorer l'accueil du public par un entretien annuel de l'ensemble du réseau,
- Sécuriser les itinéraires adaptés aux différents types d'usage et à leur cohabitation,
- Adapter le réseau aux usages et niveaux des pratiquants,
- Labellisation FFC du Grand Site donnant ainsi accès à l'utilisation des balises officielles de la FFC
- Mettre en place de contrats d'entretien avec la FFME,
- Conventionner avec la FFME, les communes et le SMGSE,
- Baliser les sites d'escalade,
- Réguler le nombre de manifestations organisées chaque année, afin de préserver l'attractivité du massif,
- Contrôler l'impact de chaque événement sur l'environnement et garantir la qualité des prestations proposées aux visiteurs,
- Sensibiliser les organisateurs et les visiteurs aux enjeux environnementaux et paysagers,
- Garantir une meilleure gestion des déchets générés par les événements,
- Éviter la pollution des sites et préserver la qualité de l'air et de l'eau.

Axe 3 : Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public

ORIENTATION 5- Pérenniser le Grand Site

ORIENTATION 6- Informer et communiquer sur le Grand Site et l'offre d'accueil

ORIENTATION 7- Développement du projet de découverte et de médiation "Raconte-moi l'Esterel"

La préservation du massif de l'Esterel revêt une importance cruciale afin de préserver sa biodiversité unique, maintenir l'équilibre écologique et sauvegarder son identité paysagère distinctive.

La sensibilisation par le biais de l'information et de la communication sur ce Grand Site est essentielle pour éveiller les consciences sur l'importance de sa préservation. En fournissant un accueil chaleureux et des détails sur son histoire, sa géologie, sa faune et sa flore, les visiteurs acquièrent une compréhension approfondie de cet environnement. Cela contribue à susciter un intérêt accru pour la protection de la nature, limitant ainsi les impacts négatifs des activités humaines.

Le projet de médiation "Raconte-moi l'Esterel" représente une opportunité majeure pour les habitants locaux, les touristes et les passionnés de nature. En divulguant les richesses naturelles, culturelles et historiques du site, il contribue à la préservation de cet espace unique. La connaissance approfondie du territoire incite à une implication active dans sa conservation, favorisant ainsi le développement d'une identité locale forte et d'un attachement profond à la région.

Dans cet axe, les actions ambitionnent à renforcer la préservation du massif de l'Esterel en sensibilisant et impliquant les visiteurs et la communauté locale, tout en développant une identité forte et un attachement profond à cet espace naturel exceptionnel.



Sortie pédagogique – Saint-Raphaël



Concours photos - 2019



Site internet SMGSE



Extension du périmètre OGS



OT – Roquebrune-sur-Argens

Les objectifs visés :

- Animer le Grand Site,
- Étendre le périmètre OGS sur les espaces naturels de la commune de Roquebrune-sur-Argens et sur l'entièreté du Rocher de Roquebrune,
- Enrichir et préserver le site classé du massif de l'Estérel oriental,
- Encadrer les futurs aménagements en tenant compte de la diversité géomorphologique et de l'identité paysagère de l'Estérel Occidental,
- Maintenir une qualité paysagère du Grand Site et sur ses franges,
- Suivre la fréquentation terrestre pédestre, vélo et routière,
- Améliorer la connaissance sur les macrodéchets présents dans les rivières et sur le littoral de l'Opération Grand Site de l'Estérel,
- Prévenir la pollution plastique en empêchant les gros déchets de rejoindre la mer,
- Protéger l'écosystème marin et la biodiversité,
- Évaluer l'impact des politiques publiques sur le paysage,
- Faire de l'Observatoire Photographique du Paysage un outil multithématique efficace d'aide à la décision pour le comité scientifique OGS, et pour le gestionnaire du Grand Site,
- Faire connaître la diversité des paysages de l'Estérel,
- Sensibiliser le Grand Public et les plus jeunes aux mécanismes d'évolution du paysage,
- Apporter de l'information aux usagers sur la structure gestionnaire du Grand Site et les patrimoines du massif de l'Estérel,
- Être une interface d'échange des informations,
- Mettre à disposition des informations institutionnelles sur les actions menées et à mener,
- Offrir des photos et vidéos inspirantes et permettre le téléchargement de documents clefs,
- Présenter le territoire par des supports cartographiques à différentes échelles,
- Présenter et expliquer les différents types de visites,
- Communiquer via des outils stratégiques selon le public
- Coordonner la communication territoriale sur le Grand Site
- Concevoir et mettre en œuvre la charte d'accueil du Grand Site
- Favoriser la collaboration avec la communauté locale, en mettant en valeur ses contributions à la préservation et à la gestion du Grand Site,
- Partager les valeurs, les mots et les images,
- Sensibiliser les visiteurs aux patrimoines naturels et culturels du Grand Site,
- Sensibiliser les visiteurs aux enjeux en présence (risque incendie, biodiversité, urbanisation, ...),
- Renforcer l'attractivité du Grand Site par une identité forte,
- Valoriser le haut potentiel pédagogique de l'Estérel pour le public et les écoles,
- Apporter les connaissances et stimuler les intérêts scientifiques sur le massif,
- Explorer le massif de manière responsable, en respectant l'environnement et en apprenant à préserver la nature.

5. LA PÉRENNISATION DU GRAND SITE : UN PROJET DE GOUVERNANCE AMBITIEUX

5.1 Des acteurs du territoire impliqués

La structure de gestion et son fonctionnement

Créé en 1987 sous l'impulsion des communes des Adrets-de-l'Estérel, de Puget-sur-Argens, de Fréjus et Bagnols-en-Forêt, le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif Forestier est né de la volonté de protéger et préserver la forêt contre toute forme d'agression notamment les incendies.

En 2008, par la mise en place du Plan Départemental de Protection de la Forêt Contre l'Incendie et l'identification de sept grands massifs forestiers varois à protéger, la commune de Saint-Raphaël vient agrandir le périmètre d'action du Syndicat qui prend la dénomination de Syndicat Intercommunal pour la Protection du massif de l'Estérel.

En 2015, le Syndicat a adopté la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel dans laquelle il est prévu d'étudier l'opportunité de lancer une Opération Grand Site.

En investissant dans une Opération Grand Site avec cette compétence spécifique, le Syndicat peut contribuer de manière significative à la préservation des forêts, à la sécurité des habitants et à la conservation de la biodiversité tout en favorisant un équilibre entre protection de l'environnement et activités humaines.

Le projet d'OGS est donc piloté par le Syndicat, mais coconstruit et réalisé avec l'ensemble de ses partenaires. L'approche territoriale de l'Opération Grand Site est donc destinée à devenir le réceptacle de l'ensemble des actions de gestion des espaces naturels du périmètre OGS. La présence de partenaires intervenant déjà dans la protection et dans la gestion du site permet au Syndicat de cibler son intervention sur des domaines ou actions sur lesquelles son implication apportera une plus-value dans l'objectif de mieux insérer les politiques de mise en valeur du territoire portées par l'ensemble des acteurs.

En 2018, le Syndicat se stabilise avec sept communes membres, dont les dernières arrivantes Théoule-sur-Mer et Roquebrune-sur-Argens, et entre officiellement dans la Démarche Opération Grand Site (OGS) Estérel. Le Syndicat depuis le 10 août 2022 avec l'avènement de son nouveau Président monsieur Georges BOTELLA a subi une importante restructuration aussi bien en termes de finance, de communication, que d'un point de vue organisationnel afin de pouvoir tendre vers l'obtention du label Grand Site de France.

Ses ambitions se traduisent par des aménagements d'accueil du public respectueux des enjeux en présence, une mise en valeur du patrimoine naturel et culturel et une sensibilisation et information du grand public qui découvre cet espace naturel.



La gouvernance du Grand Site

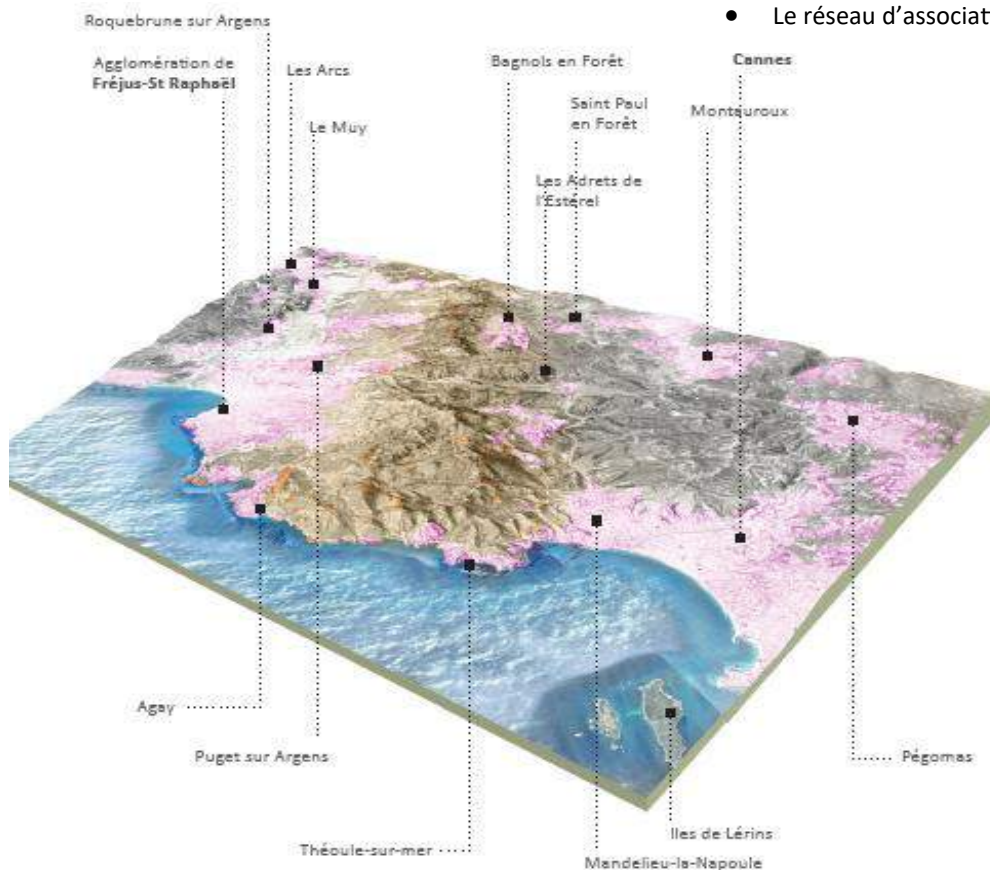
Une collaboration essentielle pour façonner un projet territorial inclusif

L'Opération Grand Site Estérel, par sa nature versatile et inspirante, sert à présent de fondement commun pour dynamiser l'attrait de la région. Au-delà de la préservation des espaces naturels, elle incarne une vision territoriale fédératrice, stimulant les initiatives au niveau communal et intercommunal. Pour réaliser ce projet d'une telle envergure, encourageant l'innovation et reflétant l'identité locale, le soutien et l'engagement des collectivités territoriales et des partenaires sont essentiels.

Il est crucial que les gestionnaires et les élus du territoire saisissent cette opportunité de façon concertée. Leur implication est étroitement liée à la ferveur de la région et à son développement global. Transformer l'Opération Grand Site Estérel en un moteur de rayonnement territorial constitue un objectif majeur de cette initiative.

Le Syndicat s'appuie sur les partenaires suivants :

- La Préfecture du Var,
- La sous-Préfecture de Draguignan,
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA,
- La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA,
- Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer du Var et des Alpes-Maritimes,
- Le Conseil Régional SUD PACA,
- Les Départements du Var et des Alpes-Maritimes,
- Les intercommunalités Estérel Côte d'Azur Agglomération, Communauté de Communes du Pays de Fayence et Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins,
- Les communes de Fréjus, Saint-Raphaël, Puget-sur-Argens, Les Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Roquebrune-sur-Argens et Théoule-sur-Mer,
- Les cellules Natura 2000 Estérel d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ainsi que Colle du Rouet de Dracénie Provence Verdon Agglomération,
- L'Office National des Forêts,
- Le Conservatoire du Littoral,
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var,
- L'agence de promotion et de développement touristique Estérel Côte d'Azur,
- Le réseau d'associations locales.



Le périmètre de L'OGS en chiffre

SURFACE

22 190 ha - de terre

1 472 ha - de mer

BASSIN DE VIE

7 communes

2 départements

3 intercommunalités

135 550 habitants

VISITEURS

2 150 000 visites/an

Une mise en cohérence des acteurs, des compétences et des ambitions

De la Région aux communes, en passant par les gestionnaires, les compétences du territoire sont portées par des acteurs multiples qui parfois se recourent.

L'Opération Grand Site met en cohérence et harmonise les ambitions et les projets de chacun dans un projet partenarial afin de porter les objectifs de préservation et de valorisation.

Outre les acteurs publics, il est nécessaire de prendre en compte et de dialoguer avec les acteurs privés et associatifs. Dans ce processus de dialogue et de communication, le Plan de Paysage et le Schéma d'Accueil ont joué un rôle crucial en offrant un cadre de référence pour les échanges, favorisant ainsi l'émergence d'une vision partagée du territoire.

L'objectif ultime est d'intégrer les enjeux de protection, de préservation et de valorisation du Grand Massif de l'Estérel dans la stratégie globale d'aménagement métropolitain.



Réunion publique d'information OGS - 2019



Réunion avec les comités Communaux de Feux de Forêts (CCFF) - 2023



Réunion propriétaires forestiers - OGS - 2019

Une gouvernance de l'Opération Grand Site Estérel par organe

Comité de Pilotage

Il regroupe les dirigeants des personnes publiques (État et Collectivités) impliquées dans l'Opération Grand Site Estérel et notamment les financeurs.

Il valide toutes les décisions importantes concernant l'Opération Grand Site Estérel.

Il assure par ses représentants la bonne appropriation des décisions auprès des différentes autorités et institutions participant au projet.

Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation réduite dont il fixe la composition.

En tant que de besoins, il peut associer à ses réunions tout personne dont les compétences techniques, scientifiques ou environnementales lui paraissent utiles pour l'établissement du projet,

Il se réunit une à deux fois par an.

Comité Technique

Il s'agit d'une formation technique du Comité de Pilotage qui se réunit pour organiser le travail d'élaboration du programme de l'Opération Grand Site Estérel, les études et actions de préfiguration.

Il anime les commissions thématiques et le Conseil consultatif.

Il prépare les décisions qui relèvent de l'approbation formelle du Comité de Pilotage.

Formé de responsables de services techniques des principaux organismes du Comité de Pilotage, il peut se réunir en séance plénière ou en formation plus restreinte, selon les sujets abordés lors des réunions.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire, mais à minima une fois par trimestre.

Conseil consultatif

Il a vocation à réunir les acteurs de la société civile pour les informer des démarches en cours et recueillir des propositions ou avis.

Il constitue également un espace d'échanges où les représentants des acteurs concernés par l'Opération Grand Site Estérel peuvent se rencontrer et dialoguer.

Il est à articuler avec les commissions thématiques, qui réuniront également les acteurs de la société civile.

Il se réunit une à deux fois par an, avant le Comité de Pilotage, afin que ses travaux puissent être transmis.

Commission thématique

C'est un lieu d'information, de débat et de proposition pour l'élaboration du programme de l'Opération Grand Site Estérel.

Le nombre et la composition ne sont pas fixes, le Comité Technique suit ses travaux.

Trois commissions sont pressenties :

- Commission du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- Commission des activités de nature et de découverte,
- Commission du tourisme durable et du développement économique.

Elles se réunissent en fonction des besoins à l'initiative du Comité Technique.

NB : En complément, le Syndicat est à l'initiative de la tenue d'un bureau interservices qui se réunit mensuellement. L'objectif est de coordonner les échanges concernant la méthodologie à adopter pour suivre l'avancement des projets liés à l'Opération Grand Site jusqu'à leur validation administrative. Ce bureau interservices est composé de représentants de la sous-préfecture, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Var, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA, de l'Office National des Forêts et de la cellule Natura 2000.

	Comité de Pilotage	Comité Technique	Bureau Interservices	Conseil consultatif	Commission thématique
Président SMGSE	Co-préside				
Sous-Préfecture	Co-préside		X		
Equipe SMGSE	X	X	X		
DREAL	X	X	X		
UDAP 83	X	X	X		
UDAP 06	X	X	X		
DDTM 83	X	X	X		
DDTM 06	X	X	X		
Préfecture 06	X				
Préfecture 83	X				
Conservatoire Littoral	X	X			
ONF	X	X	X		
Représentant syndical des propriétaires privé du Var	X	X			
Centre National de la Propriété Forestière	X	X			
Gestionnaire Parc Naturel Estérel 06	X	X			
Gestionnaire Parc Naturel Estérel 83	X	X			
Maires	X	X			
Elu référent Région Sud	X	X			
Elu référent Conseil Départemental 06	X	X			
Elu référent Conseil Départemental 83	X	X			
Elu référent CACPL	X	X			
Elus référent ECAA	X	X			
Elus référent CCPF	X	X			
Référents techniques OGS	X	X			
Président Agence Esterel Côte d'Azur	X				
Président OTI du Pays de Fayence	X				
Associations sportives					
Cellule Natura 2000		X	X		
Habitants					
Fédérations Françaises des sports de nature					

**A définir
selon
thématique**

Les rendez-vous de l'Opération Grand Site Estérel

Etapes	Date	Contenus / Objectifs
Période préalable	févr-18	Note argumentaire
Accord officiel pour la démarche OGS	01/10/2018	Lettre du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire au Préfet du Var
1er COPIL	23/03/2019	Mise en place du schéma de gouvernance
1ère Réunion des maires	10/10/2019	Présentation des orientations stratégiques de l'Opération Grand Site Contexte et enjeux / Orientations, stratégies et principes de la première phase opérationnelle / Point financier Débat approfondi sur chaque orientation d'un point de vue technique et opérationnel
2ème COPIL	17/12/2019	Bilan annuel / Fréquentation / Retombée économique Plan paysage / Schéma d'Accueil du public Présentation des projets
3ème COPIL	20/10/2020	Etat d'avancement de l'OGS
1er COTECH	22/04/2021	Thématique Activités de nature Objectifs et méthodologie de construction du réseau d'itinéraires de nature Présentation des résultats : réseaux et sites sélectionnés Perspectives et projets complémentaires
2ème Réunion des maires	27/01/2021	Etat d'avancement de l'Opération Grand Site de l'Estérel Etat d'avancement des projets : - études cadres de l'Opération Grand Site (OGS) de l'Estérel - projets à court terme - projets planifiés à moyen terme Budget prévisionnel et perspectives Extension du périmètre de l'Opération Grand Site de l'Estérel et gouvernance
4ème COPIL	25/05/2021	Valider les Orientations Stratégiques du Plan de Paysage (PP) et du Schéma d'Accueil du Public (SAP) Arbitrer les demandes de modifications du COTECH OGS et de la Commission Thématique OGS des activités de nature Définir d'éventuelles modifications en vue de la finalisation des rapports
2ème COTECH	01/10/2021	Présentation du modèle de fiche action retenu pour le programme OGS Estérel Passage en revue du tableau d'actions envisagées pour le Plan Paysage. Identification des éléments à supprimer / ajouter, identification de modifications à apporter en matière de phasage temporel ou degré de priorité à afficher, identification des porteurs/partenaires pour chaque action. Passage en revue du tableau de synthèse sur les actions envisagées du Schéma d'Accueil.
5ème COPIL	07/03/2023	Valider le programme d'action du Plan de Paysage (PP) et du Schéma d'Accueil du Public (SAP) et les 16 fiches actions rédigées dans le cadre du marché Définir d'éventuelles modifications en vue de la finalisation des fiches action Réaliser un point d'étape sur les actions OGS prévues en 2022
Visite Direction du RGSF	20/09/2022	Journée d'échanges autour du Grand Site du Massif de l'Estérel « Comment faciliter une communication cohérente sur le territoire ?
Visite ministérielle	14 et 15/09/2023	Etat d'avancement de la démarche avec présentation de projets en cours ou finalisés
6ème COPIL	07/12/2023	Validation du Projet et Programme d'actions (Tome1 et Tome 2)

4.2 Une gouvernance évolutive avec une extension du périmètre du site classé du Grand Site

Projet de site classé du massif de l'Estérel occidental

Dans les années 1980, une politique de protection des sites littoraux varois a été entreprise afin de conserver, dans un secteur de plus en plus urbanisé, des espaces privilégiés offrant encore une nature vierge au contact de la mer. En 1989, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'une protection rapide des massifs des Maures et de l'Estérel, qui se distinguaient par leur formation géologique particulière et leurs paysages sauvages d'une grande originalité à proximité de secteurs très urbanisés (à l'ouest de Nice à Mandelieu-la-Napoule et à l'est Fréjus/Saint-Raphaël), et qui subissaient une pression urbaine très intense sur leurs liserés côtiers et aussi en plein cœur. Dès 1990, le ministère de l'Environnement procéda à une étude préalable permettant d'inventorier les richesses patrimoniales et paysagères et de formuler des propositions de protection

s. L'année suivante, à l'occasion des 20 ans du ministère, le classement des Maures et de l'Estérel a été annoncé. Toutefois, vu l'ampleur de ces massifs, il fut décidé de procéder par phases successives en privilégiant d'abord le massif de l'Estérel, lui-même divisé en deux entités : l'Estérel oriental ("Estérel 1"), prioritaire, et l'Estérel occidental ("Estérel 2"), à classer dans un second temps. À ce jour, seul l'Estérel oriental a été classé par décret du 3 janvier 1996 en application de la loi du 2 mai 1930. L'Estérel occidental reste un site à classer, répertorié dans l'instruction gouvernementale du 18 février 2019 relative aux sites majeurs restant à classer. Ce classement permettra de conforter la démarche Grand Site en apportant une protection forte et durable à l'ensemble du massif.

Ce projet est actuellement en phase d'étude pour définir précisément son champ d'action. Tous les acteurs impliqués, en particulier les élus, seront consultés dans le cadre d'un processus de concertation.

L'objectif est non seulement de créer un nouveau site classé, mais surtout d'enrichir le site déjà existant du massif de l'Estérel oriental pour qu'il devienne à terme le site prééminent, incorporant ses caractéristiques distinctives. L'Opération Grand Site vise à instaurer une gestion intégrée, réunissant l'assentiment des acteurs locaux et englobant un territoire bien plus vaste que la zone actuellement classée. Cette extension renforcera le périmètre du Grand Site, mettant en valeur le socle cristallin doté d'une grande importance culturelle et historique. Son intégration dans l'Opération Grand Site Estérel valorisera le patrimoine naturel et culturel local tout en assurant sa préservation.

Cette démarche dépasse la simple volonté de l'État, traduisant une ambition territoriale active pour protéger cette région par des mesures réglementaires. La gestion du massif ne se limite pas à préserver son caractère unique, mais aussi à prévenir la banalisation de ses paysages. L'association du site classé du Massif de l'Estérel occidental avec le Massif de l'Estérel oriental permettrait de mieux encadrer les futurs aménagements, tenant compte de la diversité géomorphologique, de la végétation et de l'occupation du sol qui contribuent à la richesse et l'identité paysagère du Massif de l'Estérel occidental. Cette extension représente une opportunité remarquable, témoignant de l'engagement proactif du Syndicat en faveur de cette initiative.

Conclusion

Ce tome 1 dédié à la présentation du territoire du Massif de l'Estérel, dans le cadre de l'Opération Grand Site Estérel, s'il nous plonge au cœur de la merveilleuse diversité paysagère et la richesse naturelle et culturelle de ce site remarquable, il révèle comme son extension la plus naturelle l'ambition, la voix et l'action de celles et ceux qui ont l'Estérel au cœur ; ceux qui ont envie d'y croire.

La conception de la nature, sa place dans la société et dans l'identité collective façonnent la manière dont le Grand Site sera perçu, défendu, aimé et géré. La beauté et la fragilité de l'Estérel nous poussent à nous dépasser et à dépasser par là-même identification, économie spatiale, ou une simple singularité géographique.

L'Estérel nous aide à nous identifier par le sens et les valeurs.

Avec l'urbanisation galopante, le déclin de l'agriculture, l'augmentation du temps de loisirs, les espaces naturels deviennent des espaces de loisirs de masse. La nature est ensemble de ressources exploitables par l'homme. Sa protection se comprend alors pour prévenir l'épuisement.

Le temps est venu de prévoir sérieusement la participation des acteurs à un projet de territoire qui renforce et réaffirme la volonté de concilier la protection de la nature et le développement local. De la sensibilisation du grand public à la nécessité de conservation, il n'y a qu'un pas. Le site emblématique de l'Estérel et de ses espèces phares, faunistiques, floristiques, paysagères, géologiques et climatiques qui la composent, sont à eux-mêmes des référents territoriaux, amenant à la reconnaissance et à l'amour raisonné et consciencieux du territoire.

La beauté et la fragilité de l'Estérel vont de pair avec la nécessité d'une gestion responsable. Notre rôle est de partager l'exception en sensibilisant. Tant il est vrai que des hommes qui connaissent leur environnement sont plus enclins à participer à sa protection et à sa défense. La faune, la biodiversité, la vie sauvage sont des vies non domestiquées et les préserver ne tient pas du miracle.

Les mises en place de mesures de protection de l'environnement, de projets durables et de programmes de sensibilisation du public s'avèrent essentielles pour préserver le Grand Site Estérel pour les générations futures.

Aussi, le « visiteur » idéalisé par ces actions, commence à s'esquisser pour ne former qu'un avec l'Estérel. Les actions de protection construisent un public soucieux du développement durable qui connaît la nature et se sent responsable de sa protection.

Les formations géologiques rouges, les criques rocheuses et les reliefs escarpés seront protégés, contribuant à l'identité de notre région et à son rayonnement.

Au-delà des limites actuelles, d'immenses étendues de biodiversité seront préservées, permettant à des espèces rares et endémiques de prospérer.

Le patrimoine culturel continuera de s'épanouir, révélant davantage les trésors archéologiques et les vestiges historiques de cette terre.

L'extension du périmètre Opération Grand Site renforcera la gestion des visiteurs, réduisant la surfréquentation touristique tout en garantissant que le Massif reste un sanctuaire de tranquillité pour tous. La protection contre les incendies de forêt sera étendue, assurant la sécurité de ces vastes territoires.

Ce premier tome marque le début d'une aventure passionnante, celle de la préservation et de la valorisation du massif de l'Estérel. Il appelle à l'engagement de la communauté locale, des visiteurs et des amoureux de la nature pour assurer un équilibre harmonieux entre la préservation de cet écosystème exceptionnel et le bien-être de ceux qui le découvrent.

Le programme d'actions de l'Opération Grand Site Estérel, présenté en détail dans un tome 2, est donc le fruit d'une forte mobilisation des élus locaux, associés aux services de l'État, mais également aux partenaires institutionnels du territoire, et d'une importante concertation.

Il se compose de 41 fiches actions et est structuré autour de 3 Axes :

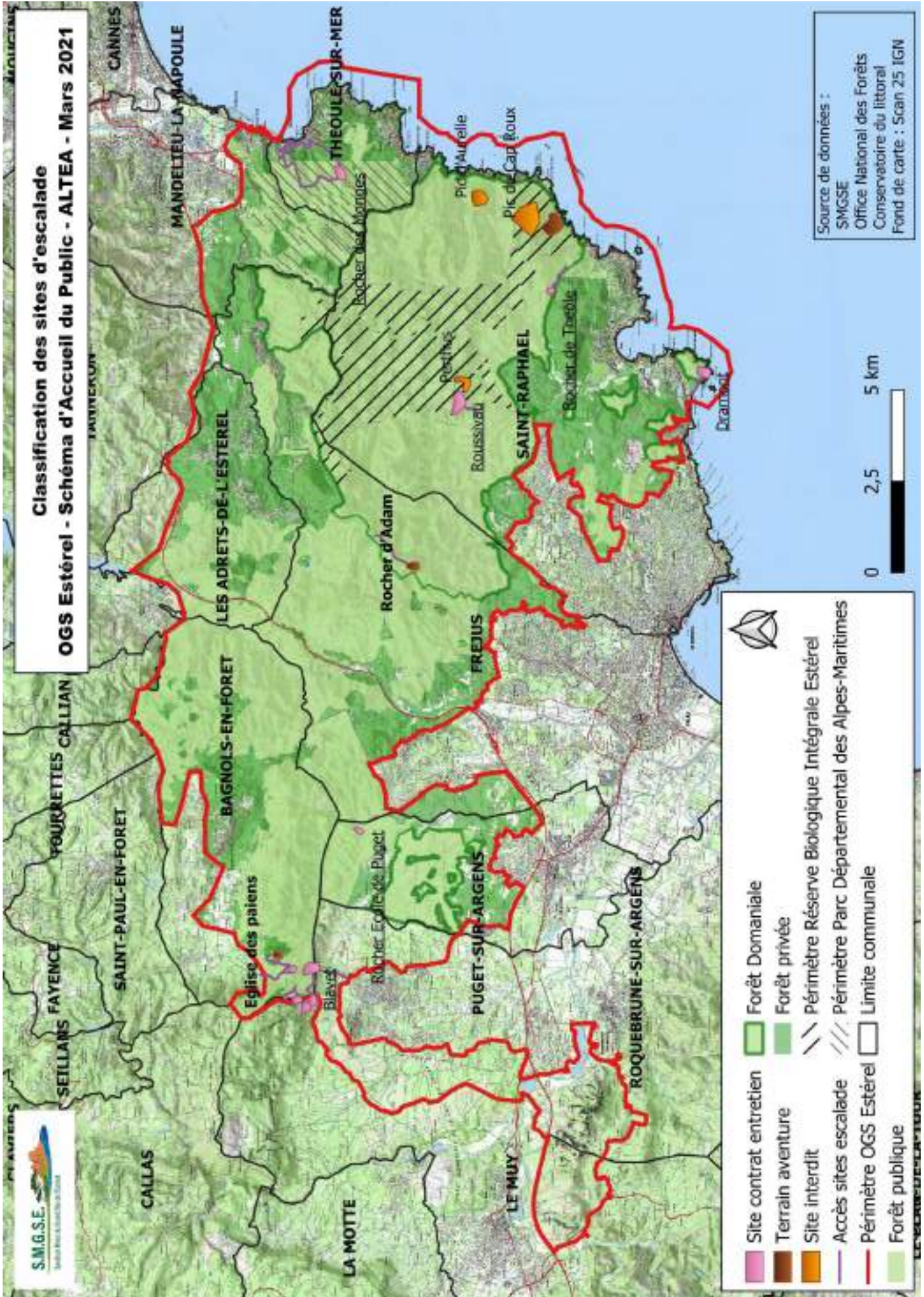
Axe 1 : Préserver le paysage et valoriser le patrimoine

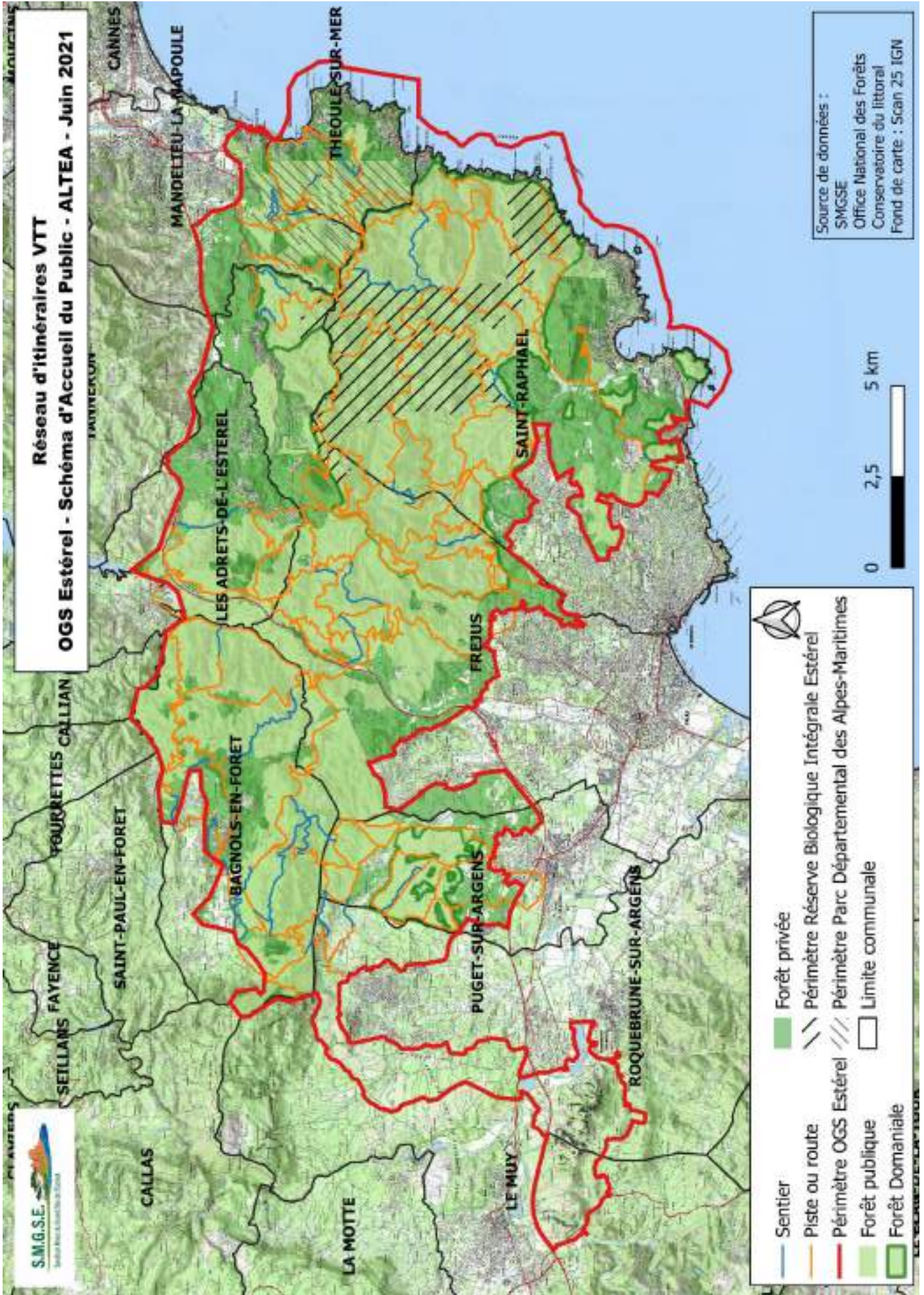
Axe 2 : Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux

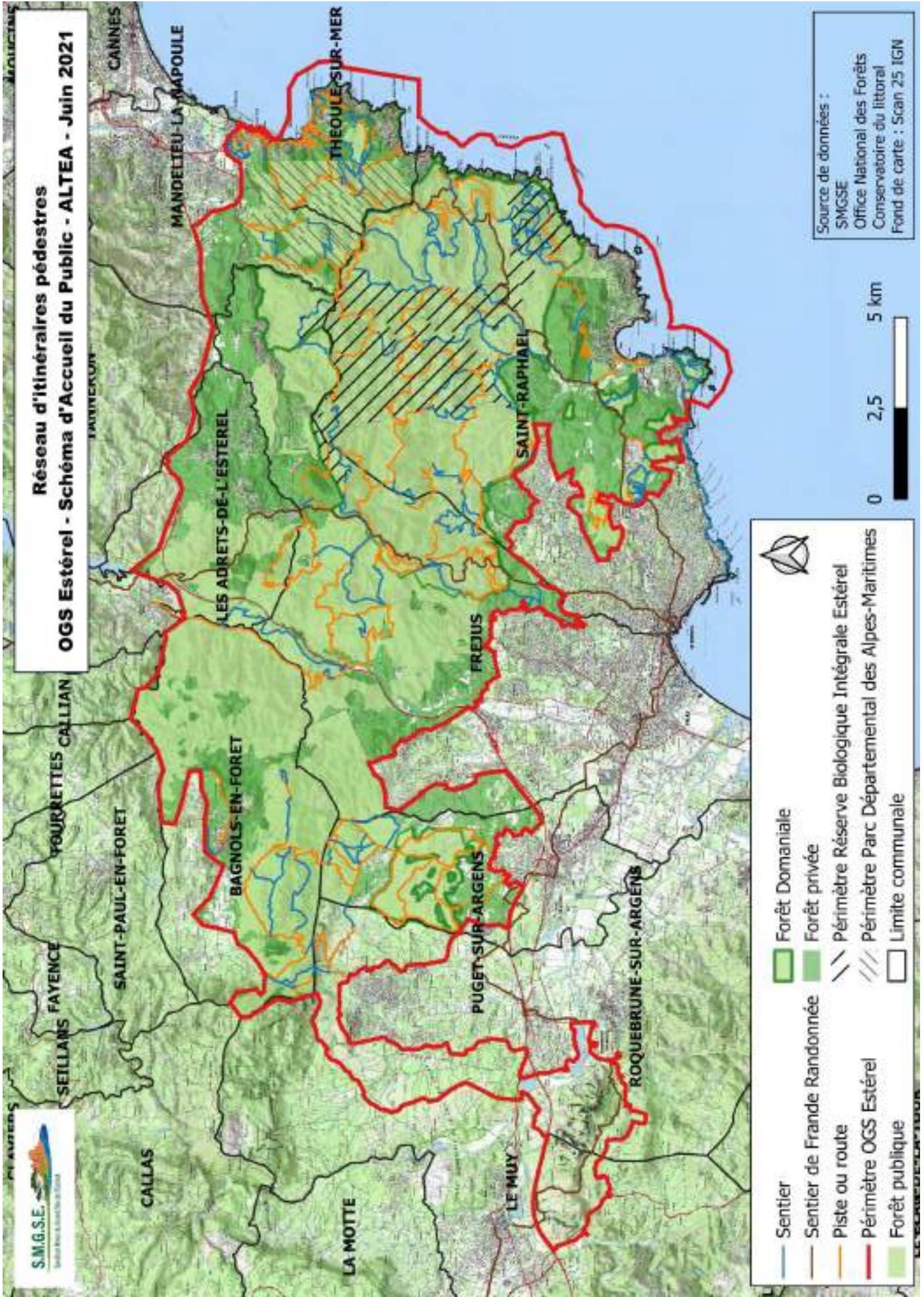
Axe 3 : Établir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public

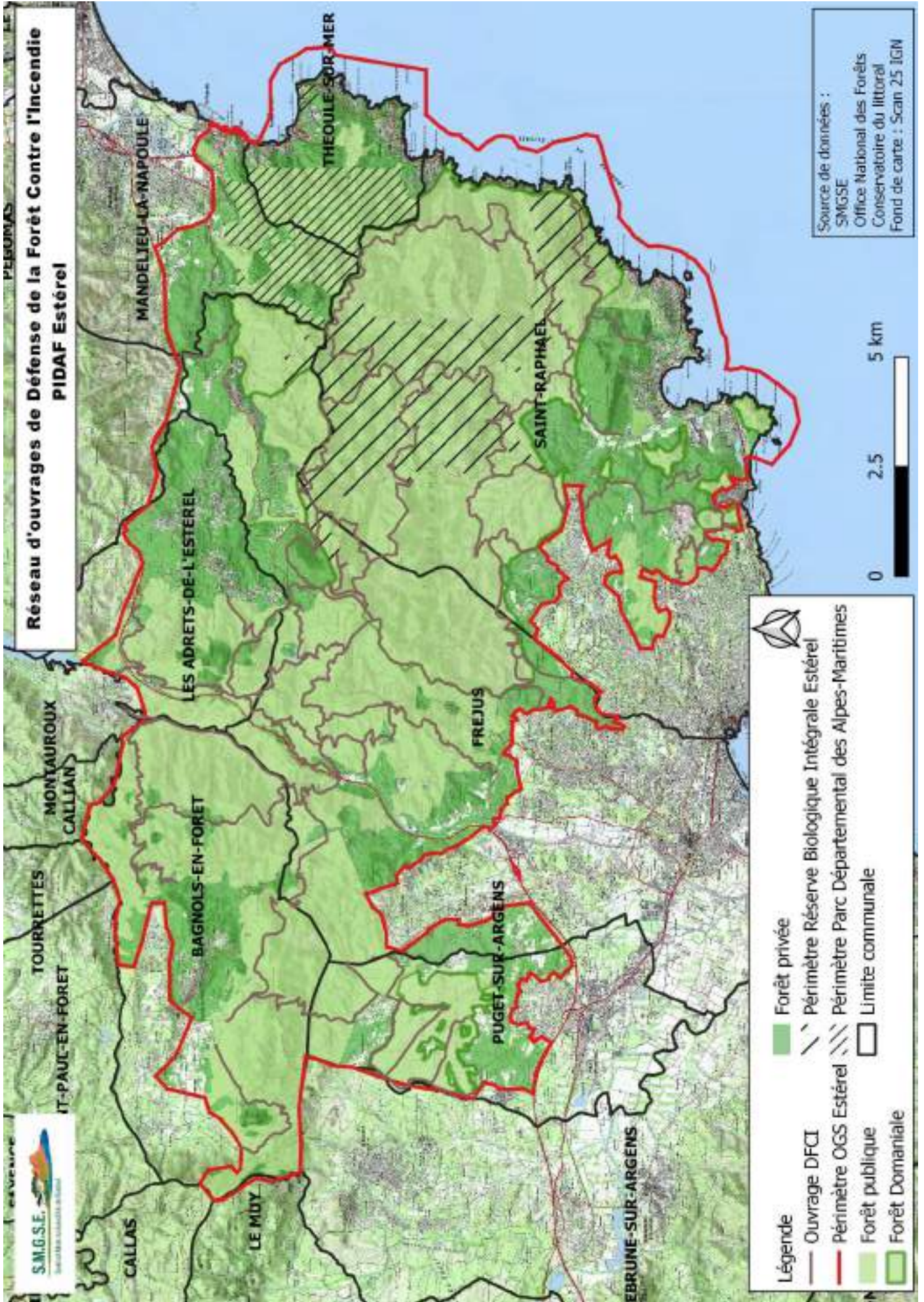
ANNEXE

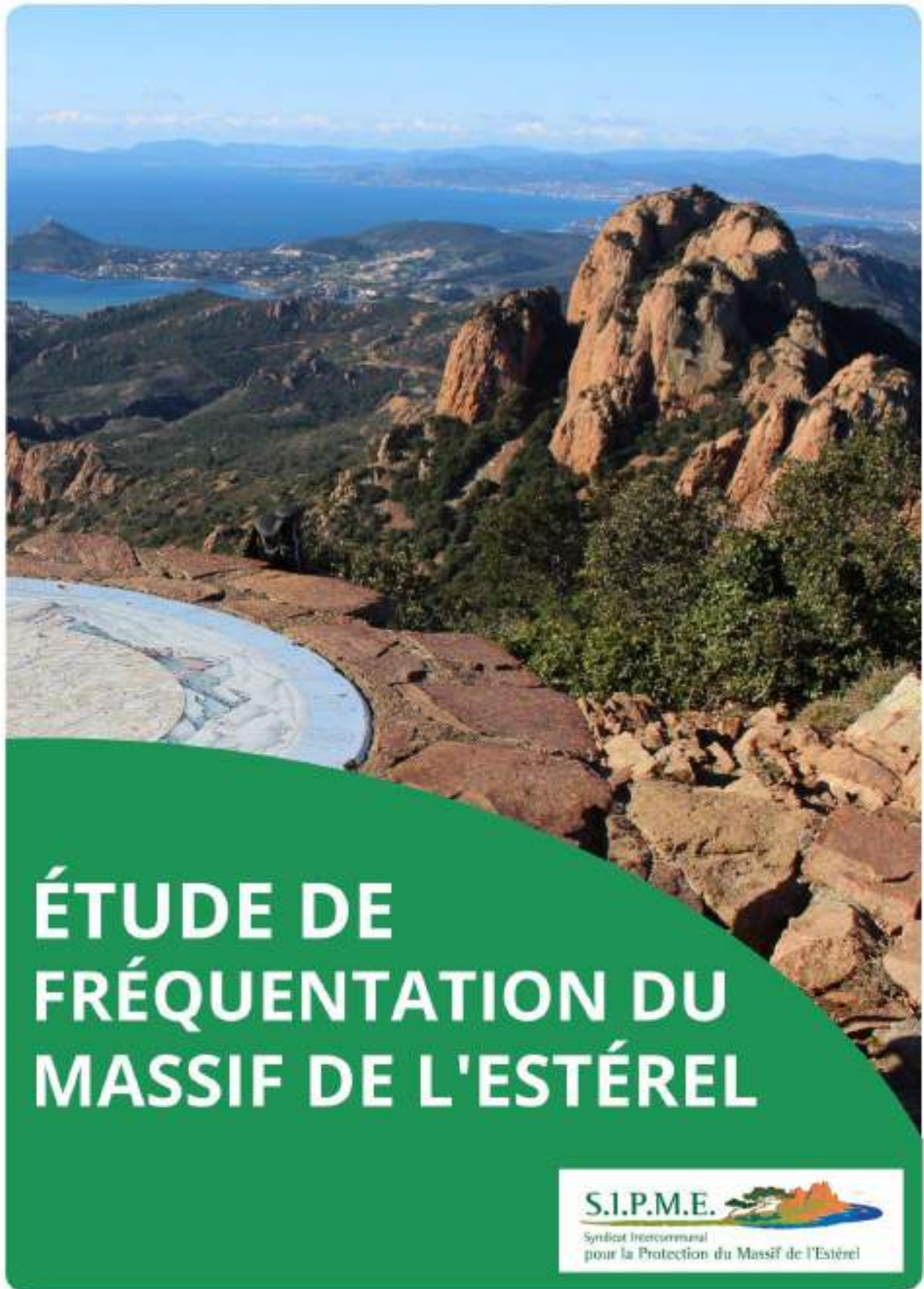
- 1- Cartes des itinéraires de sports de nature
- 2- Carte du réseau d'ouvrages des pistes DFCI
- 3- Etude de fréquentation 2018 (synthèse)
- 4- Observatoire de la fréquentation, 2022
- 5- Schéma de gouvernance, 2019
- 6- Arrêté inter préfectoral schéma de gouvernance, 2020











ÉTUDE DE FRÉQUENTATION DU MASSIF DE L'ESTÉREL

S.I.P.M.E.



Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIE



UNE ANALYSE BASÉE SUR LE CROISEMENT DE PLUSIEURS INDICES

Dans un massif tel que celui de l'Estérel, tout ne peut pas être observé, partout et à chaque instant. En milieu naturel, c'est au travers du croisement de plusieurs indices différents que l'on peut valider une fréquentation globale.

Ainsi, le protocole de cette étude s'est articulé autour d'outils de nature variée. Ont été combinés des indices quantitatifs issus de comptages et des données qualitatives collectées par enquêtes.

Ce dispositif a été construit par le cabinet Traces TPI® et mis en place en partenariat avec le SIPME, l'ONF et le collectif d'associations locales "Estérel pour tous".

La collecte des données a eu lieu entre le 1er octobre 2016 et le 30 septembre 2017.

UN DISPOSITIF QUANTITATIF CONTINU

Le dispositif de comptage a reposé sur deux méthodes complémentaires :

- **Un dispositif de comptage automatique** via l'installation de 17 compteurs fixes répartis sur l'ensemble du massif de l'Estérel. L'importance de la couverture géographique de ce dispositif a été permise par la mise en place de partenariats d'acquisition et de partage de données entre le SIPME, l'ONF et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.
- **Un dispositif de comptage visuel** des flux de personnes et de véhicules sur 24 points de comptage différents dans le massif sur 120 demi-journées.

UN RECUEIL QUALITATIF AUPRÈS DES VISITEURS ET DES PROFESSIONNELS

Le dispositif d'enquête s'est organisé autour de 5 dispositifs :

1. Un dispositif d'enquêtes en face à face auprès des visiteurs du massif de l'Estérel, réparti sur 27 points d'enquêtes sur 145 demi-journées.
2. Un dispositif d'enquête en ligne auprès des habitants et des résidents de proximité
3. La diffusion de 1 500 questionnaires auto-administrés au sein des offices de tourisme et hébergeurs du territoire
4. Une enquête en ligne destinée aux professionnels du tourisme du territoire
5. Des interviews d'acteurs du territoire : responsables d'offices de tourisme, professionnels offrant des services de découverte dans l'Estérel, hébergeurs, éleveurs, apiculteurs, représentants de sociétés de chasse...

UN ÉCHANTILLON SOLIDE

Les analyses se basent sur un échantillon de :

- 157 680 heures de comptage automatique
- 2 100 véhicules en comptage visuel sur les zones de parking
- 1 629 questionnaires en face à face soit 2990 visiteurs
- 1 095 questionnaires en ligne (dont 937 d'habitants)
- 65 socioprofessionnels (dont 48 par enquêtes en ligne)



EN BREF

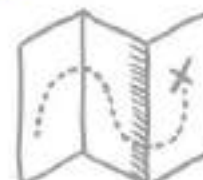
CHIFFRES CLÉS

- + **2 150 000 VISITES** comptabilisées dans le massif de l'Estérel du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017
- + **435 000** visiteurs uniques accueillis et une fréquence annuelle de 4,9 visites par visiteur
- + **1 VISITE SUR 4** est réalisée en avril ou en mai
- + **668 000** véhicules ont stationné dans l'une des aires de parking du massif entre octobre 2016 et septembre 2017
- + **6 VISITES SUR 10** sont réalisées par des habitants du Var ou des Alpes-Maritimes
- + **73%** des visites concernent l'espace forestier du massif
- + **852 000** visites réalisées dans un cadre touristique (40%)
1 300 000 visites réalisées dans le cadre d'une excursion à la journée depuis sa résidence principale (60%)



FRÉQUENTATION

2,15 MILLIONS DE VISITES
RÉALISÉES DANS L'ESTÉREL
ENTRE 2016 ET 2017



RÉPARTITION DE LA FRÉQUENTATION

La fréquentation totale du massif de l'Estérel comptabilisée du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017 est de 2 150 000 visites.

L'espace forestier du massif est le plus fréquenté

Il représente 73% de la fréquentation totale contre 27% de fréquentation sur les secteurs littoraux*. En volume, l'espace forestier du massif accueille donc 1 562 000 visites contre 587 500 visites pour la frange littorale.

La fréquentation du massif est corrélée aux vacances scolaires

51% de la fréquentation observée est réalisée durant les périodes de vacances scolaires ou les jours fériés (ponts du mois de mai) alors que ces périodes ne représentent que 42% des jours de l'année.

Une fréquentation maximale les dimanches d'avril

La fréquentation mensuelle du massif connaît un pic maximal en avant-saison sur les mois d'avril et de mai qui représentent respectivement 14% et 11% de la fréquentation. Les dimanches, toute l'année concentrent près du quart de la fréquentation du massif de l'Estérel.

Les visites réalisées dans le massif de l'Estérel sont majoritairement le fait d'habituels : 82% des visites sont effectuées par des habitués. En moyenne les visiteurs viennent 4,9 fois par an dans le Massif.

Ainsi, 435 000 visiteurs uniques fréquentent l'Estérel.

* les grandes plages n'ont pas été intégrées à l'enquête

VARIATIONS MENSUELLES DE LA FRÉQUENTATION



TABLEAU COMPARÉ DE LA FRÉQUENTATION

Fréquentation du Massif de l'Estérel en visites	Global massif de l'Estérel	Espace forestier du massif	Espace littoral du massif
Répartition des visites	100%	73%	27%
Part des visites réalisées en vacances scolaires	51%	46%	66%
Part des visites réalisées en semaine	63%	62%	64%
Part des visites réalisées les week-end	37%	38%	36%
Part des visites réalisées par des touristes	40%	31%	62%
Part des visites réalisées par les habitants du Var	44%	51%	26%



60% DES VISITES EN EXCURSION

La découverte du massif de l'Estérel s'effectue principalement dans le cadre d'une excursion à la journée depuis sa résidence principale.

Le massif de l'Estérel a accueilli sur la période d'enquête **852 000 visites réalisées dans un cadre touristique (40%)** et **1 300 000 visites dans le cadre d'une excursion (60%)**. Parmi les secteurs qui accueillent le plus de visites touristiques, on trouve le **Pic de l'Ours et Boulouris**, avec respectivement 83% et 71% de visites touristiques.

380 000 visites ont été réalisées par des primo-visiteurs.

73% DES VISITEURS ACCÈDENT AU MASSIF EN VÉHICULE

Entre le 1er octobre 2016 et le 30 septembre 2017, **668 000 véhicules ont stationné** sur l'un des parkings du massif.

Le **taux d'occupation moyen annuel des aires de stationnement est de 26%**. A l'exception de quelques jours très spécifiques sur certains sites (Aiguille, Boulouris), il n'existe pas de problème de saturation des aires de stationnement.

RÔLE DANS LE CHOIX DE LA DESTINATION

Les touristes ayant visité le massif de l'Estérel ont réalisé **2 509 360 nuitées** pour une durée moyenne de séjour de 13,5 jours.

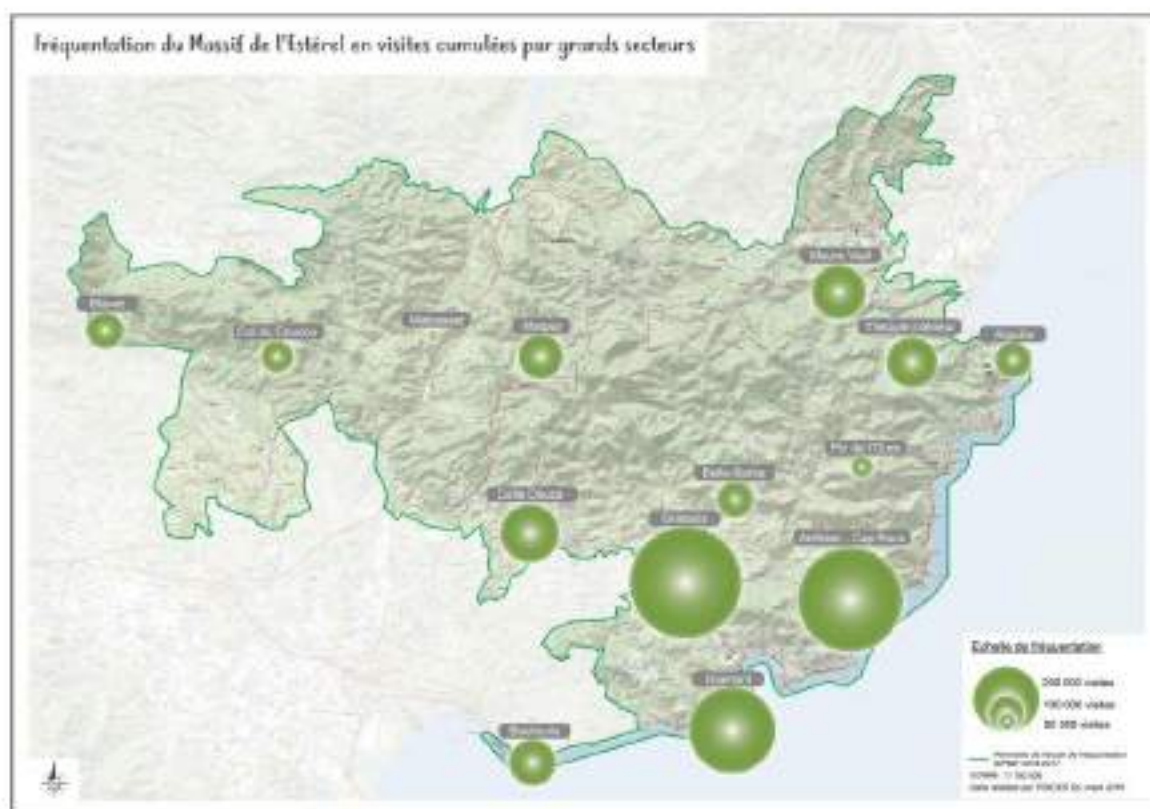
En parallèle, **28% des touristes estiment que le choix de la destination est lié à la présence du massif de l'Estérel**. Ainsi, en moyenne 700 300 nuitées par an sont imputables à la présence du massif de l'Estérel.

UNE VARIATION SELON LES SECTEURS

La fréquentation du massif varie selon les secteurs. **Les 3 secteurs les plus fréquentés sont Gratadis, Anthéor-Sainte Baume et Dramont**.

Ces secteurs représentent respectivement 15%, 14% et 12% de la fréquentation du massif soit 41% du total.

Les secteurs les moins fréquentés sont Malpasset, et le secteur "Col du Coucou-Lieutenant-Terre Gastes", ils représentent 6% des visites.





LE VISITEUR TYPE EST UN VAROIS DE 44 ANS EN ACTIVITÉ

L'âge moyen des visiteurs du massif de l'Estérel est de 44 ans. Il existe une corrélation entre l'âge des visiteurs et le profil du groupe de venue : 60% des visiteurs âgés de 30 à 45 ans viennent dans le cadre d'une sortie en famille.

1 visiteur sur 2 est en activité. Les retraités ne représentent que 28% des visiteurs et 17% des visites sont réalisées par des personnes en étude (sortie scolaire, enfant, étudiants).

En dehors de la région PACA, l'île-de-France, la région Rhône-Alpes sont les régions les plus représentées avec 22% et 21% de la fréquentation. Au niveau international, ce sont les visiteurs allemands, britanniques et néerlandais qui arrivent en tête.

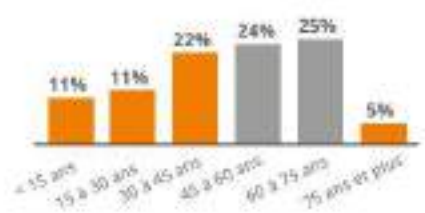
ACTIVITÉS PRACTIQUÉES

La principale activité réalisée est la promenade qui concerne 804 000 visites. Vient ensuite la randonnée qui regroupe près de 685 900 visites. Le VTT/VTC sur chemin et la baignade sont le support respectif de 256 000 visites et 210 700 visites.

En moyenne une visite dans le massif est le support de 1.2 activités.

Ce ratio est plus important pour la frange littorale avec 1.4 activités/visite contre un ratio de 1.15 sur le secteur forestier.

RÉPARTITION SELON L'ÂGE



RÉPARTITION SELON LA PROVENANCE



LES 10 ACTIVITÉS LES PLUS PRACTIQUÉES



Fréquentation des secteurs du Massif de l'Estérel selon les 3 principales activités pratiquées



CARACTÉRISTIQUES DES VISITEURS



CARACTÉRISTIQUES DE FRÉQUENTATION SELON LE PROFIL DU VISITEUR

PROFIL	Varoïs	Maralpins	Français (hors PACA)	Etranger	Randonneur	VTTiste
Âge	> 45 ans	> 45 ans	< 45 ans	> 45 ans	> 45 ans	< 45 ans
Genre	Homme	Homme	Homme	Homme	Homme	Homme
Situation	Retraité	Actif	Actif	Actif	Actif	Actif
Vient dans l'Estérel...	Seul Entre amis	Seul	Famille et tribu	Couple	Couple	Seul
Excursion - Tourisme	96% - 4%	95% - 5%	17% - 83%	6% - 94%	53% - 47%	67% - 33%
Primo-visiteur	7%	3%	38%	57%	24%	9%
Heure d'arrivée dans le massif	14h30	10h30	11h	10h30	11h30	15h
Durée de pratique	140 min	130 min	150 min	180 min	165 min	140 min
Accès au massif en mobilité douce (à pied, à vélo)	31%	29%	19%	26%	13%	84%
Activités pratiquées	Promenade Randonnée VTT/VTC	Randonnée Promenade VTT/VTC	Randonnée Promenade Baignade	Randonnée Promenade Baignade	Randonnée Pique-nique Cueillette	VTT-VTC Vélo (route) Pique-nique
Secteurs les plus fréquentés	Colle Douce Col du Coucou Gratadis	Mauré Vieil Théoule Aiguille	Boulouris Anthéor Belle-Barbe	Dramont Aiguille Pic de l'Ours	Belle-Barbe Pic de l'Ours Mauré Vieil	Gratadis Mauré Vieil Malpasset

11% DE VISITES RÉALISÉES EN GROUPE

La découverte du massif de l'Estérel s'effectue majoritairement dans le cadre de visites individuelles à 89% contre 11% de visites réalisées en groupe.

71% des groupes sont organisés, 25% des groupes sont des scolaires et 14% viennent dans le cadre de visites guidées. La taille moyenne des groupes est de 14 personnes.

Les espaces forestiers sont plus fréquentés que la moyenne par les groupes.

Les visites en groupe représentent 13% des visites des espaces forestiers contre 8% pour les espaces littoraux.

Parmi les secteurs qui accueillent le plus de groupes on trouve le secteur de Théoule intérieur (incluant ND d'Afrique) avec 31% de visites en groupe, arrivent ensuite les secteurs de Belle-Barbe et du Col de Coucou avec respectivement 25% et 23% de visites réalisées en groupe.

PERCEPTIONS

ATTENTES

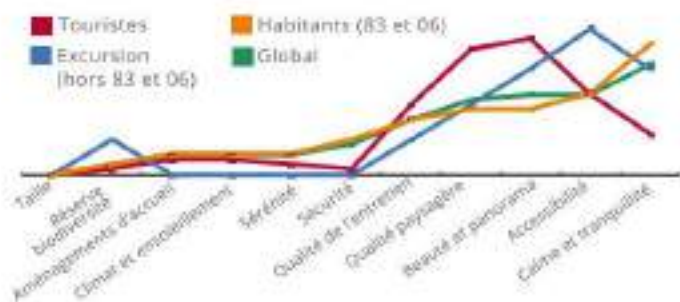
PERCEPTION DU MASSIF

- 80%** > Site paysager exceptionnel
- 61%** > Espace naturel sensible
- 52%** > Espace de détente et de qualité
- 50%** > Espace de pratique de sports de nature



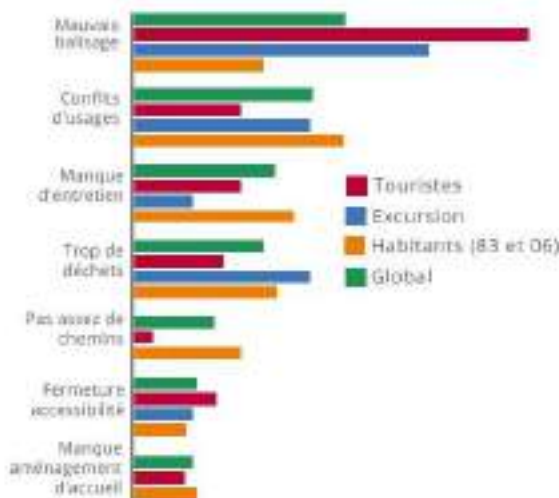
POINTS POSITIFS DU MASSIF SELON LES VISITEURS

Les qualités du massif varient selon le profil du visiteur. Les excursionnistes sont sensibles à l'accessibilité tandis que les touristes valorisent la qualité paysagère et le panorama. Les habitants apprécient le calme et la tranquillité.



POINTS NÉGATIFS DU MASSIF

Les points négatifs sont également liés au profil et à la fréquence de visites dans le massif. De façon logique, les touristes, moins habitués au massif, déplorent le balisage tandis que les habitants se plaignent des conflits d'usages entre pratiquants.



AMÉLIORATIONS ATTENDUES



VISITEURS

- 1** > Renforcer le balisage
Forte demande des touristes
- 2** > Faire des aménagements d'accueil (banc, WC...)
- 3** > Mieux entretenir
Forte demande des habitants sur les routes

- 1** > Renforcer la gouvernance et le travail collectif
- 2** > Améliorer l'entretien des routes et l'accessibilité au massif
- 3** > Mieux accueillir et informer les visiteurs



PROFESSIONNELS



DES DONNÉES POUR GUIDER LES ACTIONS

DES REPÈRES QUANTITATIFS POUR CALIBRER LES INTERVENTIONS

La validation de données de fréquentation objectives permet aux gestionnaires du massif de mieux apprécier les interventions à opérer. **Ces données vont permettre de hiérarchiser les priorités au regard de repères tangibles** qu'il s'agisse de l'entretien des chemins ou de l'organisation des stationnements et des équipements d'accueil.

UNE MEILLEURE ANALYSE DE LA VOCATION DE CHAQUE SECTEUR DU MASSIF

Les résultats de l'étude et les échantillons de travail ont permis une analyse sectorielle de la fréquentation du massif.

14 fiches permettant de comprendre la dynamique de fréquentation propre à chaque secteur ont été réalisées. Ces fiches détaillent, par secteur, les données de fréquentation,

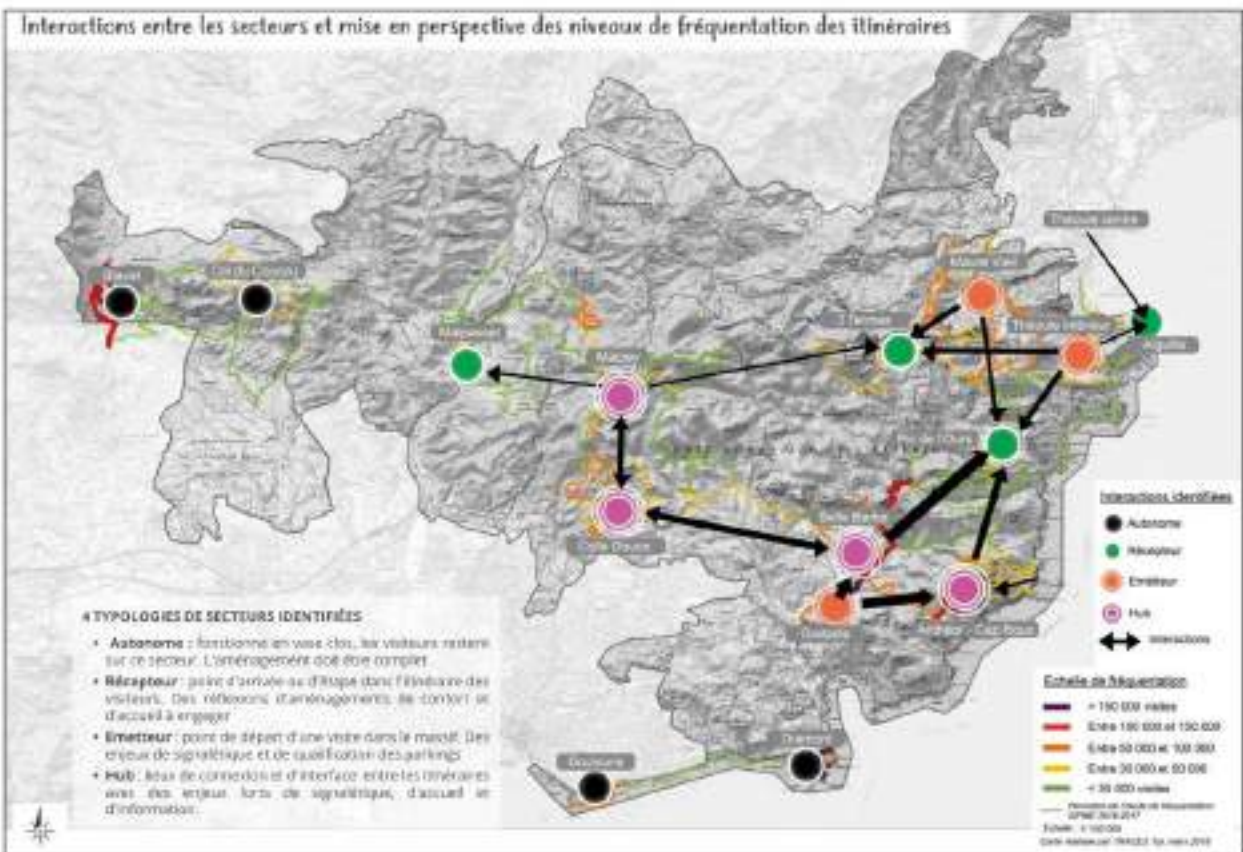
les comportements de visite, les améliorations attendues et les principaux itinéraires fréquentés. **Elles viennent nourrir la réflexion opérationnelle en matière d'aménagement et d'outils marketing.** Ainsi, certains secteurs fortement fréquentés par des familles ou des VTTistes pourront faire l'objet d'équipements spécifiques.

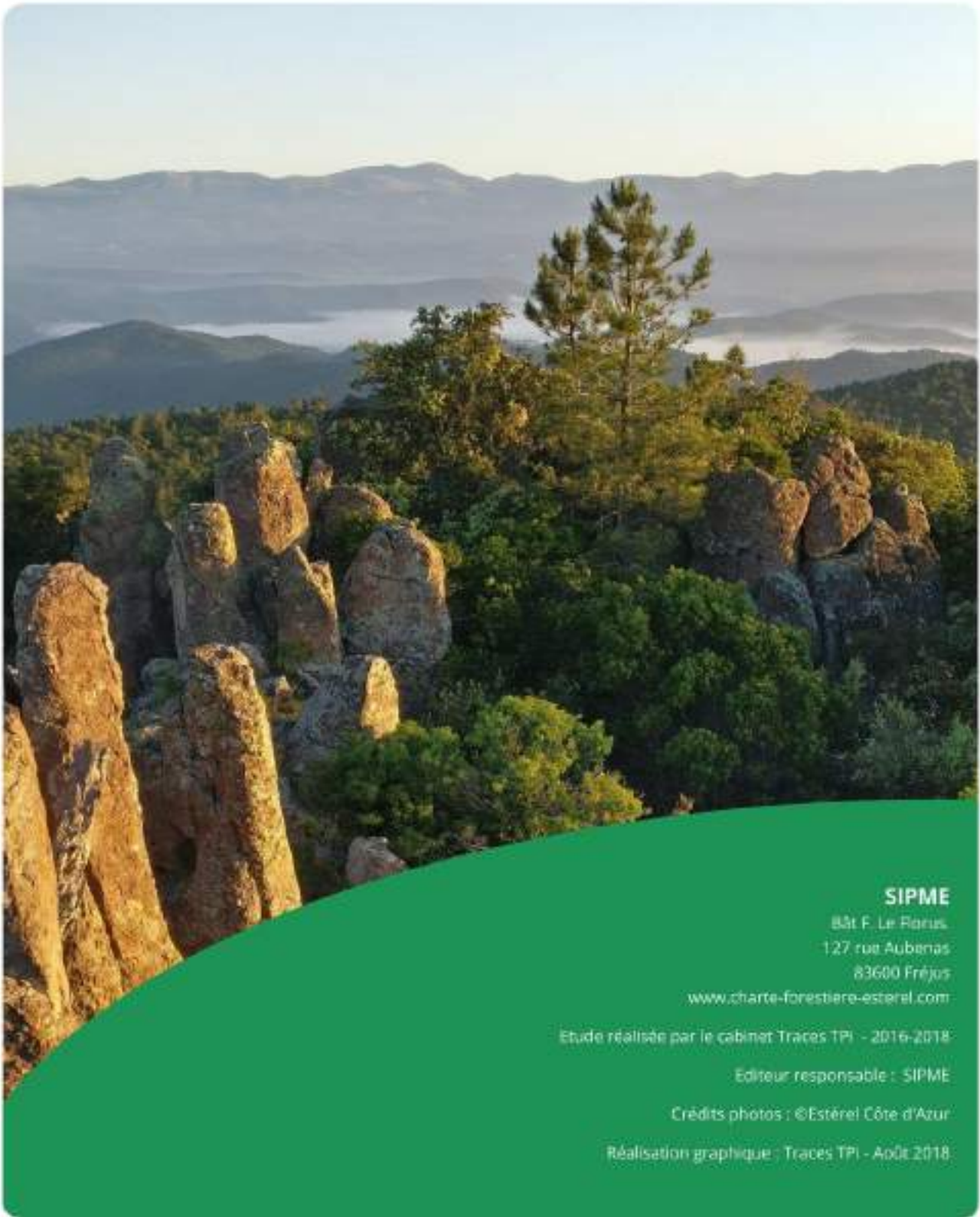
UNE APPRÉCIATION DE L'EXPÉRIENCE DE VISITE POUR MIEUX ADAPTER L'ACCUEIL

Les pratiques constatées et les retours des usagers nécessitent la **mise en place d'un véritable schéma d'accueil.**

Il s'agit également du meilleur dispositif de préservation des espaces naturels et de cohabitation des usages car il évitera des divagations multiples au sein du massif, notamment sur les secteurs sensibles.

En se dotant de ses **données fondatrices**, les gestionnaires du massif sont en position de répondre à ces enjeux.





SIPME

Bât F, Le Floras,
127 rue Aubanas,
83600 Fréjus

www.charte-forestiere-esterel.com

Etude réalisée par le cabinet Traces TPI - 2016-2018

Editeur responsable : SIPME

Crédits photos : ©Estérel Côte d'Azur

Réalisation graphique : Traces TPI - Août 2018

S.I.P.M.E.
Syndicat intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel

Avec le soutien technique de :



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**

Avec le soutien financier de :



LE DÉPARTEMENT

**RÉGION
SUD** PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION Massif de l'Estérel

Rapport 2022



1

Rappel du contexte

Le massif de l'Estérel est un site remarquable du littoral de la Côte d'Azur qui se distingue du reste de la Provence par son origine volcanique. Ses paysages variés et spectaculaires, ses espaces naturels protégés et sa proximité avec de grands pôles urbains touristiques font de cet espace un îlot de nature très fréquenté.

Bien que protégé par divers statuts de protection, le territoire a tendance à se dévaloriser (dégradation des routes et sentiers, absence de balisage et de cohérence d'ensemble dans les aménagements, ...). Pour faire face à ces difficultés et afin de mobiliser de nouvelles ressources financières, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E.) a adopté en 2015 une Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE) afin de mieux intégrer les multiples fonctions de la forêt qu'elles soient d'ordre économique, sociale ou écologique, dans le cadre d'une gestion concertée à l'échelle du massif.

L'amélioration de l'accueil du public et la gestion de la fréquentation ont alors été identifiées comme d'importants enjeux à traiter. C'est pourquoi une Démarche Grand Site de France, qui vise l'amélioration de la gestion des Sites Classés et l'obtention du label « Grand Site de France » décerné par l'Etat, a été lancée en 2018. Une étude de fréquentation a été réalisée en 2016-2017, il s'agit d'une des études cadres constituant le socle de la démarche.

Cette étude de fréquentation a permis :

- d'appréhender les répartitions, spatiale et temporelle, de la fréquentation et de caractériser les visites (type d'activités, catégorie d'âge des visiteurs, fréquence de visite, motivations et provenance du visiteur, ...),
- de préparer la mise en place d'un véritable schéma d'accueil du public dont l'objectif est de canaliser les flux de fréquentation afin de préserver les espaces naturels et d'assurer la cohabitation des usages,
- de mettre en place un dispositif pérenne d'éco-compteurs permettant un suivi de la fréquentation. En fonction du type d'éco-compteur, un suivi des flux piétonnier, vélo et/ou routier est possible.



Photo d'éco-compteur en sentier piétonnier



Photo d'un éco-compteur multi-généraliste

2

Grâce au partenariat établi entre avec l'Office National des Forêts (ONF), le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (CD 06) et le S.M.G.S.E., une mutualisation des données issues des éco-compteurs des trois structures permet un rendu de la fréquentation à l'échelle du massif de l'Estérel afin de mettre en place

un observatoire de la fréquentation.



1. Fréquentation globale

L'ambition de cet observatoire de la fréquentation est en premier lieu d'offrir aux élus, aux gestionnaires, aux administrations et aux porteurs de projets des indicateurs pérennes relatifs aux différentes dimensions de la fréquentation :

- répartition géographique (nombre de visites par type de site) et répartition temporelle (hebdomadaire et annuelle notamment) par type de site,
- répartition et évolution des pratiques,
- impact des aménagements sur les flux.

L'observatoire doit également permettre d'étudier les conséquences de décisions réglementaires (arrêtés préfectoral ou municipal), confinement pandémie COVID-19, autorisation d'événements d'ampleur) et d'opérations de communication.

Il est à noter qu'en milieu naturel, c'est le croisement de plusieurs indices qui dessine un faisceau de preuves permettant de valider la fréquentation globale d'un site.



L'ensemble des résultats présentés ci-après (hormis pour l'année 2017 - année de référence où des indices quantitatifs et qualitatifs ont été utilisés) proviennent d'analyses statistiques issues uniquement des données des éco-compteurs. Les points de vigilance suivants sont à retenir :

- suivi de fréquentation sur les seuls sites où sont positionnés les éco-compteurs,
- hypothèse de base « toutes choses étant égales par ailleurs » : les ratios de conversion utilisés devront être recalculés si de nouveaux mouvements de fréquentation sont créés par des changements d'itinéraires ou de parcours.



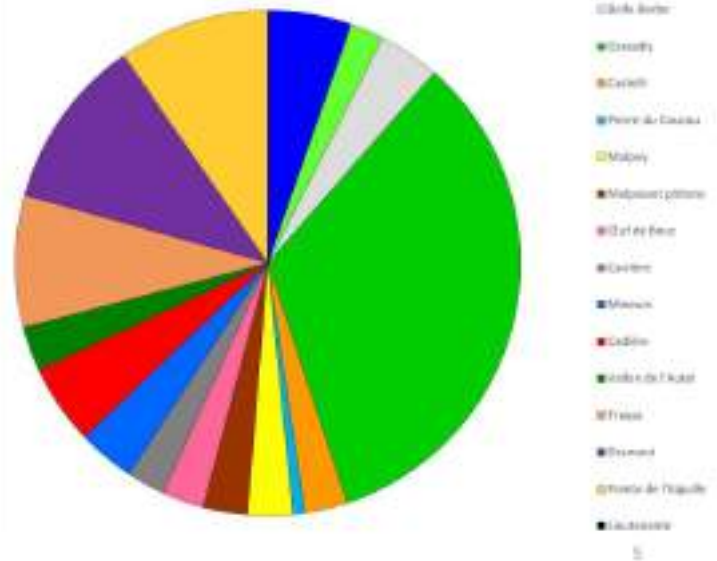
1. Fréquentation globale

Année 2017

ECO-COMPTEURS	2016-2017 - Etude de fréquentation (Année de référence)		%
	PASSAGES TOTAUX Comptages éco-compteurs et visuel	CONVERSION VISITES Comptages éco-compteurs et visuel	
Arthéor	88 843	50 053	5,34 %
Cap Rouge	23 857	23 857	2,18 %
Selle-Barbe	60 628	43 652	3,95 %
Scateffa	376 240	379 163	33,68 %
Castell	32 983	20 015	2,71 %
Pierre du Coucou	9 427	8 576	0,77 %
Malpey	32 279	31 633	2,86 %
Malpeyot pérons	58 313	31 489	2,85 %
Ouf de Beuc	31 018	29 777	2,69 %
Carrière	34 313	27 104	2,45 %
Mineurs	49 654	40 220	3,64 %
Cadière	58 261	56 794	5,14 %
Vallon de l'Autel	55 400	31 578	2,85 %
Travis	133 355	63 208	5,62 %
Dreumont	131 968	121 355	10,97 %
Perte de l'Aiguille	144 751	107 116	9,72 %
Usiniers	-	-	-
TOTAL	1 230 030	1 105 590	100,00%

Eco-compteur : Top 3 des sites les plus fréquentés

Eco-compteur : Perte de données sur l'année écoulée



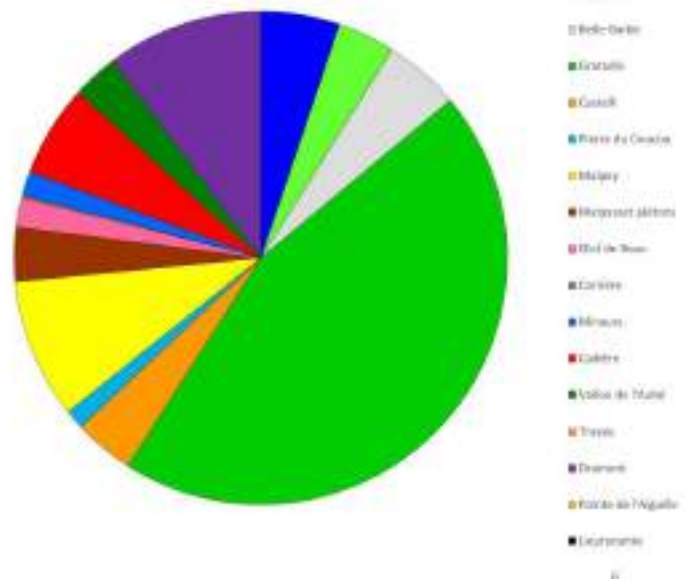
1. Fréquentation globale

Année 2018

ECO-COMPTEURS	2018		%
	PASSAGES TOTAUX Comptage éco-compteurs	CONVERSION VISITES Comptage éco-compteurs	
Arthéor	52 503	35 702	3,10 %
Cap Rouge	25 930	25 930	2,27 %
Selle-Barbe	47 654	34 311	3,00 %
Scateffa	331 410	310 090	25,18 %
Castell	30 058	27 353	2,38 %
Pierre du Coucou	8 348	8 507	0,72 %
Malpey	64 556	63 265	5,20 %
Malpeyot pérons	45 255	24 348	2,00 %
Ouf de Beuc	13 863	13 309	1,11 %
Carrière	1 447	1 143	0,09 %
Mineurs	13 438	30 877	2,52 %
Cadière	30 486	41 364	3,40 %
Vallon de l'Autel	56 465	20 784	1,70 %
Travis	-	-	-
Dreumont	76 654	70 522	5,80 %
Perte de l'Aiguille	-	-	-
Usiniers	39 824	-	-
TOTAL	738 861	687 525	100,00%

Eco-compteur : Top 3 des sites les plus fréquentés

Eco-compteur : Perte de données sur l'année écoulée



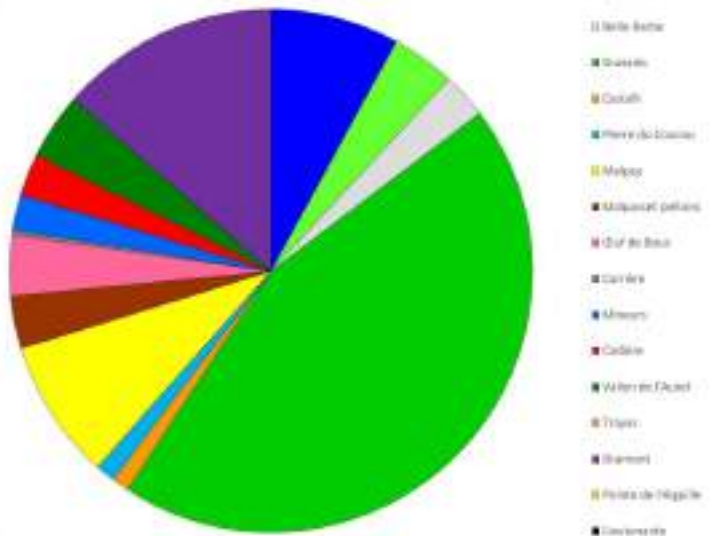
1. Fréquentation globale

Année 2019

ECO-COMPTEURS	2019		%
	PASSAGES TOTALX Comptage éco-compteurs	CONVERSION VISITES Comptage éco-compteurs	
Anthior	87 232	59 218	7,97 %
Cap-Roux	29 237	29 237	1,93 %
Belle-Barbe	28 988	20 871	2,81 %
Gratadi	267 283	131 357	44,54 %
Castell	8 620	7 844	1,05 %
Pierre de Cocou	20 050	9 146	1,23 %
Malpey	65 628	94 512	6,07 %
Malpouet pérons	45 005	24 309	1,27 %
Ouf de Bouc	28 923	27 764	1,73 %
Carrère	2 908	2 298	0,31 %
Mineurs	20 7216	16 375	1,20 %
Cadière	23 610	19 360	2,00 %
Valon de l'Autel	53 000	30 210	4,05 %
Trévas	-	-	-
Ornament	110 184	101 369	13,63 %
Pointe de l'Aiguille	49 658	-	-
Restants	-	-	-
TOTAL	810 739	743 694	100,00%

Eco-compteur : Top 3 des sites les plus fréquentés

Eco-compteur : Perte de données sur l'année écoulée



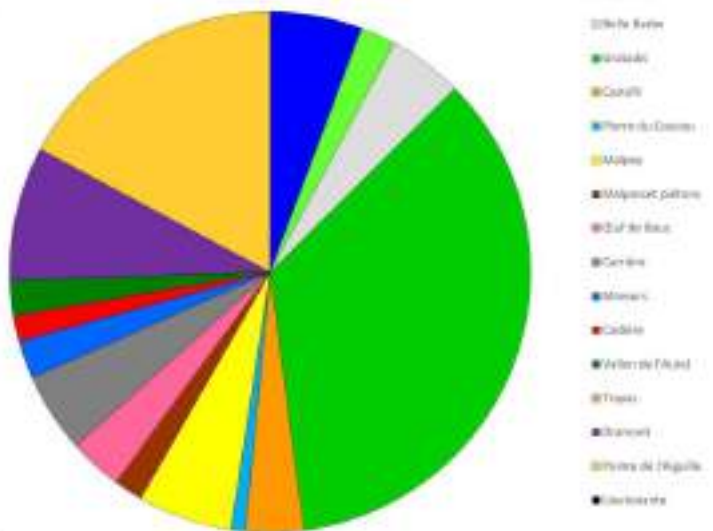
1. Fréquentation globale

Année 2020

ECO-COMPTEURS	2020		%
	PASSAGES TOTALX Comptage éco-compteurs	CONVERSION VISITES Comptage éco-compteurs	
Anthior	83 371	56 652	5,72 %
Cap-Roux	21 808	21 808	1,20 %
Belle-Barbe	63 786	45 926	4,64 %
Gratadi	261 364	150 228	35,16 %
Castell	38 878	35 379	1,57 %
Pierre de Cocou	9 867	8 979	0,91 %
Malpey	59 148	57 565	5,85 %
Malpouet pérons	33 136	17 669	1,81 %
Ouf de Bouc	34 505	33 125	1,34 %
Carrère	82 037	49 009	4,05 %
Mineurs	28 881	23 394	1,36 %
Cadière	19 499	15 989	1,61 %
Valon de l'Autel	37 726	21 504	1,17 %
Trévas	-	-	-
Ornament	89 728	82 559	8,33 %
Pointe de l'Aiguille	229 865	170 109	17,17 %
Restants	-	-	-
TOTAL	1 073 619	990 556	100%

Eco-compteur : Top 3 des sites les plus fréquentés

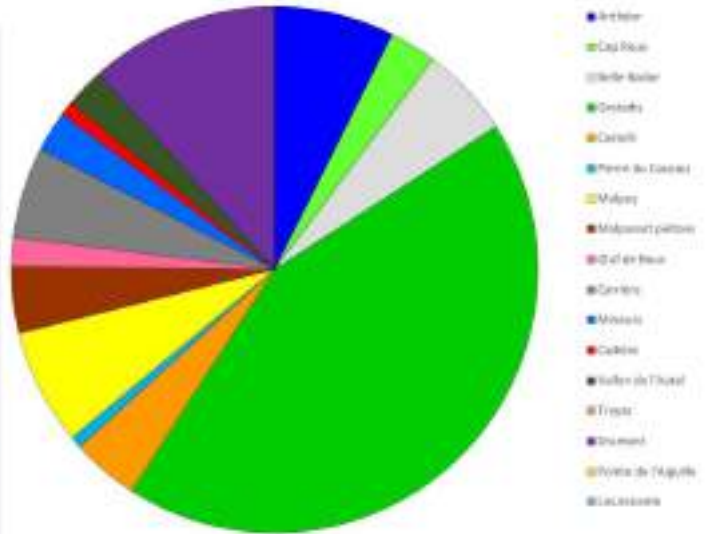
Eco-compteur : perte de données sur l'année écoulée



1. Fréquentation globale

Année 2021

ECO-COMPTEURS	2021		%
	PASSAGES TOTALX Comptage éco-compteurs	CONVERSION VISITES Comptage éco-compteurs	
Artheor	119 825	81 481	7,40
Cap-Roux	31 762	31 762	2,88
Belle-Barbe	85 169	61 322	5,57
Gratais	356 923	477 068	43,30
Castell	49 761	45 283	4,11
Pierre de Cocobu	14 756	13 428	1,23
Malpey	90 380	78 781	7,15
Malpasset pérons	45 787	24 532	2,25
Ouf de Bouc	20 230	19 431	1,76
Carrère	78 070	61 165	5,60
Mineurs	33 653	19 602	1,81
Cadétre	11 885	9 775	0,90
Vallee de l'Auzet	32 917	26 663	2,42
Touss	-	-	-
Oranont	130 609	128 007	11,68
Pierre de l'Aiguille	-	-	-
Lesfontaine	-	-	-
TOTAL	1 099 913	1 078 320	100%



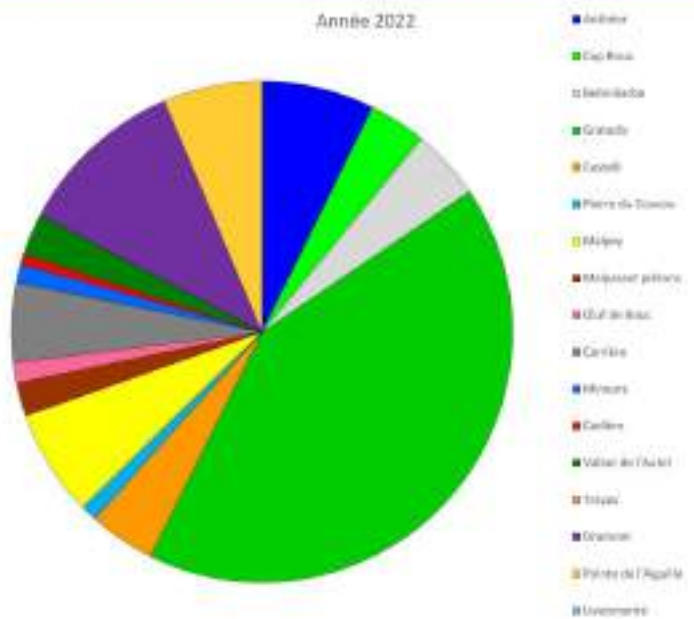
Eco-compteur : Top 3 des sites les plus fréquentés
Eco-compteur : perte de données sur l'année écoulée

9

1. Fréquentation globale

Année 2022

ECO-COMPTEURS	2022		%
	PASSAGES TOTALX Comptage éco-compteurs	CONVERSION VISITES Comptage éco-compteurs	
Artheor	127 897	71 362	7,20 %
Cap-Roux	37 311	37 311	3,71 %
Belle-Barbe	63 083	45 058	4,55 %
Gratais	334 202	429 897	42,88 %
Carrère	47 481	45 211	4,29 %
Pierre du Cocobu	11 479	10 843	1,04 %
Malpey	70 712	60 298	5,88 %
Malpasset pérons	40 186	21 067	2,08 %
Ouf de Bouc	13 617	13 072	1,30 %
Cadétre	65 323	51 018	5,03 %
Mineurs	14 928	12 098	1,20 %
Cadétre	8 490	8 491	0,84 %
Vallee de l'Auzet	47 989	27 505	2,71 %
Touss	-	-	-
Oranont	129 321	109 776	10,94 %
Pierre de l'Aiguille	36 571	44 064	4,36 %
Lesfontaine	-	-	-
TOTAL	1 048 609	1 006 895	100%



Eco-compteur : Top 3 des sites les plus fréquentés
Eco-compteur : perte de données sur l'année écoulée

10

1. Fréquentation globale

L'année **2017** constitue l'**année de référence** avec aucune perte de données sur le parc d'éco-compteurs fraîchement installés et un suivi par le prestataire du marché relatif à l'étude de fréquentation. Les données de comptage sont issues d'indices quantitatifs (éco-compteurs et comptages visuels) et qualitatifs (questionnaires et enquêtes socio-professionnelles). Seul l'éco-compteur de la Lieutenante a été sorti du dispositif initial pour cause de vandalisme.

Comptages éco-compteurs et visuel	
2017	
PASSAGES TOTALS	CONVERSION VISITES
1 230 030	1 105 590

L'année **2018** se caractérise par une **perte de données sur trois éco-compteurs** d'où une baisse de fréquentation enregistrée de l'ordre de - 40 % sur Anthéor, - 15 % sur Gratadis et - 42% sur le Dramont. De plus, les éco-compteurs du **Trayas** et de la **Pointe de l'Aiguille**, qui représentaient respectivement 8 % et 10% de la fréquentation totale enregistrée en 2017, **sont sortis complètement du dispositif** pour problème technique. L'éco-compteur de la Lieutenante est, quant à lui, **réintégré** mais l'indice de conversion permettant la transformation du nombre de passage en nombre de visites n'a pu être établi par le prestataire qui avait alors terminé sa mission.

Comptage éco-compteurs uniquement	
2018	
PASSAGES TOTALS	CONVERSION VISITES
738 861	687 525

L'année **2019** se caractérise par une **perte de données sur quatre éco-compteurs** d'où une baisse de fréquentation enregistrée de l'ordre de - 40 % sur Belle-barbe, - 71 % sur Castell et - 60% sur les Mineurs. Il est à noter que malgré une perte de données, l'éco-compteur d'**Anthéor** enregistre une **fréquentation équivalente à celle de 2017**. Les éco-compteurs du **Trayas** et de la **Pointe de l'Aiguille** sont toujours sortis du dispositif.

Comptage éco-compteurs uniquement	
2019	
PASSAGES TOTALS	CONVERSION VISITES
810 739	743 964

11

1. Fréquentation globale

L'année **2020** est marquée par un **suivi plus fin du parc d'éco-compteurs** et une **remise en état** de la quasi-totalité d'entre eux. Seuls les éco-compteurs du **Trayas** et de la **Lieutenante** manquent à l'appel ; un mauvais positionnement du dispositif a été diagnostiqué sur le premier tandis que le second a subi un nouvel acte de vandalisme. Une **perte de données** sur l'éco-compteur du **Vallon de l'Aubel** a provoqué une baisse de fréquentation de l'ordre de - 17 % sur ce site. A l'inverse l'éco-compteur de la **Pointe de l'Aiguille** voit sa fréquentation augmenter de 60 % par rapport à l'année de référence de l'étude de fréquentation.

Par ailleurs, compte-tenu de la **crise sanitaire liée à la COVID-19**, les comportements des visiteurs ont été impactés. Les **périodes de confinement** se sont déroulées sur les aîles de saison (**printemps et automne**), habituellement les plus fréquentées. La fréquentation a donc chuté drastiquement sur ces périodes alors que les mois estivaux ont connu un pic de fréquentation.

Comptage éco-compteurs uniquement	
2020	
PASSAGES TOTALS	CONVERSION VISITES
1 073 619	990 556

L'année **2021** est marquée par le retrait de 3 éco-compteurs du dispositif de comptage ; le **Trayas**, la **Lieutenante** et la **Pointe de l'Aiguille**. Compte-tenu du fait que l'Office National des Forêts ne dispose plus de référent pour cet observatoire, une **demande a été formalisée par le Syndicat afin de récupérer les éco-compteurs du Trayas et de Gratadis**. En raison de l'immobilisation de ces biens dans les budgets de l'Office National des Forêts, le transfert n'a pu se faire. Le **Syndicat assure donc la maintenance de l'éco-compteur de Gratadis à minima**.

Comptage éco-compteurs uniquement	
2021	
PASSAGES TOTALS	CONVERSION VISITES
1 099 913	1 078 320

L'année **2022** est marquée par le retrait de 3 éco-compteurs du dispositif de comptage ; le **Trayas**, la **Lieutenante** et la **Pointe de l'Aiguille** et des débuts d'enregistrement sur **Les Oeufs de Bouc** et **la Cadère**. En prenant en compte ces éléments qui se retrouvent pour partie en 2021, une **relative stabilité de fréquentation à l'échelle du massif de l'Estérel** est observée. Toutefois sont observées **localement des évolutions de pratique** (augmentation des piétons sur Belle-barbe et Anthéor) **et de flux** (confirmation de la zone d'accueil cardinale sud comme accès principal au massif et augmentation de la fréquentation constante des sites du Malpey, de la Pierre du Coucou, du Cap Roux).

Comptage éco-compteurs uniquement	
2022	
PASSAGES TOTALS	CONVERSION VISITES
1 048 609	1 006 895

12

2. Fréquentation par éco-compteur

Au regard des résultats globaux présentés précédemment, il est important de rappeler que l'observatoire de la fréquentation nécessite un suivi régulier du parc d'éco-compteur afin d'assurer la maintenance technique permettant un enregistrement continu et cohérent des données (remplacement de batterie, intervention vandale, obstruction des capteurs, ...).



Broux voir de l'éco-compteur cassé de l'observatoire de l'ANR (2021, 2022)



Broux voir de l'éco-compteur de l'observatoire de l'ANR (2021)



Broux voir de l'éco-compteur de l'observatoire de l'ANR (2021, 2022)

Cependant, même avec ce suivi, une perte ponctuelle de données peut survenir. La méthodologie d'analyse des données enregistrées proposée par le prestataire de l'étude de fréquentation pour la mise en place d'un observatoire de la fréquentation prévoit une étape pour la correction et la reconstitution de données en s'appuyant sur les données des années antérieures de l'éco-compteur défaillant et sur les données d'éco-compteur positionnés à proximité. Très chronophage, tout sera mis en œuvre pour ne pas avoir recours à cette étape. Elle a cependant le mérite de pouvoir pallier des problèmes d'enregistrement et de réintégrer un éco-compteur ponctuellement défectueux dans l'analyse globale.



2018 - 2019 - 2020 :

Comptes des passages réalisés sur l'observatoire de l'ANR (2018-2020) global par année avec les données consolidées (2018-2020)

13

ANTHEOR

S.M.G.S.F. ↑ ↓

Eco-compteur mixte bidirectionnel : piétons/vélos

Après une certaine stabilité de la fréquentation entre 2017 à 2020 avec un peu moins de 60 000 visites/an toutes activités confondues, les années 2021 et 2022 montrent une augmentation avec respectivement 81 000 et 73 000 visites. Cette évolution est davantage liée à l'afflux de piétons que de vélos.

Ce site à destination des familles avec présence d'un parcours pour personne à mobilité réduite propose une promenade aller-retour avec vue mer ou boucle plus sportive allant jusqu'au Cap Roux.

Piétons :

2022
70 832 passages
48 166 visites
 Piétons
 Répartition par direction

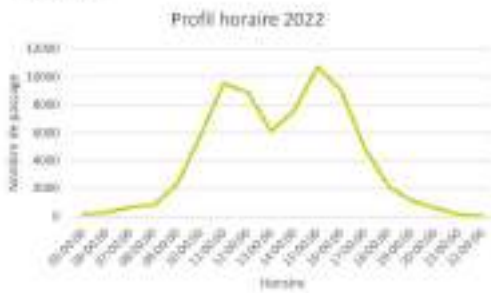


■ Vers l'observatoire ■ Vers parking

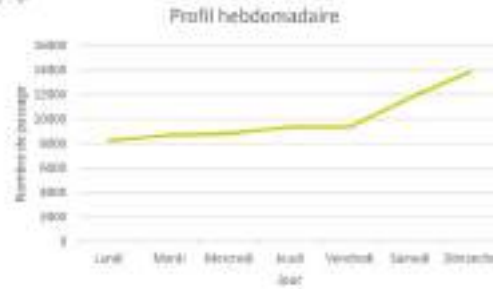
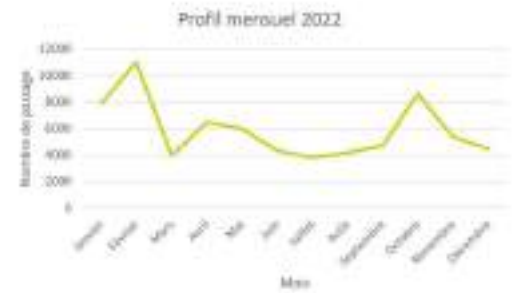
Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	42 518	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	23 401	Eco-compteurs	-44,96 %
2019	39 892	Eco-compteurs	+70,47 %
2020	33 364	Eco-compteurs	-16,16 %
2021	56 319	Eco-compteurs	+68,85 %
2022	48 166	Eco-compteurs	-14,11 %

14

Plétons :



Heure de pointe : 15h
 Jour de pointe : Dimanche
 Mois de pointe : Février



Ce site offre la possibilité aux cyclistes d'effectuer une boucle en passant par le côté mer via la Corniche d'Or et le côté terre à l'intérieur du massif de l'Estérel sur des pistes en enrobé.

Vélos



Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	16 535	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	12 301	Eco-compteurs	- 25,61 %
2019	19 426	Eco-compteurs	+ 57,92 %
2020	23 328	Eco-compteurs	+ 20,09 %
2021	25 142	Eco-compteurs	+ 7,78 %
2022	25 197	Eco-compteurs	+ 0,22 %

Vélos :



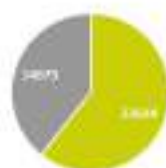
Eco-compteur bidirectionnel : piétons

Remarquable par sa fiabilité d'enregistrement, l'éco-compteur montre une augmentation constante de la fréquentation au fil des années.

Ce site, qui se mérite compte-tenu du dénivelé, offre de multiples possibilités de promenade aux visiteurs qui peuvent y accéder principalement par le parking de la Sainte-Baume mais également par ceux du col l'Évêque, du plateau d'Anthéor ou encore de la Pointe de l'Observatoire.

Piétons :

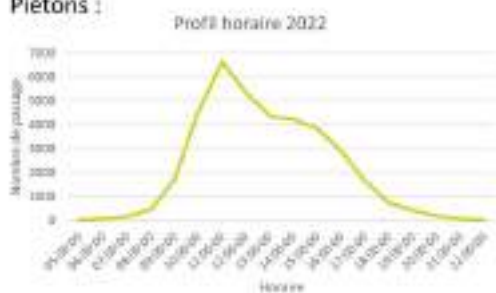
2022
37 319 passages
37 319 visites
 Piétons
 Répartition par direction



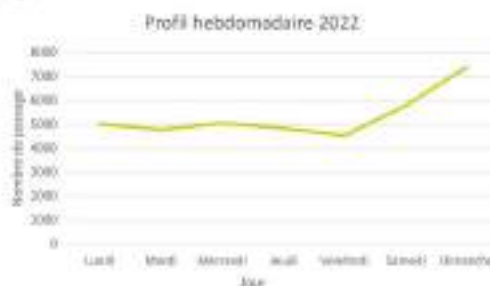
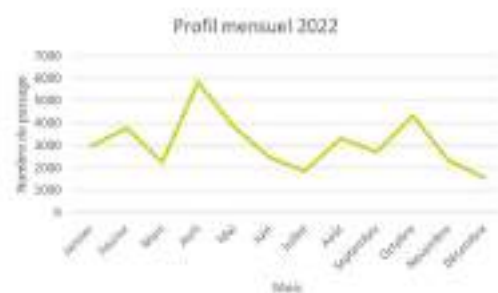
• Vers le col de Cap Roux • Vers le plateau d'Anthéor

Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	23 857	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	25 930	Eco-compteurs	+ 8,69 %
2019	29 237	Eco-compteurs	+ 12,75 %
2020	21 808	Eco-compteurs	- 25,41 %
2021	31 782	Eco-compteurs	+ 45,71 %
2022	37 319	Eco-compteurs	+17,42 %

Piétons :



Heure de pointe : 11h
 Jour de pointe : Dimanche
 Mois de pointe : Avril



15

Eco-compteur mixte bidirectionnel : piétons/vélos

Marquée par des défauts d'enregistrement en 2018 et 2019, la fréquentation enregistrée en 2017, 2020 et 2022 est constante avec environ 45 000 visites/an. L'année 2021 se distingue toutefois avec un pic à plus de 60 000 visites liées davantage à l'afflux de piétons que de vélos.

Sur ce site se croisent à la fois des familles pour une balade dans le ravin du Mal Infernet et des sportifs qui peuvent rejoindre les sommets du pic de l'Ours et du cap Roux mais également le cœur du massif de l'Estérel.

Piétons :



Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	34 485	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	25 799	Eco-compteurs	-25,19 %
2019	14 912	Eco-compteurs	-42,21 %
2020	33 495	Eco-compteurs	+124,62 %
2021	48 329	Eco-compteurs	+44,29 %
2022	32 057	Eco-compteurs	-33,67 %

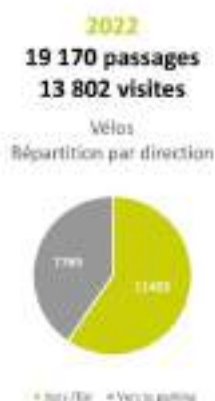
16

Piétons :



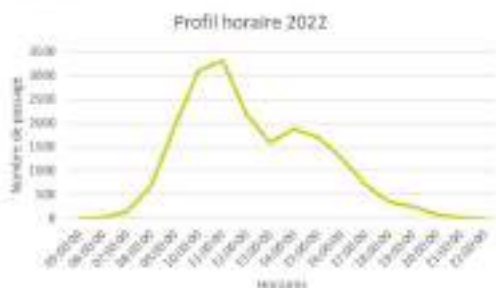
Par la démocratisation du Vélo Tout Terrain à Assistance Électrique (VVTAE), la pratique du VTT évolue et devient accessible au plus grand nombre. En raison de ce développement et du coût assez élevé d'achat, des professionnels de la location ont diversifié leur offre avec de nombreux départs au niveau de la zone d'accueil cardinale sud de Gratadis qui dessert le parking de Belle barbe.

Piétons :

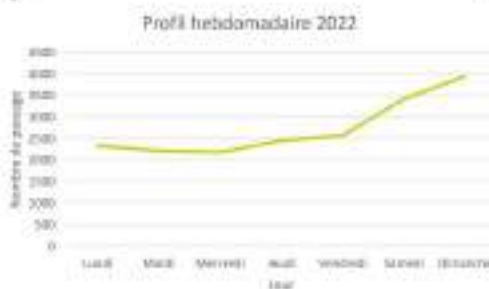
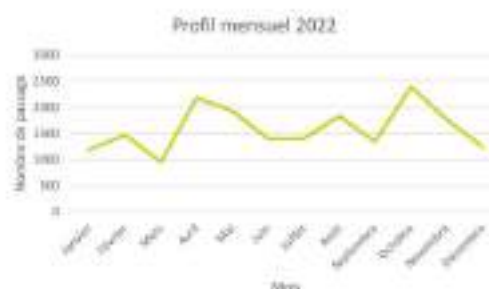


Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	8 167	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	8 512	Eco-compteurs	- 7,14 %
2019	5 959	Eco-compteurs	- 29,99 %
2020	12 451	Eco-compteurs	+ 106,61 %
2021	12 993	Eco-compteurs	+ 4,52 %
2022	13 802	Eco-compteurs	+6,23 %

Vélos :



Heure de pointe : 11h
 Jour de pointe : Dimanche
 Mois de pointe : Octobre



Eco-compteur mixte bidirectionnel : voitures/vélos

Marquée par des défauts d'enregistrement en 2018 et 2019, la fréquentation enregistrée en 2017 et 2020 est constante avec environ 360 000 visites/an. Une forte augmentation de la fréquentation, toutes activités confondues, a été observée en 2021 atteignant 480 000 visites qui se confirme en 2022 dans une moindre mesure avec 420 000 visites.

La zone d'accueil cardinale sud est la porte d'entrée principale du massif de l'Estérel et dessert des parkings d'importance que sont Gratadis, Belle-barbe, Anthéor, Sainte-Baume, Col l'Evêque, Col des Lentisques et Col Notre-Dame.

Voitures :

2022
211 864 passages
283 898 visites

Voitures
 Répartition par direction



← Gratadis ← 2022

Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	329 920	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	329 467	Eco-compteurs	- 4,36 %
2019	345 204	Eco-compteurs	+ 4,86 %
2020	350 813	Eco-compteurs	+ 1,29 %
2021	487 990	Eco-compteurs	+ 39,76 %
2022	283 898	Eco-compteurs	- 16,00 %

Voitures :

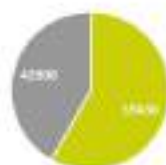


Par la démocratisation du Vélo Tout Terrain à Assistance Électrique (VVTAE), la pratique du VTT évolue et devient accessible au plus grand nombre. En raison de ce développement et du coût assez élevé d'achat, des professionnels de la location ont diversifié leur offre avec de nombreux départs au niveau de la zone d'accueil cardinale sud de Gratadis qui dessert le parking de Belle barbe.

Vélos :

2022
102 238 passages
136 999 visites

Vélos
 Répartition par direction



→ Belle Barbe → Belle Barbe

Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	96 242	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	80 623	Eco-compteurs	-16,60 %
2019	86 353	Eco-compteurs	+ 7,14 %
2020	88 415	Eco-compteurs	+ 15,33 %
2021	139 079	Eco-compteurs	+ 57,90 %
2022	136 999	Eco-compteurs	- 1,49 %

Vélos :



Eco-compteur mixte bidirectionnel : voitures/vélos

Marquée par des défauts d'enregistrement en 2019, la fréquentation enregistrée entre 2017 et 2020 est stable avec environ 30 000 visites/an. Une augmentation est à noter depuis 2021 avec 45 000 visites en moyenne.

La piste de Castelli sur laquelle se trouve l'éco-compteur est un axe Est/Ouest de traversée du massif majoritairement emprunté par des vélos. L'évolution des enregistrements est d'ailleurs principalement liée à cette pratique.

Piétons :

2022
14 740 passages
13 413 visites
 Piétons
 Répartition par direction



↳ Vers Fontvieille ↳ Vers Côte d'Azur

Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	10 505	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	2 928	Eco-compteurs	-72,33 %
2019	834	Eco-compteurs	-28,48 %
2020	11 335	Eco-compteurs	+ 1359,11 %
2021	14 076	Eco-compteurs	+ 24,18 %
2022	13 413	Eco-compteurs	- 4,71 %

Plétons :



Heure de pointe : 10h
 Jour de pointe : Dimanche
 Mois de pointe : Mai



Compte-tenu de son éloignement des parkings, l'hypothèse de base formulée pour cet éco-compteur était une prépondérance de la pratique du vélo dans les enregistrements qui se vérifie année après année.

Vélos :

2022
32 745 passages
29 798 visites

Vélos
 Répartition par direction



• Vert Roulotte • Vert Collé-Bois

Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	19 510	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	24 425	Eco-compteurs	+ 25,19 %
2019	7 010	Eco-compteurs	- 71,10 %
2020	24 044	Eco-compteurs	+ 242,99 %
2021	31 207	Eco-compteurs	+ 29,79 %
2022	29 798	Eco-compteurs	- 4,51 %

Vélos :



Eco-compteur bidirectionnel : piétons

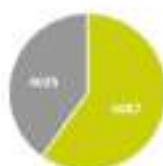
Remarquable par sa fiabilité d'enregistrement, l'éco-compteur montre une augmentation quasi constante de la fréquentation au fil des années.

Ce site offre de multiples possibilités de promenade aux visiteurs qui peuvent accéder aux sites archéologiques des meulères et de l'oppidum romain ou encore aux gorges du Blavet.

Piétons :

2022
11 512 passages
10 443 visites

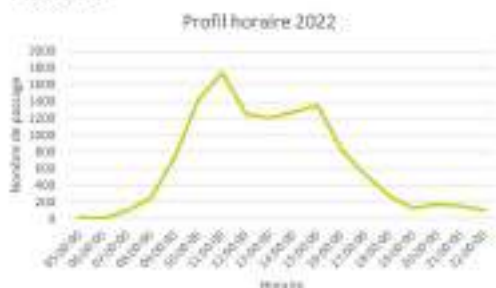
Piétons
 Répartition par direction



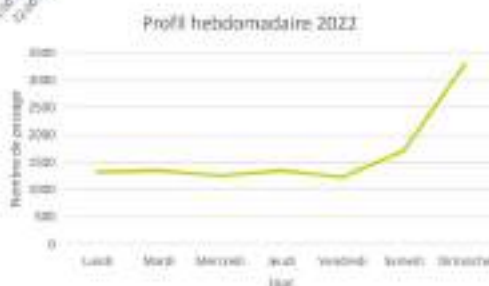
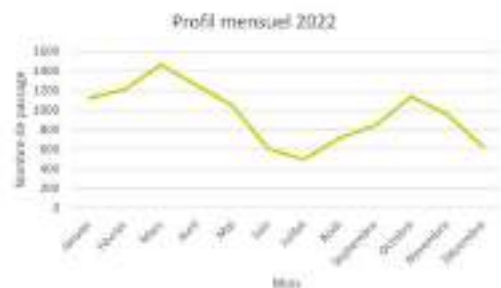
• Vers les meulères • Vers le coté de la pierre de Castelli

Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	8 576	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	8 507	Eco-compteurs	- 0,80 %
2019	9 146	Eco-compteurs	+ 7,51 %
2020	8 979	Eco-compteurs	- 1,82 %
2021	11 428	Eco-compteurs	+ 40,55 %
2022	10 443	Eco-compteurs	- 22,28 %

Plétons :



Heure de pointe : 11h
 Jour de pointe : Dimanche
 Mois de pointe : Mars



Eco-compteur bidirectionnel : voitures

Remarquable par sa fiabilité d'enregistrement, l'éco-compteur a montré un doublement de la fréquentation entre 2017 et 2018. Depuis, la fréquentation se stabilise avec environ 65 000 visites/an.

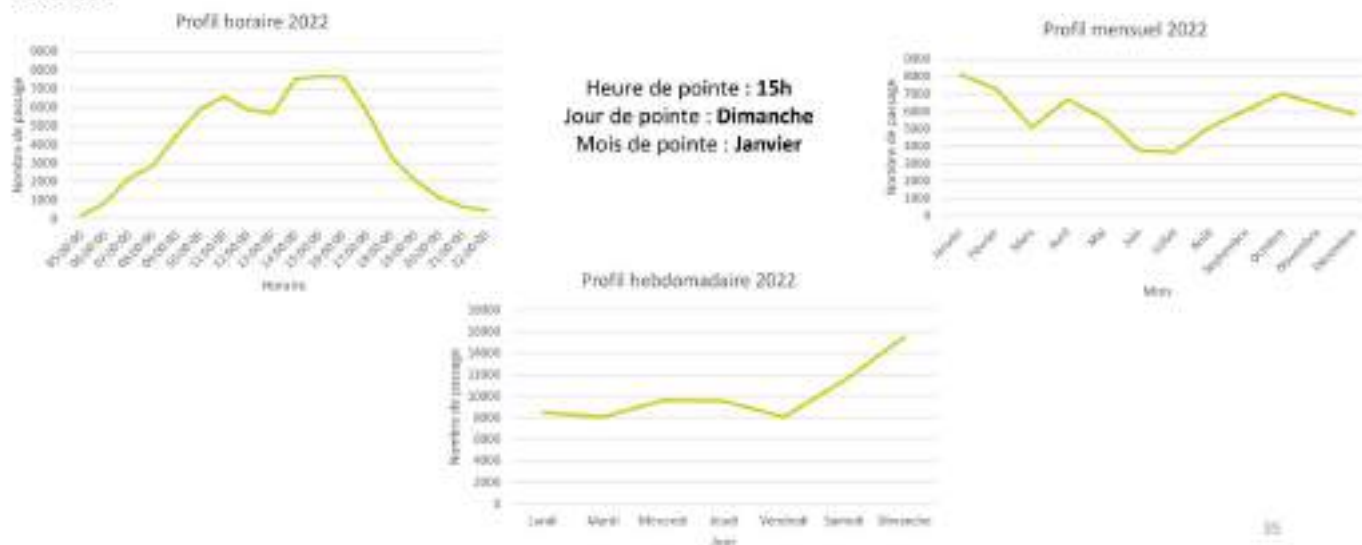
Ce site offre la possibilité de découvrir le mont Vinaigre, point culminant du massif de l'Estérel, ainsi que le patrimoine bâti de l'Etat par la présence des maisons forestières du Malpey et de la Duchesse. Côté ubac, les visiteurs peuvent également se rendre au lac de l'Avellan pour une balade familiale.

Voitures :



Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	31 633	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	63 265	Eco-compteurs	+ 99,93 %
2019	44 512	Eco-compteurs	+ 10,20 %
2020	57 965	Eco-compteurs	- 10,15%
2021	78 781	Eco-compteurs	+ 35,91 %
2022	69 298	Eco-compteurs	- 12,04 %

Voitures :



35

Eco-compteur unidirectionnel : piétons

Remarquable par sa fiabilité d'enregistrement, l'éco-compteur a montré une diminution de la fréquentation entre 2017 et 2018 de l'ordre de 20%. Depuis, la fréquentation se stabilise avec environ 22 000 visites/an.

Malgré des travaux de réfection du gué du Reyran emporté par les intempéries, de confortement du pont de l'autoroute A8 et des berges du Reyran et de sécurisation du barrage, ce site, qui dispose d'un parcours commémoratif mis en place pour le 60^e anniversaire de la catastrophe, continue à séduire les visiteurs.

Piétons :

2022
40 680 passages
21 967 visites

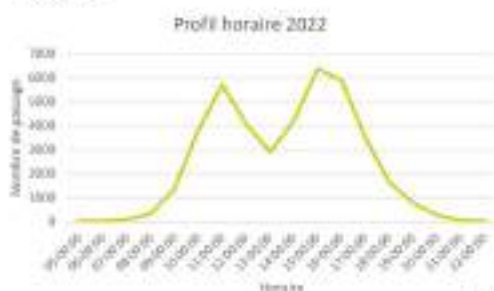
Piétons



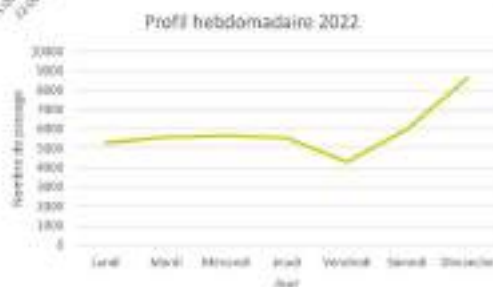
Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	31 488	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	24 348	Eco-compteurs	-22,68 %
2019	24 303	Eco-compteurs	-0,18 %
2020	17 899	Eco-compteurs	-26,35 %
2021	24 532	Eco-compteurs	+37,05 %
2022	21 967	Eco-compteurs	-10,46 %

36

Piétons :



Heure de pointe : 15h
 Jour de pointe : Dimanche
 Mois de pointe : Avril



27

Eco-compteur bidirectionnel : piétons

Marquée par un défaut d'enregistrement en 2018 et les impacts des confinements de 2019 et 2020, la fréquentation de cet éco-compteur est constante avec 120 000 visites enregistrées en 2017 contre 119 000 en 2022. Un pic à quasiment 130 000 visites est toutefois à noter pour l'année 2021.

Ce site emblématique, facile d'accès, offre une multitude d'activités (promenade, escalade, sports aquatiques par la proximité des plages du Débarquement et de Camp long et du port du Poussat, ...) et présente un fonctionnement autonome du reste du massif de l'Estérel.

Piétons :

2022
119 322 passages
109 776 visites

Piétons
 Répartition par direction

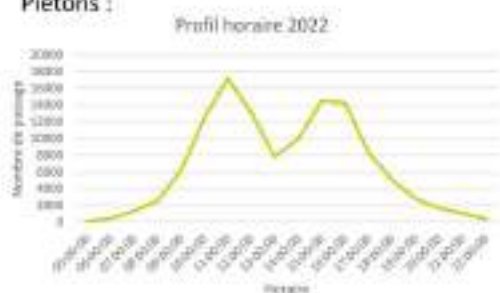


■ Vers la station Dramont ■ Vers la station ville

Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	121 355	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	70 522	Eco-compteurs	-58,11 %
2019	101 360	Eco-compteurs	+43,74 %
2020	82 559	Eco-compteurs	-18,56 %
2021	128 007	Eco-compteurs	+55,05 %
2022	109 776	Eco-compteurs	-14,57 %

28

Piétons :



Heure de pointe : 11h
 Jour de pointe : **Dimanche**
 Mois de pointe : **Août**



Eco-compteur bidirectionnel : piétons

Les éco-compteurs propriétés du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes enregistrent uniquement les passages piétons sans faire la distinction des directions empruntées. Ils sont positionnés aux points d'entrée du Parc Naturel Départemental de l'Estérel au sein duquel de nombreux itinéraires sont possibles (Sommet Pelet, Rocher des Monges, Maure Vieil, Notre-Dame d'Afrique...).

Marquée par des défauts d'enregistrement en 2018 et 2022, la fréquentation de cet éco-compteur se situe entre 25 000 et 30 000 visites/an.

Piétons :



Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	29 777	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	13 309	Eco-compteurs	-55,38 %
2019	27 764	Eco-compteurs	+106,61 %
2020	33 325	Eco-compteurs	+13,26 %
2021	19 431	Eco-compteurs	-41,34 %
2022	13 072	Eco-compteurs	-32,73 %



Piétons :



Eco-compteur bidirectionnel : piétons

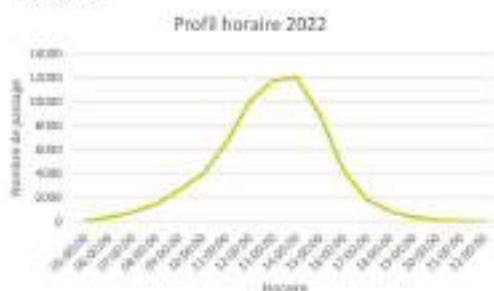
Marquée par des défauts d'enregistrement en 2018 et 2019, la fréquentation de cet éco-compteur a fortement augmenté entre 2017 et 2020 avec respectivement 27 000 visites/an et 50 000. Les flux restent élevés en 2021 et 2022 avec une moyenne de 55 000 visites.

Piétons :

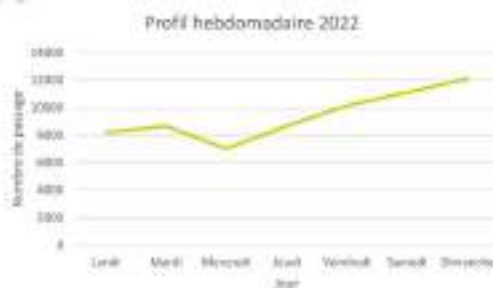


Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	27 004	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	1 134	Eco-compteurs	-95,82 %
2019	2 298	Eco-compteurs	-302,65 %
2020	49 009	Eco-compteurs	+ 2 132,08 %
2021	61 165	Eco-compteurs	- 24,80 %
2022	51 610	Eco-compteurs	- 15,63 %

Piétons :



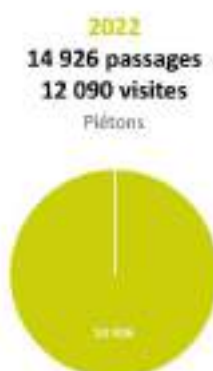
Heure de pointe : 14h
 Jour de pointe : Dimanche
 Mois de pointe : Septembre



Eco-compteur bidirectionnel : piétons

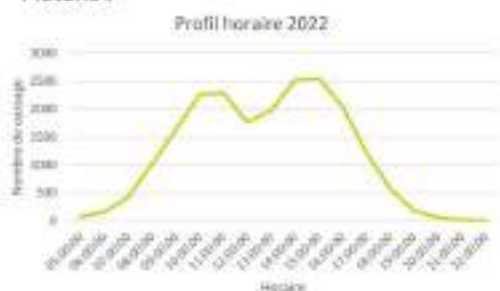
Marquée par des défauts d'enregistrement en 2018 et 2019, la fréquentation de cet éco-compteur a diminué de 40% entre 2017 et 2020. Les flux ne cessent de diminuer pour atteindre 12 000 visites pour l'année 2022.

Piétons :

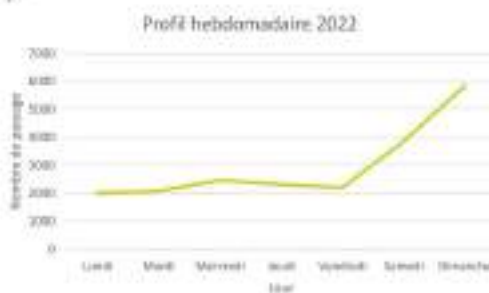
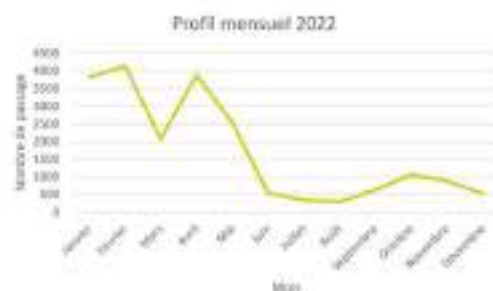


Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	40 320	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	10 877	Eco-compteurs	-72,96 %
2019	16 375	Eco-compteurs	+50,55 %
2020	23 394	Eco-compteurs	+42,86 %
2021	19 602	Eco-compteurs	-16,21 %
2022	12 090	Eco-compteurs	-38,33 %

Piétons :



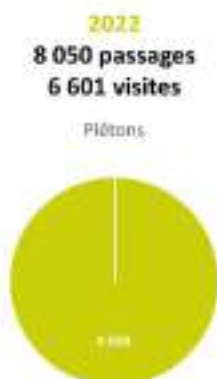
Heure de pointe : 15h
 Jour de pointe : Dimanche
 Mois de pointe : Février



Eco-compteur bidirectionnel : piétons

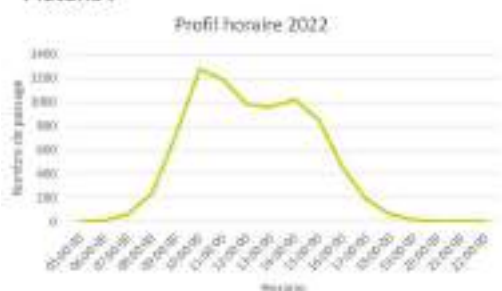
Après une fréquentation moyenne de 50 000 visites/an pour cet éco-compteur en 2017 et 2018, une forte diminution est observée. L'année 2022 est marquée par des problèmes d'enregistrement.

Piétons :



Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	56 794	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	41 384	Eco-compteurs	-27,13 %
2019	19 360	Eco-compteurs	-53,22 %
2020	15 989	Eco-compteurs	-17,41 %
2021	9 775	Eco-compteurs	-36,86 %
2022	6 601	Eco-compteurs	-32,47 %

Piétons :



Heure de pointe : 10h
 Jour de pointe : Dimanche
 Mois de pointe : Avril



47

Eco-compteur bidirectionnel : piétons

Remarquable par sa fiabilité d'enregistrement (hormis pour l'année 2020), l'éco-compteur montre une stabilité de fréquentation avec une moyenne de 27 000 visites/an.

Piétons :

2022
47 939 passages
27 325 visites



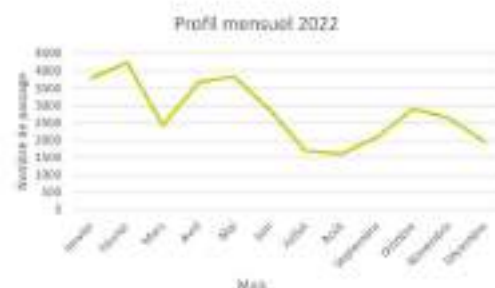
Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	31 578	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	20 784	Eco-compteurs	-34,38 %
2019	30 210	Eco-compteurs	+45,35 %
2020	21 504	Eco-compteurs	-28,82 %
2021	26 863	Eco-compteurs	+24,90 %
2022	27 325	Eco-compteurs	+1,48 %

48

Piétons :



Heure de pointe : 10h
 Jour de pointe : Dimanche
 Mois de pointe : Février



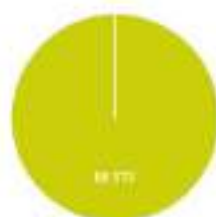
Eco-compteur bidirectionnel : piétons

Marquée par des défauts d'enregistrement en 2018 et 2019, la fréquentation de cet éco-compteur est très fluctuante. Le pic observé de 2020 peut s'expliquer par la proximité de cet espace naturel de la ville de Théoule-sur-Mer. Les confinements imposés et les restrictions de déplacement offrant aux habitants de la commune peu de possibilité de balade. En 2017 et 2022, la fréquentation moyenne est de 90 000 visites/an.

Piétons :

2022
86 573 passages
64 064 visites

Piétons



Année	Nombre de visites	Type de comptage	Variation d'une année sur l'autre
2017	107 116	Eco-compteurs et visuel	Année de référence
2018	-	Eco-compteurs	
2019	-	Eco-compteurs	
2020	-	Eco-compteurs	
2021	170 100	Eco-compteurs	+ 58,80 %
2022	64 064	Eco-compteurs	- 62,13 %



Piétons :



Heure de pointe : 15h
 Jour de pointe : Dimanche
 Mois de pointe : Août



MALPASSET 2 : NON OPERATIONNEL



Eco-compteur mixte bidirectionnel : piétons/vélos

Sorti de l'analyse de référence en 2017 lors de l'étude de fréquentation par manque de fiabilité des enregistrements du à un mauvais positionnement, le coefficient de conversion permettant la transformation du nombre de passage en nombre de visite n'a pu être calculé.

Après avoir été repositionné, le système d'enregistrement des vélos a été dégradé. Il est proposé de le sortir officiellement du parc d'éco-compteur.

LIEUTENANTE : NON OPERATIONNEL



Eco-compteur mixte bidirectionnel : piétons/vélos

Sorti de l'analyse de référence en 2017 lors de l'étude de fréquentation pour acte de vandalisme ayant entraîné une perte de données, le coefficient de conversion permettant la transformation du nombre de passage en nombre de visite n'a pu être calculé.

Malgré une remise en état du système qui s'est soldée par un deuxième acte de vandalisme, il est proposé de le sortir officiellement du parc d'éco-compteur.

TRAYAS : NON OPERATIONNEL



Eco-compteur bidirectionnel : piétons

Eco-compteur installé par les services de l'Office National des Forêts, le prestataire de l'étude de fréquentation a émis des réserves sur le positionnement du matériel entraînant un doute sur la fiabilité de l'enregistrement des données. Un nouvel emplacement a été proposé. Faisant suite à la suppression du poste lié à la gestion des éco-compteurs, le Syndicat a proposé à l'Office National des Forêts de récupérer cet éco-compteur. En raison de l'immobilisation de ces biens dans les budgets de la structure, le transfert ne peut se faire.

SCHEMA DE GOUVERNANCE DE L'OPERATION GRAND SITE DE L'ESTEREL

JPJ/FR/SH - SIPME - DREAL PACA

Version du 12/07/2019, intégrant les remarques du COPIL OGS n°1 du 29 mars 2019

PRESENTATION DU DOCUMENT

Ce document vise à décrire le système de gouvernance à mettre en place dans le cadre de l'Opération Grand Site de l'Estérel (OGS) en vue de porter une dynamique de projet concerté. Il s'agit d'un processus institutionnel et organisationnel de construction des différents modes de coordination entre acteurs, en vue de résoudre des problèmes du territoire, via la construction du projet Grand Site de l'Estérel. Le présent document précise ainsi les types d'acteurs impliqués dans la prise de décision, leur mode d'interaction et d'organisation, et les modes d'association de la société civile au processus, dans une logique de concertation.

Conformément à la Convention Internationale d'Aarhus du 25 juin 1998 reprise par la Charte Constitutionnelle de l'environnement, l'OGS veut prévoir et promouvoir une dynamique de projet partagé et une gouvernance intégratrice pour le vaste processus de son élaboration. La gouvernance se doit de rester souple, démocratique et efficace.

Le schéma de la gouvernance de l'OGS Estérel est issu :

- des contributions formulées lors du Groupe de travail de préfiguration de la gouvernance du 10/07/2018 organisé par le SIPME, qui a associé des élus et des techniciens des communes du territoire de l'OGS, des représentants d'EPCI du territoire (CAVEM, CAPL, CCPF), des représentants de collectivités (Région PACA, Conseil Départemental du Var et Conseil Départemental des Alpes-Maritimes), des représentants des propriétaires et gestionnaires forestiers publics (ONF, Conservatoire du Littoral, CD 06 gestionnaire du parc départemental de l'Estérel à Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer), des représentants de l'Etat (Préfecture 83 et 06, DREAL PACA), des représentants d'offices du tourisme du territoire et de l'Agence de Développement et de promotion touristique « Estérel Côte d'Azur », et un représentant national du Réseau des Grands Sites de France (RGSF).
- des documents de cadrage du Ministère de l'Environnement et du RGSF en matière de gouvernance des OGS,
- de certains retours d'expérience de territoires d'OGS et Grands Sites de France labélisés,
- des analyses formulées lors du séminaire « Gouvernance » organisé par le RGSF à Paris en janvier 2019,
- de l'avis de la DREAL PACA et de la Sous-Préfecture de Draguignan (le Sous-Préfet de Draguignan ayant été nommé coordinateur de l'OGS pour les services de l'Etat).

ROLE DU SIPME, STRUCTURE GESTIONNAIRE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL

Rôle du SIPME

Le SIPME est la structure porteuse de l'Opération Grand Site (OGS), lancée en vue de l'obtention du label « Grand Site de France ». Son action sur l'OGS est permanente.

Au cours de la phase qui s'engage, le SIPME est chargé de piloter l'élaboration du programme d'OGS, sous l'égide du comité de pilotage.

Disposant de personnel permanent dédié à cette mission, il anime techniquement l'ensemble de l'OGS et organise notamment le travail des différentes instances décisionnelles et consultatives qui y participent.

Il sera par la suite chargé d'organiser la mise en œuvre du programme OGS, une fois celui-ci approuvé au niveau national par la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages (CSSPP), de réaliser directement certaines de ses actions, de coordonner les autres. Il coordonne l'application des différentes politiques publiques et les acteurs du territoire. Il devra mettre en place un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre du programme de l'OGS dans la perspective à terme de la candidature au label Grand Site de France.

Il porte d'ores et déjà les actions de préfiguration de l'OGS, notamment les études (Charte forestière de territoire signée en 2015, étude de fréquentation entre 2016-2018, Plan de Paysage et Schéma d'accueil du public en 2018-2020, Etudes d'avant-projet pour la réhabilitation de la Maison forestière du Malpey en 2017-2019).

En 2017, il a rédigé la Note Argumentaire OGS (dossier de candidature OGS) avec l'appui de la DREAL PACA, qui a été validée en 2018 par le ministre en charge de l'environnement. L'Estérel est ainsi entré officiellement en OGS le 1er octobre 2018, devenant le « Grand Site de l'Estérel ». Il sera « Grand Site de France de l'Estérel » lorsque le label décerné par l'Etat aura été obtenu, après mise en œuvre du programme OGS.

Le SIPME est aussi le garant de la bonne utilisation des marques déposées par l'Etat à l'INPI « Opération Grand Site » et « Grand Site ».

Composition du Comité Syndical du SIPME

Le Comité Syndical comprend les représentants élus des collectivités membres du SIPME :

- Commune des Adrets-de-l'Estérel,
- Communauté de Communes du Pays de Fayence, qui adhère au SIPME pour la commune de Bagnols-en-Forêt
- Commune de Fréjus
- Commune de Puget-sur-Argens
- Commune de Roquebrune-sur-Argens
- Commune de Saint-Raphaël
- Commune de Théoule-sur-Mer

Le Comité Syndical comprend donc toutes les communes du périmètre OGS, à l'exception de Mandelieu-la-Napoule dans les Alpes-Maritimes, dont l'adhésion est envisagée, et qui est d'ores et déjà signataire de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel de 2015. Il comprend également la commune de Roquebrune, qui ne fait pas pour l'instant partie du périmètre OGS, mais dont l'intégration au périmètre est à l'étude.

COMITES DE SUIVI DE L'OGS ESTEREL

ORGANE	ROLE	COMPOSITION
<p>COFIL Comité de Pilotage</p>	<p>Le COFIL regroupe les dirigeants des personnes publiques (Etat et collectivités) impliquées dans l'OGS, et notamment les financeurs.</p> <p>Il valide toutes les décisions importantes concernant l'OGS.</p> <p>Il assure par ses représentants la bonne appropriation des décisions OGS auprès des différentes autorités et institutions participant au projet.</p> <p>Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation réduite dont il fixe la composition.</p> <p>En tant que de besoin, il peut associer à ses réunions toute personne dont les compétences techniques, scientifiques ou environnementales lui paraissent utiles à l'établissement du projet de l'OGS.</p> <p>Le COFIL se réunit une à deux fois par an.</p>	<p>Coprésidé par le Sous-Préfet de Draguignan et par le Président du SIPME</p> <p>Collège des élus du territoire : Maires des communes du territoire de l'OGS validé dans la Note argumentaire de 2018 : <u>Adrets-de-l'Estérel</u>, Bagnols-en-Focet, Fréjus, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël, Théoule-sur-Mer Un élu référent de chacune des communes du territoire de l'OGS Un élu référent du Conseil Régional de PACA Un élu référent du Conseil Départemental du Var Un élu référent du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes Un élu référent de la Communauté d'Agglomération des Pays des Laines (CAPL) Un élu référent de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) Un élu référent de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF)</p> <p>Collège des représentants de l'Etat : Un représentant de la Sous-Préfecture de Grasse Un représentant de la DREAL PACA Un représentant de la DRAAF PACA Deux représentants de la DRAC PACA : UDAP 83 et 06 Deux représentants de la DDTM : 83 et 06</p> <p>Collège des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels de l'Estérel : Un représentant de l'ONF Un représentant du Conservatoire du Littoral Un représentant du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes en charge de la gestion du Parc Départemental de l'Estérel 06 Un représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Un représentant du Syndicat des propriétaires forestiers sylvicoles du Var (Fraschiva)</p> <p>Collège des Offices du tourisme intercommunaux :</p>
		<p>Le Président de l'Agence Estérel Côte d'Azur Le Président de l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Fayence Le représentant de l'Office de Tourisme de Théoule-sur-Mer</p> <p>Un représentant du Conseil Consultatif de l'OGS, porte-parole choisi par ce Conseil pour siéger au COFIL</p> <p>Responsables techniques SIPME de l'OGS : Le Directeur du SIPME Le Chargé de mission OGS</p>
<p>COTECH Comité technique</p>	<p>Le COTECH est une formation technique du COFIL, qui se réunit pour organiser le travail d'élaboration du programme de l'OGS, les études et les actions de pérennisation.</p> <p>A cet effet, il anime les commissions thématiques et le Conseil consultatif.</p> <p>Il prépare les décisions qui relèvent de l'approbation formelle du COFIL.</p> <p>Formé de responsables des services techniques des principaux organismes du COFIL, il peut se réunir en séance plénière ou en formations plus restreintes, selon les sujets abordés lors des réunions.</p> <p>Il se réunit aussi souvent que nécessaire, mais à minima une fois par trimestre.</p>	<p>Présidé par le Président du SIPME ou son représentant</p> <p>Collège des représentants de l'Etat : L'Inspecteur des Sites de la DREAL PACA Le représentant de la Sous-Préfecture de Draguignan Deux représentants de l'UDAP (architecte des bâtiments de France) : 83 et du 06 Deux représentants des DDTM : 83 et 06</p> <p>Collège des techniciens des collectivités locales : Le représentant technique de chacune des communes de l'OGS (voir la liste du COFIL) Le représentant technique de la CAVEM (gestion Natura 2000) – de la CAPL et de la CCPF Le représentant technique du CD 83, du CD 06, et du CR PACA Le représentant technique des communes concernées par le projet d'OGS, mais non encore intégrées à la démarche (soit Mandelieu-la-Napoule et Roquebrune-sur-Argens)</p> <p>Collège des gestionnaires d'espaces naturels de l'Estérel : Un représentant de l'ONF, Un représentant du Conservatoire du Littoral, Un représentant du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes en charge de la gestion du Parc Départemental de l'Estérel 06 Un représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)</p> <p>Autres acteurs : Un représentant du SDIS Un représentant du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement</p>

		<p>Responsables techniques SIPME de l'OGS :</p> <p>Le Directeur du SIPME Le Chargé de mission OGS</p>
CONSEIL CONSULTATIF	<p>Le Conseil consultatif a vocation à réunir les acteurs de la société civile pour les informer des démarches en cours et accueillir des propositions ou avis.</p> <p>Il constitue également un espace d'échange où les représentants des acteurs concernés par la démarche OGS peuvent se rencontrer et dialoguer.</p> <p>Il est à articuler avec les commissions thématiques, qui élargissent également les acteurs de la société civile.</p> <p>Le rôle, la composition et le fonctionnement de cette instance sont à préciser.</p> <p>Il se réunit une à deux fois par an, avant le COPIL, afin que ses avis puissent lui être transmis.</p>	<p>Présidé par le Président du SIPME ou son représentant</p> <p>Représentants techniques de certaines institutions et administrations : Inspecteur des Sites de la DREAL PACA, ONF, Conservatoire du littoral, Education Nationale, Associations des Communes Forestières 83 et 06 (COPOR), Centre d'Etudes et de Recherches Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)</p> <p>Représentants d'organisations touristiques : OT et Oti du territoire, Agence Estival Côte d'Azur, Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur (pour les Alpes-Maritimes), Agence de Développement touristique du Var (ADT VAR)</p> <p>Représentants d'associations locales : sports de nature (1 FFB, 1 FFC, 1 représentant des sports de mer, 1 Collectif Estival pour Tous, 1 escalade), environnement (2 représentants), éducation (1 représentant), patrimoine (1 représentant), Fédération de chasse 83 (1 représentant), 1 représentant de la Fédération des associations des activités nautiques du Var.</p> <p>Représentants de professionnels : 1 représentant des apiculteurs, 1 représentant des professionnels des sports de nature, 1 représentant de l'élevage, 3 représentants des professionnels du tourisme (hôte pour hôtel, hôte pour camping, commerçant), 1 représentant du SDES, 2 représentants des pêcheurs (professionnels de pêche de Saint-Raphaël et de Cannes)</p> <p>Responsables techniques SIPME de l'OGS : Directeur du SIPME Chargé de mission OGS</p>
COMMISSIONS THEMATIQUES		Chaque commission est présidée par un élu du territoire et animée par le Chargé de mission OGS.
	<p>Les commissions sont des lieux d'information, de débat et de proposition pour l'élaboration du programme de l'OGS.</p> <p>Leur nombre et leur composition n'est pas fixe, le COTECH suit leurs travaux.</p> <p>Trois commissions sont présentes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Commission du patrimoine naturel, culturel et paysager 2. Commission des activités de nature et de découvertes 3. Commission du tourisme durable et du développement économique <p>Elles sont réunies en fonction des besoins à l'initiative du COTECH.</p>	<p>Les acteurs sont répartis en fonction de leur domaine de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acteurs institutionnels (cf. COTECH) ➤ Associations locales ➤ Représentants de socio-professionnels ➤ Experts invités

Des réunions grand public d'information des habitants seront également organisées chaque année en vue de rendre compte de la vie du Grand Site et des actions menées.

Pour assurer le suivi des grandes études et projets structurants de l'OGS, les COPIL et COTECH de l'OGS ainsi que des groupes de travail ad hoc pourront être réunis avec des acteurs complémentaires, en fonction des thématiques.

Après validation du programme OGS et passage en CSSPP, une Convention Cadre Etat-Collectivités pourra être établie pour la mise en œuvre et le financement des actions prévues.

Le processus sera complété tout au long du projet par une collaboration avec le Réseau Grand Sites de France (RGSF), auquel le SIPME a adhéré en 2017.

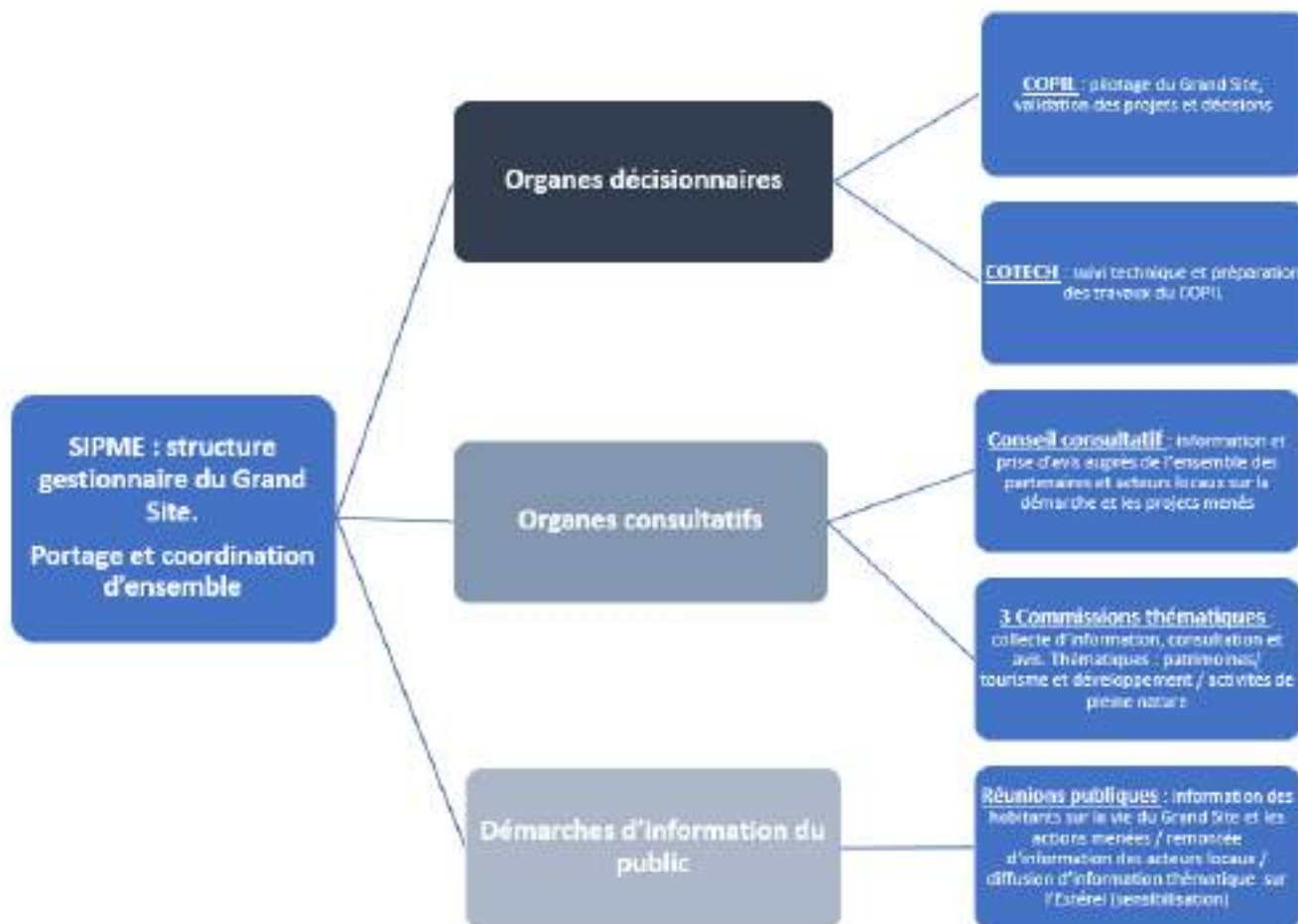


Schéma de gouvernance de l'OGS Estérel

**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**
Bureau de l'environnement et du développement durable

01 SEP. 2020

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL DU
portant constitution et fonctionnement du comité de pilotage de l'Opération
Grand Site du massif de l'Estérel portée par le syndicat intercommunal pour la
protection du massif de l'Estérel (SIPME).

Le préfet du Var,
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu la charte de l'environnement adossée à la constitution de la Vème République par la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005, notamment ses articles 2, 6, 7 et 9 ;

Vu les articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement, notamment son article L341-15-1 issu de l'article 50 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi du 2 mai 1930 modifiée, relative à la protection des monuments historiques et des sites de caractère artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;

Vu le décret du 3 janvier 1996 portant classement du massif de l'Estérel Oriental au titre de la législation des monuments naturels et des sites ;

Vu la circulaire ministérielle du 21 janvier 2011 relative à la politique des grands sites ;

Vu le décret du Président de la République du 23 août 2016 nommant M. Jean-Luc VIDELAINE préfet du Var ;

Vu le décret du Président de la République du 24 avril 2019 nommant M. Bernard GONZALEZ préfet des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019 / 26 / MCI du 10 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-164 du 2 mars 2020 portant délégation de signature à M. Philippe LOOS, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes

Vu la lettre du 1er octobre 2018 par laquelle le ministère de la transition écologique et solidaire confirme l'engagement officiel de l'Opération Grand Site du massif de l'Estérel Oriental ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du Var et des Alpes-Maritimes du 16 janvier 2019 qui révisé les statuts du syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Estérel (SIPME) et portant extension du périmètre à la commune de Roquebrune-sur-Argens ;

Vu la délibération du syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Estérel du 12 mars 2018 approuvant la note d'argumentaire ;

Vu la délibération du syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Estérel du 1^{er} octobre 2019 approuvant les modalités de gouvernance et de concertation publique du grand site de l'Estérel ;

Vu la lettre de mission signée des préfets des Alpes-Maritimes et du Var chargeant le sous préfet de Draguignan de la coordination du dossier pour l'Etat ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Var ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} :

Un comité de pilotage de l'Opération Grand Site du massif de l'Estérel est institué pour accompagner l'élaboration du projet de l'Opération Grand Site et sa mise en œuvre, qui s'étend sur le territoire des communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et Théoule-sur-mer.

Article 2 :

Le comité de pilotage, présidé conjointement par le préfet du Var, ou son représentant, et le président du SIPME, ou son représentant, est composé comme suit :

1) Collège des collectivités locales

- Le maire de chacune des communes du territoire de l'OGS ou son représentant ;
- Un élu référent du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant ;
- Un élu référent du Conseil départemental du Var ou son représentant ;
- Un élu référent du Conseil départemental des Alpes-Maritimes ou son représentant ;
- Un élu référent de la communauté d'agglomération des Pays des Lérins (CAPL) ou son représentant ;
- Un élu référent de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) ou son représentant ;
- Un élu référent de la communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) ou son représentant ;

2) Collège des représentants de l'Etat

- Le préfet du Var ou son représentant ;
- Le préfet des Alpes-Maritimes ou son représentant ;

- Le préfet maritime de la région Méditerranée ou son représentant ;
- La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- Le directeur régional des affaires culturelles, représenté par la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Var et le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Alpes-Maritimes ;
- Le directeur départemental des territoires et de la mer du Var ou son représentant ;
- Le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ou son représentant ;
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

3) Collège des personnes qualifiées :

- Le délégué de l'agence territoriale du Var et des Alpes-Maritimes de l'Office national des forêts (ONF) ou son représentant ;
- Le délégué du Conservatoire du littoral ou son représentant ;
- Le directeur du centre régional de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un représentant du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var (Fransylva) ;
- Un représentant du conseil consultatif de l'OGS ou son représentant, porte-parole choisi par ce conseil pour siéger au comité de pilotage.

4) Collège des Offices du tourisme intercommunaux :

- Le président de l'agence Estérel Côte d'Azur ;
- Le président de l'office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence ;
- Le représentant de l'office de tourisme de Théoule-sur-Mer ;

Article 3 :

Le comité de pilotage de l'Opération Grand Site du massif de l'Estérel a pour mission de présider à l'élaboration, en concertation avec les différents acteurs, d'un projet pour le grand site, comprenant une présentation du site et de son contexte, les orientations stratégiques et le programme d'actions.

Après l'approbation du projet du grand site par le ministère de la transition écologique, le comité de pilotage (COFIL) sera chargé de sa mise en œuvre et de l'évaluation de l'Opération Grand Site dans la perspective de la candidature au label « Grand Site de France ».

Le comité de pilotage peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation réduite dont il fixe la composition.

Le comité de pilotage peut, en tant que de besoin, associer à ses réunions toute personne dont les compétences techniques, scientifiques ou environnementales lui paraissent utiles à l'établissement du projet.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Article 4 :

Le comité de pilotage sera appuyé par un comité technique et un conseil consultatif.

Le comité technique sera composé de techniciens des collectivités ou services de l'Etat impliqués dans l'exécution du projet. Il est chargé d'éclairer les décisions du comité de pilotage. Par souci de souplesse et d'efficacité, le comité technique peut se réunir en séance plénière ou en commissions thématiques, réunies individuellement ou conjointement.

Le conseil consultatif a vocation à réunir les acteurs de la société civile pour les informer des démarches en cours et recueillir des propositions ou avis.

Ces instances se réunissent au moins une fois par an.

Article 5 : Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut être contesté, soit devant le tribunal administratif de Toulon ou le tribunal administratif de Nice, soit par recours gracieux adressé au préfet du Var et au préfet des Alpes-Maritimes. Le rejet du recours gracieux peut être contesté devant le tribunal administratif de Toulon ou de Nice dans un délai de deux mois.

La juridiction administrative peut être saisie, non seulement par courrier, mais également par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le lien www.telerecours.fr.

Article 6 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Var, le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le sous préfet de Grasse, le sous préfet de Draguignan, le président du syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Estérel, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur et les directeurs départementaux des territoires et de la mer du Var et des Alpes-Maritimes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Var et de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice, le 01/09/20

Le préfet des Alpes-Maritimes

Le Préfet des Alpes-Maritimes
04 4355


Bernard GONZALEZ

Fait à Toulon, le 11 3e AOUT. 2020

Le préfet du Var


Bernard VIDELAIME

